Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 038-213803786-20250128-2025_01_28_010-DE

SAINT CLAIR DU RHÔNE

Le Conseil municipal de Saint Clair du Rhône s'est réuni mardi 28 janvier 2025 à 18 heures 30, en la salle des mariages de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandrine LECOUTRE, Maire.

Date de la convocation : **22 janvier 2025.**

Présents : 24
Mme Sandrine LECOUTRE, M. Alain DEJEROME, Mme Françoise EYMARD, M. Vincent PONCIN, Mme Fabienne BOISTON, M. Michel DUSSERT, Mme Isabelle MARRET, M. Sylvain FAURITE, M. Vincent BRUZZESE, Mme Josiane VO, M. Bernard FAVIER, M. Sylvain CLAVEL, M. Olivier MERLIN, Mme Lucienne FURFARO, M. Jean-Pierre BERGER, M. Jean MURRUNI, Mme Evelyne MALLARTE, Mme Isabelle JURY, Mme Rosalie MOUSSET, Mme Martine QUAY, M. Claude REYNAUD, M. Julien BELANTIN, Mme Kadija MEHIDI, M. Louis-Philippe JACQUET.

Absent(e-s) représenté(e-s) : 2
M. Frédéric DESSEIGNET donne pouvoir à M. Jean MURRUNI,
Mme Mathilde VINCENDON donne pouvoir à M. Olivier MERLIN.

Absent(e-s) non-représenté(e-s) : 1
Mme Marie-Christine THOMAS.

Votants : ***26***
Quorum : ***14***

Madame Isabelle MARRET est désignée secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT).

DELIBERATION N° 2025-01-28/010
INTERCOMMUNALITE : Rapport triennal de l'artificialisation des sols

La France s'est fixée, dans le cadre de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience » complétée par la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023, l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.
Cette trajectoire progressive est à décliner territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme.

Cette trajectoire est mesurée, pour la période 2021-2031, en consommation d'espaces NAF (Naturels, Agricoles et Forestiers), définie comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné » (article 194, III, 5° de la loi Climat et résilience). Le bilan de consommation d'espaces NAF (Naturels, Agricoles et Forestiers) s'effectue à l'échelle d'un document de planification ou d'urbanisme.

A partir de 2031, cette trajectoire est également mesurée en artificialisation nette des sols, définie comme « le solde de l'artificialisation et de la désartificialisation des sols constatés sur un périmètre et sur une période donnés » (article L.101-2-1 du code de l'urbanisme). L'artificialisation nette des sols se calcule à l'échelle d'un document de planification ou d'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 038-213803786-20250128-2025_01_28_010-DE

Les communes ou les EPCI (établissements publics de coopération i[illegible] document d'urbanisme, établissent au minimum tous les 3 ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local (art. L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales).

Le premier rapport doit être réalisé 3 ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit en 2024.

L'enjeu est de mesurer et de communiquer régulièrement au sujet du rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction. Ce rapport doit être présenté à l'organe délibérant, faire l'objet d'un débat et d'une délibération du conseil municipal ou communautaire, et de mesures de publicité. Le rapport est transmis dans un délai de quinze jours suivant sa publication aux préfets de région et de département, au président du conseil régional, au président de l'EPCI dont la commune est membre ou aux maires des communes membres de l'EPCI compétent ainsi qu'aux observatoires locaux de l'habitat et du foncier.

Ceci étant exposé,

- Vu la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,
- Vu le décret du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols,
- Vu le Code de l'urbanisme,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre Et Rhône,
- Considérant qu'en application de l'article L.2231-1 du Code général des collectivités territoriales, il est prévu que soit réalisé un rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols et que ce rapport fasse l'objet d'un débat et d'une délibération du Conseil municipal ou communautaire,
- Considérant que le premier rapport doit être publié dans un délai de 3 ans après l'adoption de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,
- Considérant qu'en application de l'article R.2231-1 du Code général des collectivités territoriales et du décret du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols, ce rapport dresse le bilan de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers,
- Considérant le rapport triennal d'artificialisation des sols annexé à la présente délibération,

Le conseil municipal,

- **prend acte** du débat qui s'est tenu sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols de la commune,
- **rend** un avis favorable sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols,
- **adopte** le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols,
- **charger** Madame le maire de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

ainsi fait et délibéré le 28 janvier 2025,

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 038-213803786-20250128-2025_01_28_010-DE

Le Maire,
Sandrine LECOUTRE

MAIRIE DE SAINT-CLAIR-DU-RHONE (38 ISERE)

Publié sur le site internet de la commune le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 038-213803786-20250128-2025_01_28_011-DE

SAINT CLAIR DU RHÔNE

Le Conseil municipal de Saint Clair du Rhône s'est réuni mardi 28 janvier 2025 à 18 heures 30, en la salle des mariages de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandrine LECOUTRE, Maire.

Date de la convocation : **22 janvier 2025.**

Présents : 24
Mme Sandrine LECOUTRE, M. Alain DEJEROME, Mme Françoise EYMARD, M. Vincent PONCIN, Mme Fabienne BOISTON, M. Michel DUSSERT, Mme Isabelle MARRET, M. Sylvain FAURITE, M. Vincent BRUZZESE, Mme Josiane VO, M. Bernard FAVIER, M. Sylvain CLAVEL, M. Olivier MERLIN, Mme Lucienne FURFARO, M. Jean-Pierre BERGER, M. Jean MURRUNI, Mme Evelyne MALLARTE, Mme Isabelle JURY, Mme Rosalie MOUSSET, Mme Martine QUAY, M. Claude REYNAUD, M. Julien BELANTIN, Mme Kadija MEHIDI, M. Louis-Philippe JACQUET.

Absent(e-s) représenté(e-s) : 2
M. Frédéric DESSEIGNET donne pouvoir à M. Jean MURRUNI,
Mme Mathilde VINCENDON donne pouvoir à M. Olivier MERLIN.

Absent(e-s) non-représenté(e-s) : 1
Mme Marie-Christine THOMAS.

*Votants : **26***
*Quorum : **14***

Madame Isabelle MARRET est désignée secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT).

DELIBERATION N° 2025-01-28/011
INTERCOMMUNALITE : Présentation du rapport annuel d'activités 2023 de la CC EBER

Considérant que dans l'article L 5211-39 du Code précité « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »,

Considérant le rapport d'activité 2023 de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône qu'annexé à la présente note,

Ceci étant exposé

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 038-213803786-20250128-2025_01_28_011-DE

Le conseil municipal,

- **prend acte** de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **charge** Madame le maire de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

ainsi fait et délibéré le 28 janvier 2025,

Le Maire,
Sandrine LECOUTRE

MAIRIE DE SAINT-CLAIR-DU-RHONE (38 ISERE)

Publié sur le site internet de la commune le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

SIMPLICITÉ

FORCE

AMBITION

SOBRIÉTÉ

RÉALISME

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

CONCENTRONS NOUS sur les valeurs ESSENTIELLES

SOMMAIRE

Retour en images ..... Page 3
Présentation de l'intercommunalité ..... Page 7
Conseil Local de Développement ..... Page 7
Rapport financier ..... Page 13
Services transversaux ..... Page 17
Économie ..... Page 21
Tourisme ..... Page 37
Environnement ..... Page 43
Logement ..... Page 59
Aménagement du territoire ..... Page 63
Eau potable et Assainissement ..... Page 71
Voirie ..... Page 83
Transports ..... Page 87
Solidarité ..... Page 89
Culture ..... Page 121
Équipements sportifs ..... Page 127

Rapport d'activité 2023
Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône
9 rue du 19 mars 1962 - 38550 Saint-Maurice-l'Exil
04 74 29 31 00 - accueil@entre-bievreetrhone.fr

Directrice de la publication : Sylvie Dezarnaud
Rédaction : Services de la Communauté de communes & Service communication
Mise en page : Carine Hilaire, Juliette Polidori, Coline Mirmand, sur une création de l'agence Réciproque
Impression : Imprimerie Fauchery
Tiré à 200 exemplaires - mars 2024

1 Février : Les deux cinémas du territoire sont en travaux. Le cinéma l'Oron à Beaurepaire bénéficie d'un programme de rénovation et d'agrandissement. Au Péage-de-Roussillon, le futur cinéma, le Grand Rex, est en construction sur le site des anciens bâtiments de la cave coopérative.

2 27 février : Signature du contrat Région à Primarette. Établi entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, EBER et les communes, ce contrat formalise l'obtention de plus de 2 millions d'euros de subventions pour des travaux sur l'ensemble du territoire.

3 Mercredi 1er et samedi 4 mars : Ateliers sur le recueil de témoignages et la vérification d'informations (fact-checking), avec Aude Favre journaliste youtubeuse, dans le cadre de la résidence de journalisme « Le monde commence à ma porte #2 ».

4 Vendredi 31 mars : Signature de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » (PVD), en présence des représentants de l'État, du Département, de l'intercommunalité EBER et la commune de Beaurepaire. Cette signature acte le lancement du programme dans sa phase opérationnelle pour remplir l'objectif principal : revitaliser le centre bourg de Beaurepaire.

5 Avril : Eaux d'Entre Bièvre et Rhône est intervenu sur les travaux d'aménagement de la place Paul Morand au Péage-de-Roussillon, afin de créer un ouvrage de gestion des eaux pluviales, situé sous la place. Il permettra de favoriser l'infiltration des eaux pluviales et de limiter la surcharge des réseaux et de la station d'épuration.

6 Dimanche 28 mai : Seconde édition de la fête du fruit rouge à Chanas. Cette fête agricole et familiale a mis à l'honneur de nombreux producteurs, créateurs de délices fruitiers et artisans locaux.

RETOUR EN IMAGES

7 Lundi 5 et mardi 6 juin : Succès fou pour les deux soirées de la biennale de danse du Conservatoire 6/4 ! Quelques 150 élèves costumés ont dansé chaque soir, accompagnés en direct par deux professeurs pianistes et de grands élèves musiciens.

8 Dimanches 18 juin et 10 septembre : Les deux premiers marchés à la ferme des producteurs d'Entre Bièvre et Rhône se sont tenus à la ferme Spiruline du Dauphiné à Moissieu-sur-Dolon (en photo) puis à la ferme Saint-Sauveur à Anjou. Fruits, légumes, fromages, viandes, miels, plantes, spiruline… étaient proposés au public, ainsi qu'une visite des exploitations accueillantes.

9 Mardi 27 juin : La rencontre du réseau des entreprises d'Entre Bièvre et Rhône a eu lieu à la salle l'Espace de Roussillon. Une trentaine d'entrepreneurs du territoire sont venus échanger sur le sujet de la performance énergétique lors d'une soirée organisée en partenariat avec l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Energie).

10 Été : Balades en bateau sur le Rhône, sorties en vélo électrique, animations autour de la nature, du bien-être, du patrimoine ou de l'histoire… la saison estivale de l'office de tourisme Entre Bièvre et Rhône a été riche d'expériences à vivre et à partager !

11 16,17 puis 23 et 24 septembre : 4 jours de salon avec « Les Rendez-vous de l'Habitat et de l'Artisanat » à Saint-Maurice-l'Exil puis à Beaurepaire. Ce double événement, organisé par l'association Commerce et Savoir-Faire et ses partenaires, a réuni plus de 500 visiteurs.

12 Septembre – octobre : Travaux de sécurisation du carrefour entre la RD519, la place du Jeu de Paume, l'avenue des Terreaux et l'impasse du Battoir à Beaurepaire. Un vaste plateau surélevé a été créé dans le prolongement du parvis cinéma. Il assure une vitesse plus apaisée des véhicules et la sécurisation des liaisons pour les modes doux. L'opération est pilotée par EBER, elle est financée en partie par la commune de Beaurepaire et subventionnée.

13 Mardi 10 octobre : Inauguration du site industriel de CCB Greentech à Beaurepaire. La société, créée en 2006, innove en proposant une solution constructive à faible impact environnemental avec le béton de bois.

14 Samedi 14 octobre : La ville de Beaurepaire, en collaboration avec la Communauté de communes, a accueilli le 65e Congrès des Maires de l'Isère. Cette journée, portée par l'Association des Maires de l'Isère, a regroupé élus isérois et invités autour d'une table ronde sur le thème « Imaginons la commune de demain » et d'un espace d'exposition.

15 Octobre : Un chantier atypique pour les équipes, à près de 22 mètres au-dessus du sol, avec la démolition de l'ancien réservoir au 37, rue du château d'eau à Roussillon. N'étant plus en service depuis plusieurs années, il aurait présenté un risque pour les riverains sur le long terme.

16 Dimanche 12 novembre : Inauguration du cinéma L'Oron à Beaurepaire, après 16 mois de fermeture pour rénovation. Près de 120 invités, élus, entrepreneurs, partenaires et financeurs, se sont réunis pour découvrir un établissement moderne entièrement réhabilité.

RETOUR EN IMAGES

17 Du 17 au 19 novembre : Accueil des 16 équipes de réalisateurs amateurs pour le lancement du marathon « 48h objectif court-métrage » ! Les films réalisés lors de cette compétition ont été projetés lors de la 35e édition des Rencontres du Cinéma de Beaurepaire le samedi 2 décembre.

18 Du 17 au 29 novembre : une nouvelle semaine d'actions et de sensibilisation autour des violences intrafamiliales et conjugales a été proposée par EBER et ses partenaires. Au programme : des stands d'informations sur les marchés et deux soirées thématiques avec projection de film et théâtre documentaire.

19 Novembre : Travaux d'aménagement et de sécurisation du carrefour entre la route de Bougé (RD133) et le chemin de la Plaine à l'entrée sud du village de Sonnay.

20 Du 30 novembre au 3 décembre : Retour en images sur la 35e édition des Rencontres du Cinéma de Beaurepaire. Salle comble pour le long-métrage 5 hectares projeté le vendredi 1er décembre, suivi d'un temps d'échanges avec la réalisatrice Émilie Deleuze et le comédien Lambert Wilson, acteur.

21 Jeudi 30 novembre : Vérifier l'état de son vélo, effectuer des réparations simples… Plusieurs ateliers vélo ont été organisés dans le cadre du programme AVELO 2* co-financé par l'ADEME et animé par l'AGEDEN 38. En photo, celui qui s'est tenu aux Roches-de-Condrieu.

22 Samedi 16 et mercredi 20 décembre : À Beaurepaire et à Saint-Maurice-l'Exil, les concerts de Noël du Conservatoire 6/4 sont toujours un moment festif et de partage !

23 Samedi 16 décembre : Le nouveau cinéma le Grand Rex au Péage-de-Roussillon a été inauguré en présence de nombreux invités prestigieux dont Fanny Ardant, marraine de l'événement. La Communauté de communes a subventionné les travaux d'investissement à hauteur de 1,2 millions d'€.

2023 CONCENTRONS NOUS sur les valeurs ESSENTIELLES

PRÉSENTATION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Créée le 1er janvier 2019, Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes est née du regroupement des Communautés de Communes du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire.

37
communes

69 886
habitants

66
élus communautaires

+ DE 300
délibérations

I Présentation de l'intercommunalité

LES COMPÉTENCES

La Communauté de communes exerce des missions spécifiques :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
• Proposer aux entreprises, aux commerçants, aux agriculteurs des conditions favorables à l'exercice de leurs activités,
• Soutenir la création d'emplois.

ENVIRONNEMENT
• Développer les énergies renouvelables,
• Protéger les espaces naturels remarquables,
• Agir pour la qualité de l'air,
• Lutter contre l'ambroisie.

TRANSPORTS
Développer une offre de transports collectifs et à la demande plus opérationnelle.

TOURISME
Valoriser et animer l'offre touristique du territoire.

GESTION DES DÉCHETS
• Collecter les déchets des particuliers et des entreprises,
• Sensibiliser à la pratique du tri et du compostage.

CULTURE
Créer et gérer les équipements culturels : conservatoire, médiathèque, cinéma l'Oron, salles de spectacles…

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Définir l'organisation du territoire et instruire les permis de construire.

VOIRIE
Aménager, entretenir et sécuriser les voies communautaires.

LOGEMENT
Organiser le développement d'une offre de logements accessibles à tous.

L'EAU
• Distribuer l'eau potable,
• Collecter et traiter les eaux usées et pluviales,
• Préserver les milieux aquatiques,
• Prévenir les risques d'inondations,
• Entretenir et aménager les cours d'eau.

ACTION SOCIALE
Accompagner les habitants dans leurs projets.

SPORT
Créer et gérer les équipements sportifs : centre aquatique Aqualône, piscines Charly-Kirakossian et intercommunale à Beaurepaire, gymnase intercommunal à Beaurepaire, complexes sportifs Pierre Quinon et Frédéric Mistral...

NOUVELLES TECHNOLOGIES
Développer l'usage des nouvelles technologies.

ENFANCE
Proposer une offre d'accueil et des animations dédiées aux enfants et aux adolescents : relais d'assistants maternels, crèches, accueils de loisirs…

Crédit photo ©Renaud Vezin, sauf mention contraire.

Les instances communautaires

» Le bureau : la présidente, les vice-présidentes, les vice-présidents, les conseillers délégués.

Sylvie Dezarnaud

Présidente

Conseillère municipale à Revel-Tourdan

Robert Duranton

1er vice-président aux finances et à l'agriculture

Maire de Roussillon

Gilles Vial

2e vice-président à l'économie et aux entreprises

Maire de Salaise-sur-Sanne

Philippe Genty

3e vice-président à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme

Maire de Saint-Maurice-l'Exil

Régis Viallatte

4e vice-président au tourisme, au commerce de proximité et à l'artisanat

Maire de Clonas-sur-Varèze

Jean-Charles Malatrait

5e vice-président au cycle de l'eau (eaux, assainissement)

Maire de Chanas

Isabelle Dugua

6e vice-présidente à la culture, au patrimoine et au port de plaisance des Roches-de-Condrieu

Maire des Roches-de-Condrieu

André Mondange

7e vice-président à la politique de la ville, au CISPD*, à la santé et aux affaires sociales

Maire du Péage-de-Roussillon

Béatrice Moulin-Martin

8e vice-présidente à l'emploi et à l'insertion

Adjointe au Maire de Beaurepaire

Axel Monteyremard

9e vice-président à l'environnement et au développement durable

Maire de Saint-Julien-de-L'Herms

Serge Mercier

10e vice-président à la mobilité et aux transports

Maire de Primarette

Jean-Michel Segui

11e vice-président à la petite enfance

Maire d'Assieu

Christelle Grangeot

12e vice-présidente au logement et aux gens du voyage

Maire de Bellegarde-Poussieu

Gilles Bonneton

13e vice-président au sport

Maire de Cheyssieu

Elisabeth Tyrode

14e vice-présidente au numérique

Maire de Chalon

Claude Lhermet

15e vice-président à la communication et aux mutualisations

Maire de Sonnay

Gérard Bect

Conseiller délégué aux équipements communautaires

Maire de Saint-Barthélemy

Jacques Garnier

Conseiller délégué à la gestion des déchets

Maire de Cour-et-Buis

Sandrine Lecoutre

Conseillère déléguée à l'enfance et à la jeunesse

Maire de Saint-Clair-du-Rhône

Christian Monteyremard

Conseiller délégué à la voirie

Maire d'Agnin

Laurent Teil

Conseiller délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Maire de Sablons

** Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance*

Delphine Albus
Adjointe au Maire du Péage-de-Roussillon

Sébastien André
Maire de Bougé-Chambalud

Xavier Azzopardi
Adjoint au Maire de Salaise-sur-Sanne

Zerrin Bataray*
Conseillère municipale à Roussillon

Yann Berhault
Maire de Jarcieu

Josette Bonnet
Adjointe au Maire de Roussillon

Gérard Boussard
Conseiller municipal à Roussillon

Françoise Buniazet
Adjointe au Maire de Salaise-sur-Sanne

Denis Chambon
Maire de Saint-Alban-du-Rhône

Aïda Chouchane
Adjointe au Maire de Saint-Maurice-l'Exil

Nelly Claret
Maire d'Auberives-sur-Varèze

Louis Corradini
Adjoint au Maire de Saint-Maurice-l'Exil

Raymonde Coulaud
Adjointe au Maire de Chanas

Sébastien Courion
Conseiller municipal au Péage-de-Roussillon

Michel Cros
Maire de Saint-Prim

Thierry Darbon
Adjoint au Maire du Péage-de-Roussillon

Frédéric Desseignet
Conseiller municipal à Saint-Clair-du-Rhône

Jean-Michel Dolphin
Maire d'Anjou

Jean-Luc Durieux
Maire de Pisieu

Yann Flamant
Adjoint au Maire de Beaurepaire

Gabriel Girard
Maire de La Chapelle-de-Surieu

Dominique Giraud
Adjointe au Maire de Salaise-sur-Sanne

Marie-Christine Hainaud
Adjointe au Maire de Roussillon

Laurent Iltis
Maire de Pact

Jean-Paul Imblot
Conseiller municipal au Péage-de-Roussillon

Marie-France Libero
Adjointe au Maire de Saint-Maurice-l'Exil

Nathalie Linossier
Conseillère municipale à Roussillon

Gilbert Manin
Maire de Moissieu-sur-Dolon

Denis Merlin
Maire de Monsteroux-Milieu

Olivier Merlin
Conseiller municipal à Saint-Clair-du-Rhône

Annie Monnery
Adjointe au Maire de Beaurepaire

Nathalie Morel
Conseillère municipale à Sablons

Robert Mouchiroud
Maire de Saint-Romain-de-Surieu

*Jusqu'en octobre 2023

Présentation de l'intercommunalité

Les conseillers communautaires

Karelle Ogier
Maire de Montseveroux

©Pommier-de-B.

Michel Pascal
Maire de Pommier-de-Beaurepaire

Yannick Paque
Maire de Beaurepaire

Jean-François Pavoni
Adjoint au Maire des Roches-de-Condrieu

René Pey
Adjoint au Maire de Roussillon

Christine Rabier
Adjointe au Maire de Saint-Maurice-l'Exil

© CCEBER

Jean-Marc Rey
Maire de Vernioz

Véronique Roberjot
Adjointe au Maire du Péage-de-Roussillon

Marc Rousvoal
Adjoint au Maire de Roussillon

Claude Rulliere
Adjoint au Maire de Saint-Maurice-l'Exil

Luc Satre
Maire de Ville-sous-Anjou

Kénan Solmaz
Conseiller municipal à Beaurepaire

Les communes ne disposant que d'un seul conseiller communautaire titulaire ont un suppléant.

La liste complète des élus communautaires est disponible sur

www.entre-bievreetrhone.fr

Fonctionnement des instances communautaires

Le conseil communautaire

66 élus votent la mise en œuvre des projets

Le bureau

Composé de la présidente, des vice-présidents, des conseillers délégués, il examine les projets et prépare les propositions qui seront soumises au vote du conseil communautaire

Les commissions thématiques

Présidées par les vice-présidents et ouvertes aux conseillers municipaux, elles développent des projets qui relèvent de leur domaine :

- Finances
- Agriculture
- Économie / Entreprises
- Aménagement du territoire / Urbanisme
- Tourisme / Commerce de proximité / Artisanat
- Grand cycle de l'eau
- Culture / Patrimoine
- Politique de la ville / CISPD / Santé / Affaires sociales
- Emploi / Insertion
- Environnement / Développement durable
- Mobilités / transports
- Voirie
- Petite Enfance / Enfance / Jeunesse
- Logement / Gens du voyage
- Sport
- Numérique
- Communication
- Équipements communautaires

CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

Le CLD, Conseil Local de Développement d'entre Bièvre et Rhône, est une instance de dialogue, de concertation et de participation citoyenne. Il a pour vocation d'apporter des réflexions et de faire des propositions à EBER sur des thématiques concrètes.

»I Conseil Local de Développement
LA PREMIÈRE ANNÉE DE TRAVAUX POUR LE CLD

En décembre 2021, les élus d'EBER ont acté en conseil communautaire la création d'un Conseil Local de Développement (CLD). Instance de démocratie participative instaurée par la loi, le CLD s'efforce d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales. Lieu de concertation, de participation citoyenne et de dialogue territorial entre personnes bénévoles, le CLD conduit ses travaux sur saisine de l'intercommunalité ou par auto-saisine. Il peut ainsi proposer tout sujet relevant du champ d'actions d'EBER qui lui semble refléter une attente de la population.

Il regroupe aujourd'hui une quarantaine de membres représentant un large panel d'activités présentes sur le territoire. Les travaux du conseil s'appuient sur cette diversité et l'expérience citoyenne, le vécu, les perceptions de l'action publique communautaire, portés par ses membres.

L'année 2023 a été marquée par le lancement des premiers travaux du CLD. Les membres du CLD ont pu ainsi travailler en groupe sur 3 thématiques : la Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT), le Contrat Local de Santé (CLS) et les mobilités.

Parallèlement, le CLD a développé des contacts avec plusieurs élus. Il attache une grande importance à ces rencontres, soit sur des thèmes liés au groupe projet, soit sur des questions transversales comme le PLUI ou simplement pour échanger et faire connaitre le CLD. En outre, le CLD a été entendu début 2023 par le bureau d'EBER pour se présenter. De plus, des contacts réguliers sont établis entre la présidente d'EBER et le président du CLD.

>> Groupe-Projet SAAT

Le groupe (10 membres) s'est réuni à 5 reprises en vue d'apporter le regard des habitants et consommateurs du territoire sur le projet de rédaction de la Stratégie Agricole et Alimentaire du territoire. Le CLD a rendu un avis comprenant :

- Des propositions de compléments sur le diagnostic de la SAAT (forces/faiblesses/opportunités/menaces).
- Un enrichissement de la rédaction du programme d'actions de la SAAT avec des propositions de leviers autour de la préservation du foncier agricole, de la pérennisation des circuits courts, de la préservation des ressources, de la réduction de la précarité alimentaire, de la communication/sensibilisation.

Une synthèse de cet avis a été présentée aux élus lors de la commission agriculture d'EBER du 2 octobre 2023.

>> Groupe-Projet CLS

Le groupe (8 membres) s'est réuni à 3 reprises en vue d'apporter le regard des habitants et des patients du territoire sur le projet de rédaction du Contrat Local de Santé du territoire. Le CLD a rendu un avis comprenant :

- Une proposition de priorisation (la consolidation de l'offre et de l'accès aux soins, la création d'un poste de coordinateur santé, la définition du rôle d'EBER).
- Une alerte sur les points de vigilance à mettre en avant dans le CLS (la création de liens avec le social et le médico-social, la sensibilisation aux métiers du paramédical, la prise en compte, de la question des personnes âgées et la mobilisation des habitants, la promotion de l'activité physique et de l'alimentation).
- Un enrichissement de la rédaction du programme d'actions du CLS avec des propositions de leviers autour du développement de la télémédecine, des problèmes de « dys », de la promotion de l'activité physique et du sport, de la promotion des pratiques de lutte contre le stress. Une synthèse de cet avis a été présentée au vice-président à la santé d'EBER le 19 septembre 2023.

>> Groupe-Projet Mobilités

Le groupe (8 membres) s'est réuni à 5 reprises en vue d'apporter le regard des habitants et des usagers du territoire sur l'offre en transport en commun et sur le projet de schéma modes doux. Un avis du CLD sera rendu en 2024.

Des articles dans les magazines de l'intercommunalité (numéros de juin et de décembre) ont permis au CLD de faire des points d'étape sur l'avancée de ses travaux.

Outre les temps en groupes de travail, cette année a été marquée par : 2 plénières du CLD (1 atelier « Fresque du climat ») ; 7 réunions du Bureau du CLD ; 2 rencontres élus Présidente EBER – Président CLD et 6 invitations (Bureaux et Commissions communautaires, ateliers de travail, visites de terrain…). Au total, une trentaine de réunions se sont tenues au cours de l'année.

Dynamique, le CLD a profité de cette année pour définir son identité visuelle à travers la création de son logo et publier sa page sur le site Internet de la Communauté de communes. L'année 2024 verra le CLD poursuivre ses travaux lancés en 2023 et mettre en place de nouveaux groupes de travail (Climat et Déchets).

©Adobe Stock

RAPPORT FINANCIER

Les budgets d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes s'organisent de la façon suivante :

- *1 budget général EBER*
- *9 budgets annexes EBER : Zone d'Activités Rhône-Varèze, Zone d'Activités Plein-Sud, Zone d'Activités RN7 Louze/Clos Ducurtil/Les Bruyères, Assainissement, Eau, Transports, Tourisme, Port de Plaisance des Roches-de-Condrieu et Redevance Incitative*
- *1 budget SEMIG*

FONCTIONNEMENT

108 078 640 € de recettes | **88 570 737 €** de dépenses

INVESTISSEMENT

25 508 639 € de recettes | **25 990 022 €** de dépenses

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

	Fonctionnement			Investissement			
Budgets	**Recettes**	**Dépenses**	**Résultats**	**Recettes**	**Dépenses**	**Résultats**	**Résultat Global**
Budget général	78 430 468,51 €	66 002 444,58 €	12 428 023,93 €	8 494 855,29 €	12 291 307,68 €	-3 796 452,39 €	8 631 571,54 €
BA Plein Sud	2 502 501,09 €	2 491 493,97 €	11 007,12 €	3 928 303,70 €	3 928 303,70 €	0,00 €	11 007,12 €
BA Rhône Varèze	48 874,13 €	42 656,28 €	6 217,85 €	539 840,13 €	401 452,47 €	138 387,66 €	144 605,51 €
BA autres zones économiques*	994 259,44 €	1 063 268,28 €	-69 008,84 €	3 383 735,93 €	919 107,75 €	2 464 628,18 €	2 395 619,34 €
BA Transport	1 662 412,19 €	1 441 015,78 €	221 396,41 €	160 949,06 €	165 238,30 €	-4 289,24 €	217 107,17 €
BA Tourisme	830 380,42 €	455 288,35 €	375 092,07 €	202 356,84 €	62 213,32 €	140 143,52 €	515 235,59 €
BA Assainissement	9 233 844,68 €	6 175 566,62 €	3 058 278,06 €	3 076 519,85 €	3 276 552,46 €	-200 032,61 €	2 858 245,45 €
BA Eau	10 955 139,64 €	8 063 224,29 €	2 891 915,35 €	5 179 997,39 €	4 618 842,62 €	561 154,77 €	3 453 070,12 €
BA Port de plaisance	845 542,93 €	781 210,40 €	64 332,53 €	169 761,00 €	223 322,02 €	-53 561,02 €	10 771,51 €
BA redevance incitative	2 575 217,66 €	2 054 568,52 €	520 649,14 €	372 320,74 €	103 681,90 €	268 638,84 €	789 287,98 €
Totaux	**108 078 640,69**	**88 570 737,07 €**	**19 507 903,62 €**	**25 508 639,93 €**	**25 990 022,22 €**	**-481 382,29 €**	**19 026 521,33 €**
Résultat global	**19 026 521,33 €**						

** BA autres zones économiques : RN7 Louze à Clonas / Clos Ducurtil à Roussillon / Les Bruyères à Agnin / La Croix à Vernioz*

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (BUDGET GÉNÉRAL)

La section de fonctionnement 2023 s'établit à 78 430 468,51 € de recettes pour 66 002 444,58 € de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 12 428 023,93 €.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

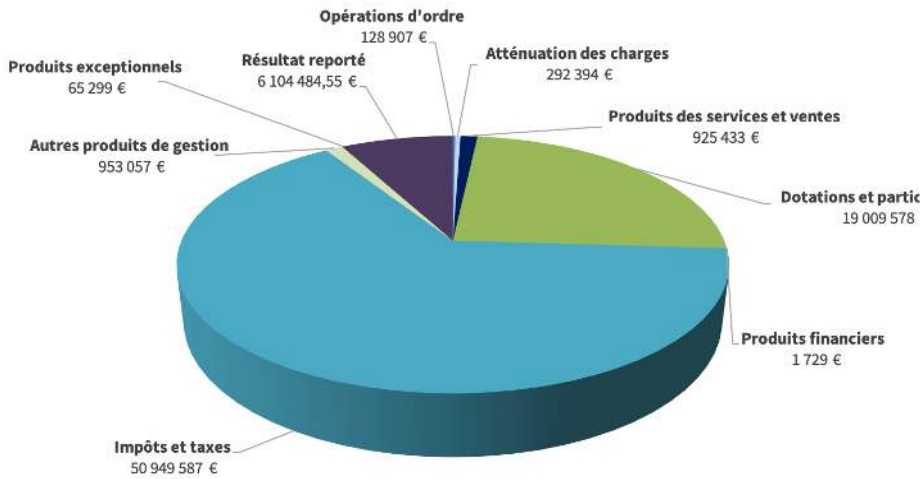

Pour 2023, les taux d'imposition sont les suivants :
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 24,68 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 1,20 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 2,58 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 11 %

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

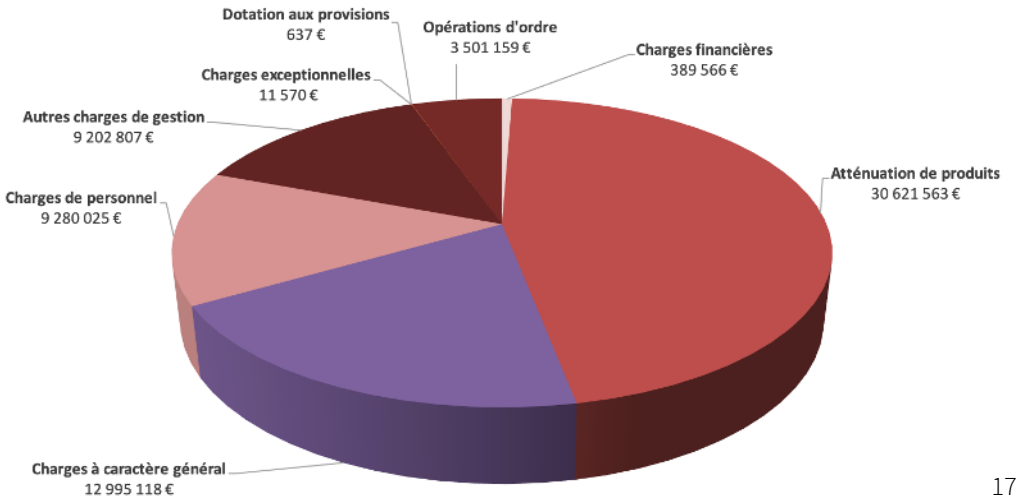

LA SECTION D'INVESTISSEMENT (BUDGET GÉNÉRAL)

La section d'investissement 2023 s'établit à 8 494 855,29 € de recettes pour 12 291 307,68 € de dépenses, soit un besoin de financement d'investissement de 3 796 452,39 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

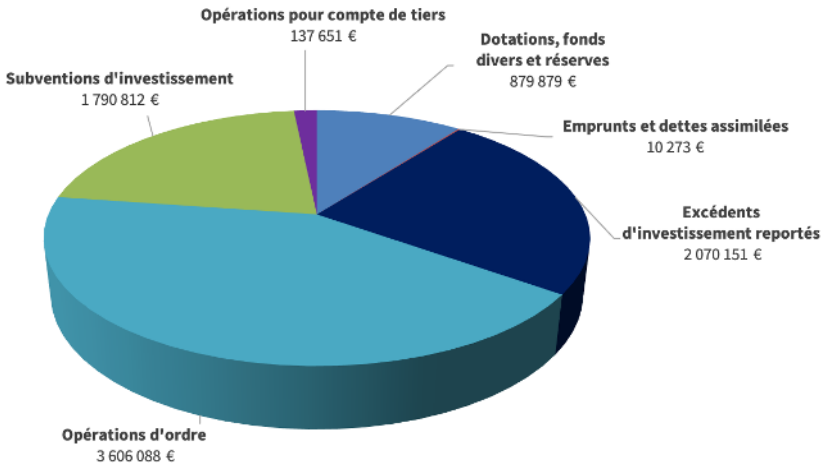

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

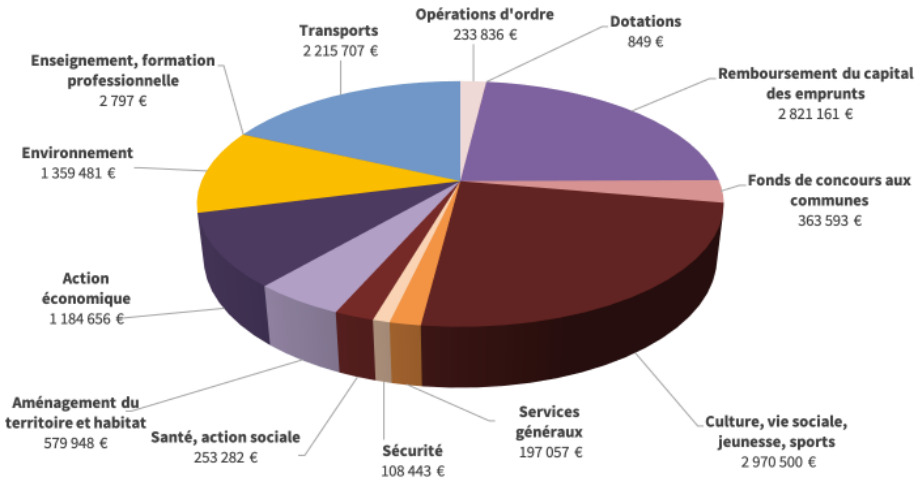

ZOOM SUR SUR LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS

- Budget Annexe Eaux : 3 058 347€
- Budget Annexe Assainissement : 1 162 392 €

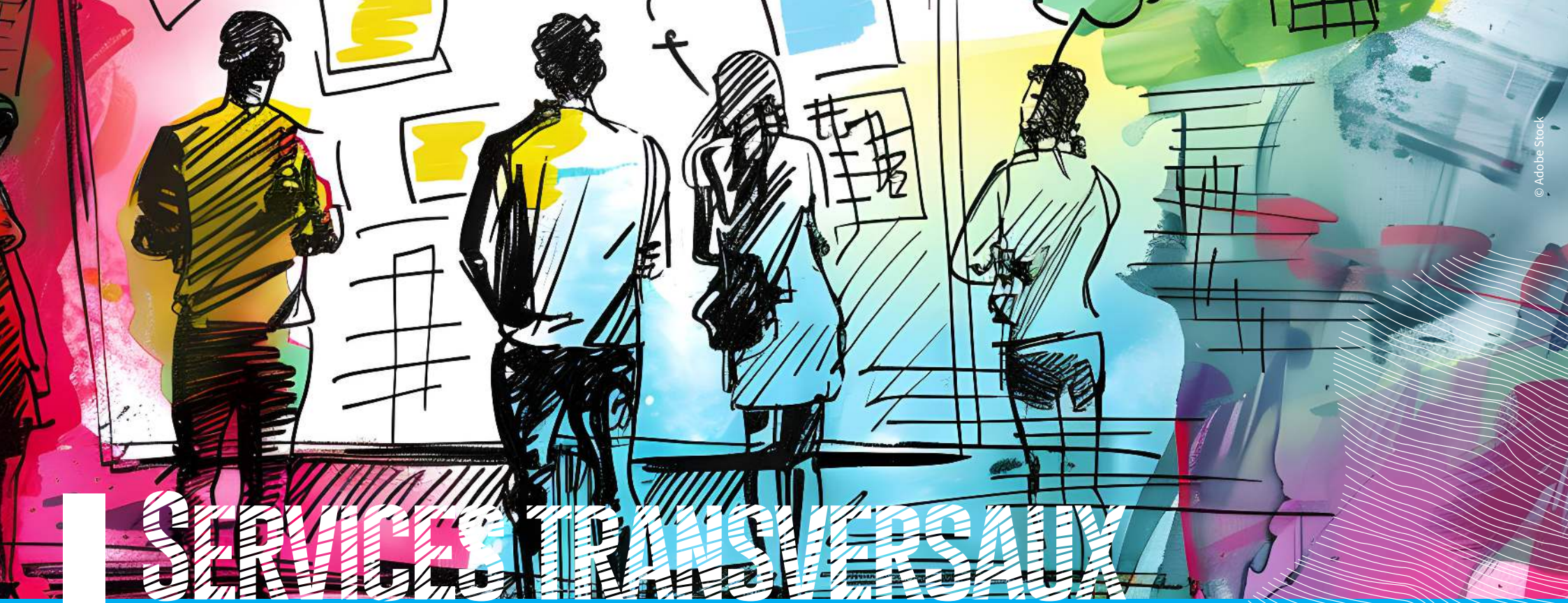

SERVICES TRANSVERSAUX

Les services transversaux viennent en appui des services opérationnels pour les aider à mener à bien leurs missions.

251

agents au 31 décembre 2023

Services transversaux

Ressources humaines

Entre Bièvre et Rhône compte 251 agents au 31 décembre 2023 (soit 223,96 agents en équivalent temps plein rémunérés sur l'année), dont 189 fonctionnaires, 53 contractuels permanents et 9 contractuels non permanents. 54% des agents sont des femmes et 46% sont des hommes.
La répartition des agents permanents est la suivante : 15% catégorie A, 36% catégorie B, 49% catégorie C.
L'âge moyen des agents de la collectivité est de 46 ans.
Les mouvements en 2023 : EBER a enregistré 32 arrivées d'agents (contractuels 47%, mutation 22%, remplacement 22%, autres cas 9%) et 32 départs (fin de contrat 25%, mutation 22%, démission 19%, départ en retraite 13%, mise en disponibilité 13%, autres cas 8%).

Quelques chiffres clés :
944 arrêtés et contrats réalisés en 2023
193 arrêts de travail saisis
69 agents bénéficient d'une journée de télétravail par semaine en 2023
90 avancements d'échelon et 20 avancements de grade
142 agents ont participé à au moins une formation dans l'année 2023.

Affaires juridiques

Le service a pour mission :
- d'assurer la sécurisation juridique de la collectivité, des actes et de garantir le respect de la réglementation dans l'action publique (rédaction d'écritures en collaboration avec les notaires et avocats)
- de conseiller et assister les services et apporter une expertise juridique dans les domaines variés du droit,
- d'organiser les instances communautaires,
- de gérer les sinistres, contentieux et le portefeuille d'assurances.

Chiffres clés

+ de 350 délibérations
+ de 250 arrêtés (hors RH)
+ de 50 sinistres gérés

Hygiène, santé et sécurité au travail

En 2023, le service a notamment accompli les missions suivantes :
- Refonte du document unique d'évaluation des risques professionnels de la collectivité avec la mise en place d'un plan d'action avec 5 mesures à mettre en place par les référents d'unité de travail.
- Achat de matériels ergonomiques : supports porte documents, supports PC portable, repose-pieds, ballons ergonomiques.
- Participation à l'aménagement des postes de travail des agents à la demande des chefs de service.
- Réalisation des exercices incendies dans l'ensemble des bâtiments.

Sessions de formations effectuées en 2023	Agents EBER	Autres communes
Sauveteur secouriste au travail initial	9	63
Mac Sauveteur secouriste au travail	8	36
Équipier de première intervention	57	50
Prévention des risques liés à l'activité physique	1	20
Sous-total	75 agents	169 agents

Communication

Une année riche en nouveaux services

En parallèle des supports et événements réalisés de façon récurrente depuis plusieurs années, 2023 est marquée par des projets inédits :

- Le déploiement du Programme de Réussite Éducative (PRE) à l'échelle du territoire. Ce nouveau dispositif, s'adressant à un public restreint, nécessitait d'être rendu visible et compréhensible. Le service communication a travaillé en lien étroit avec l'équipe du **PRE pour créer une identité graphique** et une plaquette de présentation. Ces travaux, réalisés en interne, se sont notamment appuyés sur des éléments fournis par un facilitateur graphique.

- Le lancement du **nouveau réseau de transport intercommunal**, prévu au 1er trimestre 2024, s'est préparé dès la fin de l'année 2023 avec la **création d'un logo** *(voir page 88)*.

Chiffres clés

4 numéros du Terre d'énergies Mag'
12 numéros de la lettre interne « Entre EBER et Nous »
4 236 « suiveurs » Facebook
133 abonnés Youtube (+ 23 en 1 an)

- La structuration progressive du service « archives » a impliqué la création de supports à destination des agents. Ces fiches pratiques ont pour objectif de fixer les règles d'archivage internes et de guider les agents dans leur pratique professionnelle.

« Viens aux cinés ! »

À l'occasion de la **réouverture des deux cinémas du territoire**, les services culture et communication ont conçu une **campagne de communication**. Elle se destinait plus particulièrement aux jeunes, grâce à la mise en place d'une tarification de lancement attractive. Réalisée en interne, celle-ci se décline en 4 messages sur les réseaux, par voie d'affichage et via des badges.

Congrès des Maires

Le 14 octobre 2023, la commune de Beaurepaire et la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône ont accueilli la 65e édition du Congrès des Maires de l'Isère organisé par l'Association des Maires de l'Isère. Le service communication a notamment **élaboré et mis en œuvre le stand partagé** avec la commune (agencement, objets publicitaires...) et créé **une vidéo promotionnelle** diffusée au cours de la plénière.

›I Services transversaux

Finances & marchés publics

- Intégration du **syndicat des eaux Gerbey Bourrassonnes**
- Renforcement de l'équipe commande publique
- Lancement d'une démarche concertée pour la réalisation du **guide interne de la commande publique**
- Développement des **clauses sociales** dans les marchés

Chiffres clés

11 budgets (9 EBER et 1 SEMIG)

18 551 écritures comptables

51 procédures de marchés : 8 appels d'offres, 30 marchés à procédure adaptée, 1 concours, 2 délégations de service public et 10 consultations à faible montant

50 avenants ; **12** commissions d'appels d'offres

6 commissions de délégation de service public ; **1** jury ; **1** commission consultative des services publics locaux

Services transversaux

Informatique

- Prolongation de la solution « **Avant de cliquer** » visant à sensibiliser et former les agents au phishing
- **Renouvellement de 2 de nos 3 hôtes de sessions** (serveurs physiques hébergeant nos serveurs virtuels) pour améliorer les performances des sessions virtuelles des agents.
- Mise en place de l'**outil de tickets**
- Accompagnement des Mairies de Saint-Maurice-l'Exil et Chanas dans la mise en place du **maillage fibre** de l'ensemble de leurs bâtiments communaux.
- Ajout de la commune de Roussillon sur le **serveur de voix sur IP 3cx**
- Ajout de **nouveaux outils de sécurité** avec notamment un outil d'analyse des logs (graylog)
- Mise en place d'une **Politique de Sécurité des Systèmes d'Information** (PSSI)
- Renouvellement du **système de vidéoprotection du siège d'EBER**

- Mise en place d'un **système de vidéoprotection autonome pour des sites isolés du service des eaux**
- Accueil du collège des **directeurs des systèmes d'information de l'Isère** le 26 octobre 2023

Systèmes d'Information Géographique

- Travail étroit avec le Service des Eaux : organisation d'un point mensuel depuis septembre 2023 avec la direction du service des Eaux, **mise en place du nouveau modèle de données** eaux bemaguest/Top'Eau, ateliers de travail visant à **définir la symbologie des réseaux d'eaux**
- Acceuil des **rencontres géomatiques de l'Isère** en juin 2023
- Renforcement de l'équipe SIG
- Fourniture à l'équipe d'intervention voirie d'une tablette avec des outils pour gérer leurs interventions

Délégué à la protection des données (DPD)

Le DPD veille au respect du cadre légal concernant la protection des données au sein d'EBER et des 37 communes (poste mutualisé). **En 2023, le DPD a réalisé une déclaration de violation de données auprès de la CNIL.**

Archives

L'année 2023 voit la montée en puissance d'un service très récent (créé fin 2022) qui partage ses activités entre la reprise d'un important arriéré de non-archivage de plusieurs structures (anciennes intercommunalités et syndicats) et la mise en place d'une politique de gestion documentaire proactive, tout en sensibilisant progressivement les agents à leurs obligations réglementaires en matière de gestion documentaire :

- Classement, inventaire et conditionnement **des archives à fort enjeu juridique** à conserver indéfiniment : délibérations, arrêtés... pour 25 mètres linéaires.
- Réalisation des **reliures des registres de délibérations et d'arrêtés** et restauration d'un registre du SIGEARPE
- Stockage : aménagement des rayonnages de façon à gagner 100 mètres linéaires et **lancement du projet d'installation de rayonnages mobiles.**

Chiffres clés

+ de 120 heures d'audit auprès des services
63 interventions d'aide à l'archivage
27 recherches pour les services
+ de 350 mètres linéaires d'archives traités : près de 200 ml éliminées.

ÉCONOMIE

Entre Bièvre et Rhône œuvre en faveur de l'accueil et du développement des activités économiques. Le territoire compte de nombreuses entreprises industrielles, commerciales, artisanales, de services, agricoles…

64 205 €

de chèques cadeaux encaissés
par les commerçants du territoire

337

bénéficiaires du RSA suivis par le
Service d'Accompagnement
Vers l'Emploi

400

exploitations agricoles

LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

© 4 Vents

La zone Champlard à Beaurepaire

D'une surface d'environ 25 hectares, l'aménagement de cette zone est confié à Isère Aménagement. L'année 2023 a été marquée principalement par la poursuite des dossiers réglementaires marqués par l'obtention de l'autorisation environnementale, le lancement des fouilles archéologiques et la mise en œuvre des mesures de compensation.

> Les dossiers réglementaires

L'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale a été signé par le Préfet de l'Isère le 17 octobre 2023. Il comporte un dossier d'autorisation loi sur l'eau, un dossier de dérogation espèces protégées et une étude d'impact.

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), procédure d'aménagement choisie en vue de produire du foncier prêt à bâtir (viabilisation de terrains, aménagement et équipement de zone) a été créé le 17 juillet 2023.

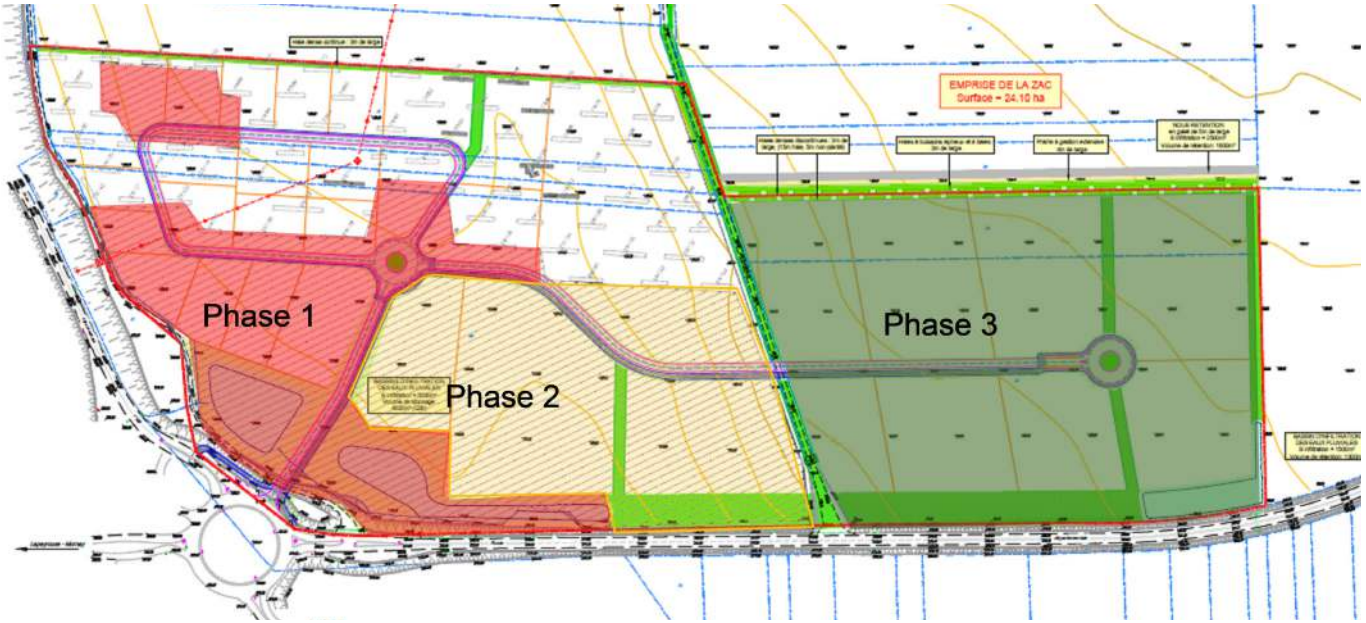

> L'engagement de diagnostic et les fouilles archéologiques

Á la suite de la prescription de fouilles prescrites par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les fouilles de la phase 1, la plus proche du giratoire et représentant 6 hectares ont été mises en œuvre dès obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

© EBER

> La mise en œuvre des mesures de compensation

Du fait de la présence du busard cendré et de la signature et du respect du Plan Local de Conservation (PLC) des espèces de la Plaine de la Bièvre, des obligations de gestion environnementale et d'entretien particulières doivent être mises en place, en dehors de la zone d'activités, sur les parcelles appartenant à la Communauté de communes.

Les pratiques culturales favorables au nourrissage du busard cendré doivent être mises en œuvre, en respectant le maintien et la gestion de bandes enherbées sur ces parcelles sur 5 mètres de large à l'aide d'un mélange grainier type prairie rustique/prairie fleurie. Des mesures agroenvironnementales sur les surfaces résiduelles cultivées sont également mises en place par l'interdiction du maïs et le tournesol. Un plan de rotation de cultures est validé tous les 3 ans par l'animateur du PLC et le service de la DREAL en charge des espèces protégées. Des objectifs de réduction des produits phytosanitaires sont également établis.

Un bail à clause environnementale signé avec les 3 agriculteurs concernés reprend l'ensemble des mesures.

Par ailleurs, un nouveau terrain a été trouvé sur la commune de Pact pour recevoir l'activité d'aéromodélisme, désormais interdite sur la parcelle ZH32.

L'œdicnème criard

© DR

© 4 Vents

La zone La Croix à Vernioz

La station de lavage a été mise en service en octobre 2023. La Communauté de communes recherche un opérateur en vue de construire et exploiter la station-service attenante.

La zone Rhône-Varèze à Saint-Maurice-l'Exil

Au vu des difficultés pour trouver des compensations « zones humides » en dehors du site, le plan masse de la zone a évolué en évitant totalement l'artificialisation des zones humides identifiées sur la zone.

Le nouveau projet est donc basé sur une approche « 100% évitement » et une très forte valorisation environnementale par le maintien du corridor agroécologique, la création d'un pool de biodiversité et d'un parc éco-paysager.

Une rencontre est organisée en octobre avec les services de l'Etat pour préparer au mieux l'obtention des autorisations environnementales nécessaires pour aménager la zone.

© Renaud Vezin

Inspira, espace industriel responsable et multimodal

La zone industrialo-portuaire de Salaise – Sablons, dénommée INSPIRA, est un site stratégique à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du bassin Méditerranée-Rhône-Saône. Elle dispose en effet d'atouts de développement importants du fait, d'une part, de l'ampleur de sa superficie (environ 340 ha) et de ses réserves foncières disponibles, d'autre part de sa situation géographique (à la croisée des corridors européens et à proximité des agglomérations de Lyon, Grenoble et Valence) associée à une desserte trimodale de grand potentiel (fleuve, rail, autoroute).
L'année 2023 a été marquée en janvier par l'annulation par le tribunal administratif de Grenoble de l'arrêté préfectoral de la déclaration d'utilité publique.
Des études sont engagées concernant l'extension du faisceau ferroviaire desservant Inspira et le nouvel embranchement sur la ligne Paris, Lyon, Marseille, avec à la clé un investissement de 15 millions d'euros porté par CNR.
Un nouveau dossier de demande d'autorisation est élaboré en collaboration avec l'ensemble des acteurs (syndicat mixte Inspira, Région, Communauté de communes, CNR, Etat) en vue de demander l'extension du réseau ferroviaire, une autorisation pour l'aménagement de la zone Nord d'Inspira et pour le permis de construire Floor to Floor, association des groupes Gerflor et Paprec, en vue de créer une usine de recyclage de sols plastiques souples.
L'organisation d'une journée de rencontres en août 2023 dans le cadre de la démarche « Réinventons Inspira » qui a réuni élus, techniciens et partenaires d'Inspira a permis de prendre du recul pour explorer collectivement les enjeux économiques, industriels, environnementaux et sociétaux qui entourent le développement de cette zone industrielle.

© Inspira

Cession du Domaine de la Colombière à Moisieu-sur-Dolon

Un opérateur est désigné en novembre 2023 pour reprendre l'activité du Domaine situé à Moissieu-sur-Dolon et composé d'une maison de maître de 1820 transformée en hôtel 3 étoiles de 21 chambres et de trois dépendances.
Son projet consiste à réaliser une activité permanente d'hôtellerie et un lieu de réception de qualité, avec une rénovation du bâti et remise aux normes des installations, avec embellissement et mise en valeur du parc.

© 4 Vents

L'ANIMATION ÉCONOMIQUE

Le réseau d'entreprises

Le mardi 27 juin 2023, l'AGEDEN (Association pour une GEstion Durable de l'ENergie) et la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) Nord-Isère ont animé une séance de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique.

Dans un contexte d'augmentation des dépenses énergétiques, une trentaine d'entreprises ont pu bénéficier de conseils sur le sujet.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère

Deux actions de la convention 2023 ont été ciblées sur l'accompagnement à la transition écologique

L'axe 2 de la convention a porté sur la thématique « Accélérer la transition écologique des commerces et accompagner cette transition ».
Au total, 10 entreprises ont bénéficié du diagnostic Maturité Ecologique et de l'accompagnement de la CCI. Ce diagnostic porte sur les sujets suivants :
- Pilotage stratégique : actions pour réduire l'impact environnemental, offres de produits/services, sensibilisation du personnel et des clients ...
- Gestion des locaux: énergie, eau
- Déchets : tri, recyclage, réduction des déchets, gestion des stocks
- Achats: produits éco-responsables, achats durables
- Mobilité : livraison, utilisation de modes de transports doux pour les salariés

L'axe 3 porte sur l'appui aux entreprises B to B dans leur mutation énergétique Transition écologique
La CCI Nord Isère accompagne les entreprises industrielles et services aux entreprises sur la transition écologique.
Objectif : Accélérer la transition et mutation énergétique des entreprises en réponse à la situation d'urgence et/ou en accompagnant les entreprises sur des solutions à moyen terme.
Résultats : 10 projets d'entreprises accompagnés pour des diagnostics ou accompagnement de projets :
- 2 visites énergie
- 2 dossiers Fonds Tourisme Durable
- 1 diagnostic Economie Circulaire
- 1 visite mobilité
- 3 accompagnements niveau 1
- 1 accompagnement niveau 2

L'association intercommunale de commerçants

La Communauté de communes dispose sur son territoire d'une association de commerçants intercommunale : **l'association Commerce et Savoir-Faire**. Elle a pour vocation de regrouper les commerçants, artisans, professionnels libéraux, prestataires de services, industriels et Unions Commerciales du territoire. Par ses actions annuelles d'animation, de fidélisation et de communication, Commerce et Savoir-Faire contribue à la dynamisation des commerces de proximité du territoire.
Dans le cadre de son soutien à l'économie de proximité, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a signé une convention de partenariat avec l'Association Commerce et Savoir-Faire permettant une prise en charge partielle du temps de travail de l'animatrice commerciale, de jours d'ingénierie et de dépenses relatives au programme d'actions.

En 2023, EBER a octroyé une subvention de fonctionnement de 29 089,48 € pour la réalisation des actions suivantes :
- Frais de fonctionnement du projet de l'association pour 15 000 € : financement du poste d'animation de l'association et des journées d'appui à la mise en place de dynamiques commerciales (13 journées d'ingénierie).
- Frais relatifs au programme d'actions pour 14 089,48 € : soirées des adhérents le 28 février et le 4 mai, salon beauté et bien-être du 23 avril à Clonas-sur-Varèze, fête du fruit rouge du 28 mai à Chanas, salons de l'habitat des 16-17 septembre à Saint-Maurice-l'Exil et des 24-25 septembre à Beaurepaire, animations de fin d'année (tournée du père Noël et quinzaine commerciale).

L'accompagnement des commerces de proximité

Dans un objectif de revitalisation commerciale des centres-villes et bourgs-centres, la Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place un dispositif destiné à aider, par une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce et de l'artisanat de proximité à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public. EBER accompagne ce dispositif avec un cofinancement à hauteur de 10%.
En 2023, 6 dossiers ont été validés en Conseil communautaire pour un montant de 21 657 €. Ces dossiers ont concerné 4 communes du territoire autour d'activités variées : alimentation (boulangerie-pâtisserie), restaurant-bar, esthétique-beauté (coiffure).

Les chèques cadeaux

L'économie de proximité est une activité clé du territoire proche des habitants, répartie sur l'ensemble des communes. À partir du travail réalisé en 2021 par un alternant et l'animation des acteurs socio-économiques, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône met en place différentes actions pour assurer une nouvelle dynamique en matière d'économie de proximité.

Á la suite d'un marché attribué à Euridice, le chèque-cadeau EBER a été lancé le dernier trimestre 2021 dans une centaine de boutiques adhérentes (Beauté-Santé, Bijoux-Accessoires, Culture-Sport-Loisirs, Décoration-Bricolage, Mode-Accessoires, Restauration-Alimentation-Hôtellerie, Spécialité locales, Service-Informatique).

En 2023, 42 240 € de chèques cadeaux ont été vendus aux entreprises du territoire.

Les commerçants ont, de leur côté, encaissé 64 205 € de chèques cadeaux.

Les locaux commerciaux

La Communauté de communes est propriétaire de locaux d'entreprises qu'elle loue.

Commerces		
Commune	**Activité**	**Contrat**
Bellegarde-Poussieu	Traiteur, vente de plats à emporter, dépôt de pain	Local vacant
Cour-et-Buis	Boulangerie + logement	Bail commercial
	Magasin de producteurs	Bail commercial
	Snack	Local vacant
Jarcieu	Bar-Restaurant-Epicerie	Bail avec promesse de vente
Monsteroux-Milieu	Bar-Restaurant-Multiservices + logement	Bail commercial
Montseveroux	Restaurant-Pizzeria	Bail commercial
	Agence postale	Local vacant
	Cabinet d'infirmières	Bail commercial
	Local vacant	
Artisanat-Industries		
Commune	**Activité**	**Contrat**
	Chaudronnerie-Métallerie	Bail avec promesse de vente
	Bardage-Couverture	Bail avec promesse de vente
	Peinture industrielle	Bail avec promesse de vente
	Produits de blindage	Bail commercial
Bellegarde-Poussieu	Bureau d'études	Bail commercial
Primarette	Solutions balistiques à usages aéronautiques et industriels	Bail commercial

© Stéphane Brouchoud

L'AGRICULTURE

La Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT)

EBER finalise sa Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT) pour laquelle elle a été labélisée par l'Etat en mars 2021 PAT niveau 1 (émergence). Cette labélisation permet à la collectivité de bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre du plan de relance pour rédiger sa SAAT.

L'année 2023 a porté sur la finalisation de la rédaction du programme d'actions, à travers notamment le rendu de l'avis du Conseil Local de Développement, puis sur la validation de la SAAT (comité technique et comité de pilotage en juin 2023, commission agriculture en octobre, Bureau en novembre et Conseil Communautaire en janvier 2024).

La SAAT 2022-2027, dont le programme d'actions comprend une trentaine de fiches-actions, s'appuie sur 5 enjeux :
- Appui au renouvellement et à la préservation des moyens de production ;
- Renforcement de l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice ;
- Accompagnement à la transition des pratiques alimentaires, agricoles et à l'innovation ;
- Accès à une alimentation locale et de qualité pour tous ;
- Renforcement des liens entre habitants et monde agricole.

En parallèle de la finalisation et de la validation de la SAAT, l'année 2023 a été riche en évènements/projets agricoles et alimentaires portés ou soutenus dans le cadre de cette stratégie. On peut citer ainsi :

- Appui au renouvellement et à la préservation des moyens de production :
> Lancement du réseau intercommunal « foncier – installation/transmission » ;
> Organisation d'un café-installation dans le cadre du salon à la ferme ;
> Participation au projet de recherche « Pléïade » sur la filière fruit porté par l'ISARA ;
> Mobilisation des agriculteurs sur le devenir du camping Beauséjour.

- Renforcement de l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice :
> Lancement des marchés de producteurs à la ferme ;
> Poursuite de l'étude mutualisée sur la création de filières Bas Niveau d'Intrants.

- Accompagnement à la transition des pratiques alimentaires, agricoles et à l'innovation :
> Lancement d'une étude sur l'autonomie énergétique pour les irrigants ;
> Lancement du projet « agroforesterie participative en Nord-Isère » ;
> Expérimentation d'une installation agrivoltaïque sur un verger.

- Accès à une alimentation locale et de qualité pour tous :
> Réponse à l'appel à projets « Mieux manger pour tous » avec la Banque Alimentaire de l'Isère ;
> Organisation d'un webinaire de formation à l'usage de l'outil « ma cantine » ;
> Organisation d'un stage de l'ISARA sur l'ouverture des marchés alimentaires du Département.

- Renforcement des liens entre habitants et monde agricole :

> 3e édition d'un guide des producteurs ;

> 2e édition de la fête du fruit rouge à Chanas avec la présence d'un stand EBER et d'une animation « vélo à smoothie » ;

> Présence d'un stand EBER à la foire aux dindes de Sablons.

Des temps d'échanges ont eu lieu tout au long de l'année entre élus d'EBER et agriculteurs du territoire afin d'évoquer les attentes locales : réunions arboriculture en février et élevages en avril et septembre, visites d'exploitations en février et décembre.

L'année 2024 sera celle de la mise en œuvre du programme d'actions de la SAAT et de la candidature à la labélisation PAT niveau 2 (mise en œuvre).

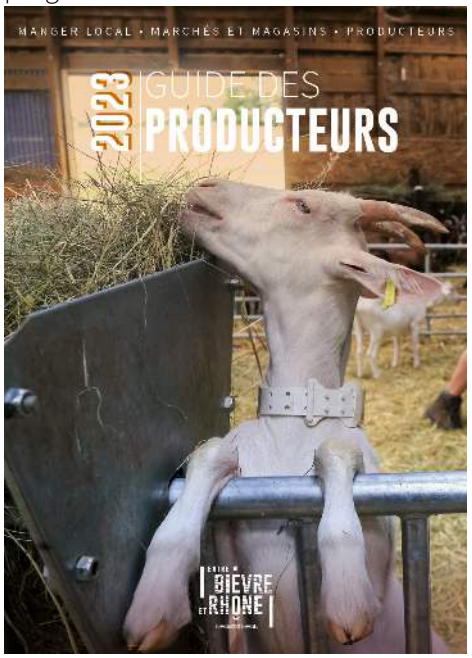

L'animation Territoriale de la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Une convention cadre de partenariat pour l'animation territoriale agricole conclue pour une durée de 3 ans (2022-2024), a pour objectif de marquer la convergence des objectifs et la complémentarité des interventions. Plusieurs finalités sont attendues :

- Une bonne prise en compte des enjeux agricoles d'EBER et leur articulation avec les autres enjeux du territoire.
- Une gestion optimale et concertée des ressources agrirurales du territoire.
- Le maintien et le développement de l'agriculture et de ses filières.
- Le lien entre acteurs agricoles, élus, acteurs du tourisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'industrie et autres acteurs économiques du territoire, pour un territoire économiquement dynamique.
- La reconnaissance des rôles de l'agriculture sur le territoire.

La mise en œuvre de cette convention se traduit par des actions opérationnelles qui font l'objet d'un plan d'actions annuel, articulé autour de 5 missions :

Mission 1 : Animation territoriale

Elle porte sur l'accueil territorial et les relations avec les acteurs du territoire, la coordination et le suivi des projets, la veille sur les projets de création et cessation d'entreprises agricoles, l'appui aux services et démarches d'EBER, l'appui à l'émergence de projets de territoire :

- Appui à l'émergence d'un groupe local « prairie » pour réfléchir avec les agriculteurs à la gestion fourragère des prairies permanentes, notamment face aux aléas climatiques.
- Appui à l'émergence d'un projet de suivi de l'irrigation en arboriculture : poursuite du partenariat avec Les Fruitiers Dauphinois.
- Appui à l'émergence d'un projet de reprise du camping « Beauséjour ».
- Organisation d'une rencontre avec les producteurs de

© Stéphane Brouchoud

fruits d'EBER.
- Mise en œuvre d'un tableau partagé de suivi des créations d'entreprises agricoles.

Mission 2 : Accompagnements individuels et collectifs
Elle porte sur l'accueil des porteurs de projet agricole (hors PAI et PAT), l'accompagnement de projets (hors émergence), l'appui dans la mise en place de démarches qualité, l'accompagnement des exploitations ayant besoin d'aide (informer, aider, orienter) :
- Accueil de porteurs de projet agricole : premiers renseignements sur le contexte agricole local, les offres de reprise de ferme en cours et le parcours à l'installation.
- Appui à la transmission / renouvellement des générations en arboriculture via le suivi du stage diagnostic agraire / projet de recherche « Pléïades » d'étudiantes de l'ISARA (restitution des résultats et travaux en groupes), accompagnement d'un cédant et réalisation d'une vidéo.
- Accompagnement d'un groupe de producteurs fermiers du territoire pour la création de marchés à la ferme.
- Suivi du projet « légumes surgelés » de Gélifruit.
- Accompagnement du projet d'irrigation de l'ASA de Louze et de Glay.
- Veille et suivi de projets agrivoltaïques dont le projet d'un verger sous ombrières à Cheyssieu.

Mission 3 : Temps d'échanges et actions de communication
Elle porte sur l'organisation de réunions d'information, la participation aux manifestations locales, l'organisation de rencontres portes ouvertes :

Marché à la ferme organisé par les producteurs d'EBER le dimanche 18 juin 2023
© Renaud vezin

- Circuit EBER pour l'opération « ***Prenez la clé des champs*** » le week-end du 6 et 7 mai 2023 : 2 fermes participantes.
- 2e fête du fruit rouge le dimanche 18 mai 2023 à Chanas (plus de 4 000 visiteurs) : présence d'un stand commune EBER-Chambre d'Agriculture.
- Foire aux dindes de Sablons les 18 et 19 novembre 2023 (18 à 20 000 visiteurs) : constitution le samedi d'un « pool agricole » rassemblant les stands EBER/SIRRA et Chambre d'agriculture/Plateforme locale pour l'emploi.
- 3e « rando Agricol'Eau » à Anjou le samedi 17 septembre 2023 : une vingtaine de participants ont parcouru un circuit de 5 km entrecoupé de différentes haltes.
- Participation à des visites d'exploitations agricoles.

Mission 4 : Lutte contre l'ambroisie
- Animation du réseau de veille (réunion bilan campagne 2022 et perspectives 2023 : 17 élus participants).
- Etat des lieux de l'infestation de l'ambroisie (4 communes accompagnées lors de tournées, 2 nouveaux référents accompagnés, une dizaine de communes contactées par téléphone pour faire un point avec les référents).

Mission 5 : Amélioration de la qualité de l'eau (captage du Golley)

Dans le cadre du dispositif Terre & Eau :

- Animation d'un Comité de pilotage et travail sur le nouveau programme d'actions.
- Animation d'un groupe arboriculture comprenant 6 participants (6 rencontres techniques et une réunion bilan).
- Accompagnement de 9 agriculteurs dans le raisonnement de leur fertilisation.
- Accompagnement de 4 agriculteurs dans l'optimisation de la couverture des sols.
- Suivi d'un essai de colza associé.
- Organisation d'un tour de plaine (4 agriculteurs mobilisés).
- Organisation d'une démonstration de désherbage mécanique (4 agriculteurs présents).
- Suivi d'un essai dans la lutte contre le souchet comestible.
- Organisation de la troisième édition de la randonnée « Agricol'Eau » à Anjou.

Ainsi, ces actions ont mobilisé au total 114 jours Chambre d'Agriculture de l'Isère, ainsi que des prestations et un financement de la collectivité à hauteur de 55 460,50 € en 2023.

Le Pôle Agroalimentaire de l'Isère - PAA 38

Depuis 2019, EBER est adhérente au Pôle Agroalimentaire de l'Isère avec une cotisation annuelle pour la Communauté de communes d'un montant de 10 000 €. Cette association, créée à l'initiative du Département, de collectivités et des chambres consulaires de l'Isère, a pour objectifs de :

- Développer les filières agroalimentaires locales (viande, produits laitiers, fruits et légumes…) ;
- Permettre aux agriculteurs isérois de dégager de meilleurs revenus en se rapprochant des entreprises agroalimentaires et des distributeurs de l'Isère.

En 2023, le pôle compte 3 salariés et il a atteint le chiffre d'affaires de 1 619 000 €. Son activité sur EBER a été la suivante :

- Une quinzaine d'entreprises adhérentes : 12 agriculteurs, 1 artisan, 1 groupement, 1 distributeur.
- 4 producteurs impliqués dans les activités commerciales avec des volumes de vente centrés autour du fruit.
- Peu de magasins actifs : 3.
- Pour 1 € de la collectivité investi – 41 € reviennent sur le territoire (vente produits via PAA 38 en grande et moyenne distribution et commerces de proximité).

Sur EBER, les objectifs annoncés par le pôle pour 2024 sont :

- Améliorer l'approvisionnement en fruits isérois de l'agglomération grenobloise ;
- Prospecter les commerces de proximité en vallée du Rhône ;

© Stéphane Brouchoud

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI, SAVE

L'intégralité du territoire d'EBER est couvert par le SAVE depuis janvier 2022 avec pour objectif l'uniformité des services délivrés aux habitants. Deux antennes, place Charles-de-Gaulle au Péage-de-Roussillon et 22 avenue des Terreaux à Beaurepaire sont à la disposition des allocataires du territoire sur orientation des services du Département. L'action du SAVE porte sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active), la mise en place des clauses sociales sur l'ensemble du territoire et l'animation de diverses actions en faveur des personnes précaires.

L'accompagnement des allocataires du RSA

Les allocataires du RSA accompagnés par le service bénéficient d'un Parcours Emploi Renforcé. Ce sont des personnes qui ne sont pas encore totalement autonomes dans leur recherche d'emploi et dont l'employabilité n'est pas immédiate (mobilité réduite, maîtrise limitée de la langue, besoin de formation...). Les chargés d'accompagnement les rencontrent au minimum une fois par mois et construisent avec elles, selon leurs besoins, un parcours d'insertion qui peut intégrer de la formation, des stages en entreprises, de la participation à des actions collectives de découverte des métiers, des actions de recrutement, du coaching individuel…

337 bénéficiaires du RSA ont été suivis en 2023, dont 70 par la nouvelle antenne de Beaurepaire.

Des actions collectives ou individuelles de mobilisation des bénéficiaires du RSA sont mises en place et suivies par le SAVE : découvertes des métiers (chimie, BTP, logistique, animation, service à la personne, nucléaire), nombreuses actions autour de la mobilité et de l'autonomie numérique...

Les clauses sociales

Le développement des clauses sociales a pour objectif de favoriser l'embauche de demandeurs d'emploi en grande difficulté pour retrouver un emploi, par le biais de clauses d'insertion intégrées dans les marchés passés par les collectivités locales, les bailleurs sociaux ou les grandes entreprises engagées dans une démarche de Responsabilité Sociale.

Une campagne de sensibilisation permanente est menée auprès des différents services de la Communauté de communes et des communes pour développer les clauses sociales et faciliter le recours aux emplois aidés. **L'appropriation de ces clauses par les donneurs d'ordres et l'action de la facilitatrice du SAVE ont permis d'insérer 14 310 heures au titre de 2023 dans les marchés contre 1 120 heures au titre de 2022.**

38 personnes ont ainsi accédé à l'emploi.

Lutter contre la pauvreté des jeunes : EBER s'engage auprès de l'institut Break Poverty

Une charte d'engagement a été signée en octobre 2022 entre la Communauté de communes et la Fondation Break Poverty pour la mise en œuvre de la Dotation d'Action Territoriale (DAT). Le programme qui en découle se met en place en 4 étapes qui s'étaleront sur 4 ans.

Le diagnostic réalisé a permis de montrer que le taux de pauvreté global de la population, sur le territoire EBER, s'élève à 12,7 % (contre 14% au niveau national) et le taux de pauvreté des jeunes s'élève à 23% (contre 19% au niveau national).

La mise en œuvre de ce programme permet de combattre la pauvreté et le déterminisme social en permettant l'investissement des acteurs volontaires dans un objectif commun. Le pouvoir du « faire ensemble », rend accessibles des actions qui ne le sont pas toujours à l'échelle de l'intercommunalité seule.

Un appel à projets a été lancé auprès des associations pour leur proposer d'organiser des actions concrètes, complémentaires à celles existantes, permettant d'avoir un impact réel sur l'avenir des jeunes. 19 candidatures ont été déposés par des associations locales ou nationales.

Six projets retenus par le comité de pilotage sont ensuite présentés aux entreprises locales afin de les inciter à apporter un soutien financier par le biais d'actions de mécénat.

Sessions de recrutement sur les secteurs en tension

Plusieurs jobs dating et un forum de l'emploi (le 30 novembre à Beaurepaire, avec 32 entreprises et 170 visiteurs) ont été organisés conjointement avec Pôle Emploi. Différents temps ont eu lieu, notamment des rencontres de proximité entre les entreprises qui ont des besoins de recrutements et les bénéficiaires du RSA afin de lever les « à priori » des employeurs sur les publics en insertion (28 participants avec 10 contrats de travail signés).

Dispositif de soutien aux Structures d'insertion par l'Activité Economique d'EBER

EBER soutient le fonctionnement des structures pour contribuer à un accompagnement qualitatif des personnes en insertion selon les modalités suivantes : ateliers et chantiers d'insertion et entreprises d'insertion dont le siège et/ou un établissement est situé sur EBER : subvention de 1 000 € par poste d'insertion conventionné par l'Etat / associations intermédiaires et entreprises de travail temporaire d'insertion ayant leur siège et/ou un établissement implanté sur une intercommunalité limitrophe et accueillant au moins 5 salariés résidant sur EBER/an : subvention forfaitaire annuelle de 1 500 €.

EBER apporte son soutien au premier investissement en cas d'installation de nouvelles structures d'insertion par l'activité économique sur le territoire ou de création d'une nouvelle activité d'une structure existante implantée sur EBER : taux de subvention de 20% des dépenses éligibles plafonnése à 5 000 €. En 2023, 14 950€ ont permis d'aider 4 structures et 52 habitants du territoire d'accéder à l'emploi

Créer des synergies entre acteurs

Différentes actions ont été mises en œuvre dans ce cadre :

- Mise en place d'un comité de pilotage élus EBER / Pôle Emploi pour échanger des informations sur la situation économique du territoire,
- Instauration d'un comité opérationnel Pôle Emploi / Mission Locale / EBER pour travailler sur un calendrier partagé des actions en direction des demandeurs d'emploi,
- Poursuite des actions collectives en direction des professionnels de l'emploi et de l'insertion pour une connaissance partagée du bassin d'emploi,
- Déclinaison des informations collectives réalisées en direction des demandeurs d'emploi,
- Travail entre le SAVE et les assistantes sociales des centres médico-sociaux sur l'articulation des parcours santé social insertion (PSSI) / Parcours Emploi Renforcé.

© EBER

L'ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE

L'Association pour le Droit à l'initiative Economique (ADIE) aide des personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur propre emploi, grâce au micro-crédit. Elle finance et accompagne les créateurs dans la durée.
En 2023, l'ADIE a accueilli et informé 87 personnes dans le cadre de ses permanences dans les locaux de la Communauté de communes.
Elle a financé 41 habitants du territoire EBER pour un montant total de 237 824 € (financement moyen de 5 800 €) :
- 28 personnes pour la création ou le développement de leur entreprise (financement moyen de 6 606 €)
- 13 personnes pour une aide à la mobilité (financement moyen de 4 066 €).
La contribution financière d'EBER s'est élevée à 13 200 € en 2023.

INITIATIVE ISÈRE VALLÉE DU RHÔNE

Membre d'Initiative France, 1er réseau associatif de financement de la création et reprise d'entreprise, Initiative Isère Vallée du Rhône accompagne et finance les porteurs de projets. IIVR assure des permanences dans les locaux de la Communauté de communes à Saint-Maurice-l'Exil et Beaurepaire.
Au niveau des entreprises accompagnées, 94 personnes ont été accueillies et informées en 2023. IIVR a accordé un financement à 31 entreprises du territoire EBER (38 entrepreneurs) pour un montant de 326 900 € (tous dispositifs confondus).
Au niveau des entreprises financées, la plateforme a aidé financièrement 28 entreprises du territoire EBER (34 entrepreneurs) pour un montant décaissé de 312 900 € (tous dispositifs confondus) permettant la création ou le maintien de 60 emplois.
Pour valoriser ce partenariat, des remises collectives de chèques sont organisées dans les locaux de la Communauté de communes à Saint-Maurice-l'Exil.
La contribution financière d'EBER pour le fonctionnement de l'association s'est élevée à 42 588,42 € en 2023.

LA MISSION LOCALE ISÈRE RHODANIENNE

La MLIR accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, et ayant besoin d'aide pour définir ou concrétiser leur projet professionnel. Elle les conseille et leur propose des services permettant de trouver un emploi, de renforcer leurs qualifications, d'être orientés vers le métier adéquat ou de solutionner des problèmes de la vie quotidienne.
Depuis le 1er janvier 2022, la MLIR couvre l'ensemble des 37 communes du territoire Entre Bièvre et Rhône.
En 2023, elle a suivi 2 170 jeunes, dont 1 107 sur le territoire Entre Bièvre et Rhône. Parmi ces derniers, 355 jeunes ont fait l'objet d'un premier accueil. 789 jeunes accompagnés ont bénéficié d'un entretien, d'un atelier ou d'une formation collective. 184 jeunes sont entrés en situation d'emploi non durable (CDD, interim, etc) et 118 jeunes sont entrés en situation d'emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois, contrats aidés, etc).

TOURISME

Une année riche en activités pour l'Office de Tourisme EBER dont les principales missions de service sont l'accueil et l'information des publics, la promotion de la destination EBER, la création d'animations, pour renforcer son attractivité et l'accompagnement des acteurs touristiques pour faciliter leur activité.

2 400
demandes renseignées dans les bureaux d'information touristique

275 320
nuitées

+ DE 25,8 MILLIONS D'€
de dépenses des personnes en hébergement

Les services au public

Le public sollicite les conseillères de l'Office de tourisme pour de multiples demandes, que ce soit pour les activités ou les visites possibles sur le territoire, une sorte de « pêche aux idées » de sortie, ou pour des renseignements et services pratiques comme l'achat de billets de spectacle. **En 2023, plus de 2 400 personnes ont ainsi été servies dans les bureaux d'information touristiques de Saint-Maurice-l'Exil ou de Beaurepaire ou lors des accueils de terrain en « office hors les murs »**. Ce « 3e bureau d'information » est désormais indissociable de l'activité de l'OT, où 540 personnes ont pu être rencontrées.

Le service de billetterie électronique a comptabilisé 1 288 ventes dont 525 pour le compte des organisateurs de spectacles majoritairement issus du territoire, un service gratuit pour les structures publiques et associatives du territoire d'Entre Bièvre et Rhône, moyennant un simple conventionnement avec l'Office de tourisme.

ZOOM SUR : LA MISSION DE CONSEILLÈRE EN SÉJOUR EN BACK-OFFICE

Loin du cliché de distribution de brochures, un travail important (mais invisible aux yeux du public) est réalisé en coulisses.

Il demande la maîtrise de plus en plus d'outils métiers de gestion numérique, notamment en matière de données touristiques. 2 769 fiches sont présentes dans Apidae, la base de données touristiques qui alimente le site web de l'Office de Tourisme, du Département et de la Région.

560 fiches ont été actualisées en 2023.

La promotion de la destination

Le rôle de l'Office de tourisme est de promouvoir l'image de la destination et de la rendre d'abord visible auprès de ses publics et donc de créer les outils de communication nécessaires pour les toucher et leur apporter les informations recherchées. **Avec 26 400 visiteurs pour 31 480 visites, le site internet de l'Office est de loin le 1er outil sollicité en 2023**. Il permet de miser sur les expériences à vivre sur le territoire et de les partager par les témoignages des rubriques « j'ai testé » et de consulter une présentation détaillée des hébergements et restaurants partenaires. La réservation possible des séjours en ligne est également possible. Autour du site, gravitent tous les autres outils de communication numérique :

- **la page Facebook compte 4 100 followers**. En 2023, les 150 publications réalisées ont généré plus de 207 000 vues et 18 300 interactions (dont 3 660 « j'aime ») !
- **la page Instagram** (936 followers)
- **les fiches Google** (16 000 vues)
- **la newsletter** informe chaque mois plus de 1 200 contacts sur l'actualité des animations.

Tous ces réseaux sont en progression constante et permettent d'interagir avec la communauté des fans de la destination qui croit également : entretenir un lien personnalisé et privilégié entre le public, souvent recroisé sur le terrain, et les conseillères de l'Office de tourisme est un gage de fidélisation d'une précieuse relation.

Le site web de l'Office de Tourisme propose en version numérique téléchargeable les autres outils de communication de la saison disponibles en version papier.

Le guide touristique « Barre à Bâbord », reste le support vitrine de référence : il présente les traits de caractère de la destination, son identité, ses atouts et l'offre de tous les services touristiques (que visiter ? où sortir ? où dormir ? où manger ?), un outil précieux pour les habitants, comme pour les visiteurs et les professionnels de l'accueil. Il porte également l'image de la destination bien au-delà de ses frontières dans les autres offices de tourisme de l'Isère et des départements voisins.

Il se complète d'**une carte touristique** qui synthétise l'offre à emporter dans son sac, ainsi que du **calendrier mensuel des animations** (12 600 calendriers diffusés à l'année) et des **flyers des animations de l'Office de Tourisme de la saison**. Les chanceux qui auront croisé les conseillères en séjour sur le terrain pourront même le mettre dans un sac offert avec des petits souvenirs aux couleurs d'Entre Bièvre et Rhône !
Enfin, la promotion de la saison se décline dans la campagne annuelle de communication qui investit la presse (l'Indispensable, le Dauphiné Libéré), le magazine de la Communauté de communes, la radio (Chérie FM) ainsi que les flancs des bus Le 37.

© En Marge

QUE PENSENT LES PARTICIPANTS* DES SORTIES VAE ?

52% ont déjà participé à une sortie entre 2 et 5 fois
Ils sont attirés par la découverte du Vélo à Assistance Électrique (36 %), les paysages (30 %), la pratique sportive (24 %)
Ils sont venus accompagnés pour 82%
Il viennent d'EBER pour 53 %, du Rhône pour 12 %, du reste de l'Isère pour 6% de la Loire 3 % et du reste de la France pour 26 %,
Ils ont été Informés par le site de l'OT (24 %), le bouche à oreille (22 %), le calendrier des animations (18 %) et les réseaux sociaux (9 %)
Ils sont très satisfaits à 97% et satisfaits à 3% et largement tentés par une autre sortie à 87%

**enquête auprès de 33 personnes*

Les animations

L'Office de tourisme propose une programmation d'animations variée **à destination de la population locale ainsi qu'en séjour pour des raisons familiales, professionnelles ou purement touristiques**, tant du côté des touristes que de ceux qui les reçoivent. L'objectif est d'enrichir l'offre d'activités de la destination et d'en donner une image dynamique : il y a de quoi s'occuper à Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes ! Que ce soit à pied, en vélo, en bateau, les découvertes ne manquent pas et les patrimoines à explorer sont multiples. 1 280 personnes ont pu en faire la joyeuse expérience **entre les randonnées accompagnées (390 participants), les initiations au Vélo à Assistance Électrique (210 participants), les balades en bateau (278 participants) et les découvertes des patrimoines (400 personnes).**

Le programme des sorties en bateau a du être allégé cette année à la suite d'un changement de prestataire.Les sorties patrimoines ont connu un véritable engouement **avec 32 propositions autour des thèmes de la nature, du bien-être, des savoir-faire et de l'histoire.** L'incroyable richesse de notre territoire permet de proposer chaque année des nouveautés comme les lieux de légende contés, les siestes musicales, la déambulation dansée sans oublier les ludiques chasses aux trésors ou balades contées pour se régaler en famille.
Illustrant cette insatiable envie de patrimoine, les incontournables journées européennes du patrimoine ont attiré de nombreux curieux dans les 24 communes qui ont produit 45 propositions de découverte en visites libres ou commentées, complétées par des animations.

L'accompagnement des socioprofessionnels

Le partenariat proposé est le contrat de promotion réciproque proposé aux hôteliers-restaurateurs. Près de 45 établissements le choisissent pour valoriser leurs services dans les outils de communication de l'Office de tourisme (le site web et le magazine Barre à Bâbord). Les établissements partenaires ont accès de surcroit à plusieurs services gratuits comme un reportage photo et le service de réservation des séjours en ligne.

Cette année, **la volonté a été d'améliorer l'information du public** en enrichissant également la présentation des établissements non partenaires de plusieurs services de base pour faciliter le choix (ajout du type de cuisine, de la fourchette de prix et des jours d'ouverture pour les restaurants).

Tous les acteurs touristiques se voient proposer **plusieurs temps d'animation professionnelle pour s'informer, mieux connaître l'offre de la destination**, échanger avec l'Office de Tourisme et avec leurs homologues : le Conseil Local du Tourisme pour traiter de sujets techniques comme la réservation des hébergements en ligne , les éductours permettant de faire des visites de terrain et le lancement de la saison à venir pour tout savoir de la programmation saisonnière. Cette année les deux évènements ont été fondus dans le grand temps fort du 26 avril.

Les hôteliers restaurateurs disposent en particulier de leur propre outil de communication directe avec l'équipe de l'Office de Tourisme, un groupe Facebook qui permet des échanges personnalisés. Les hébergeurs peuvent par ailleurs solliciter l'assistance à la déclaration de la taxe de séjour en cas de difficulté particulière, puisque celle-ci est à présent directement gérée par le service tourisme.

Son montant, basé sur les déclarations 2023 atteint 154 770 € soit + 6% par rapport à 2022.

ZOOM : LE SERVICE DE RÉSERVATION DES HÉBERGEMENTS EN LIGNE

Il se traduit par la possibilité de bénéficier d'une porte de commercialisation supplémentaire pour les hébergeurs tout en leur permettant de maîtriser leur calendrier de réservation dans une plus grande indépendance vis-à-vis des grosses plateformes privées et payantes. Lorsqu'un système de réservation préexiste, il est directement mis en lien avec un calendrier unique des disponibilités. L'intérêt pour le territoire est d'ouvrir autant de nouvelles portes d'entrée pour sa promotion tout en favorisant les ventes. L'année 2023 a permis de définir la prestation d'accompagnement-formation des hébergeurs intéressés pour un déploiement progressif du service en 2024.

Les projets d'aménagement touristique

La nouvelle direction du développement dont dépendent ces projets a été mise en place en août. Les priorités ont été redéfinies : la valorisation des sentiers de randonnée, l'actualisation et l'extension de la signalisation d'information touristique ainsi que la poursuite de la dynamisation du camping de Beaurepaire. Par ailleurs, la réflexion s'est ouverte pour préparer le réaménagement du bureau d'information touristique de Beaurepaire et le réaménagement de celui de Saint-Maurice-l'Exil.

LE CAMPING DE BEAUREPAIRE

Le camping a été créé en 1981 et est **aujourd'hui classé 2***. Il est propriété de l'intercommunalité depuis 1992 et est actuellement géré en régie directe.

La saison 2023 se caractérise par un taux d'occupation de 45 % pour un chiffre d'affaire de 47 000 €.

La Communauté de communes a saisi l'occasion d'acquérir 2 mobil-homes d'occasion proposé par 2 résidents partants.

La réflexion se poursuit en fin d'année pour envisager de nouvelles actions en 2024 pour **dynamiser le camping**.

LE PORT DE PLAISANCE DES ROCHES-DE-CONDRIEU

Le port de plaisance est le seul port de tourisme fluvial du Département de l'Isère. Il est implanté sur la rive gauche du Rhône, dans un méandre du fleuve, face aux vignobles et au massif du Pilat… Véritable havre de paix, le port est très bien situé géographiquement, avec un accès routier et ferroviaire immédiat et non loin de l'aéroport Saint-Exupéry. Le port propose différents services aux plaisanciers : sanitaires, laverie, station de carburants (Gazoil, SP 95), rampe de mise à l'eau, wifi...

Le port de plaisance **comprend 5 pontons, soit 206 emplacements, une quinzaine de places à sec** pour bateaux sur remorque et **23 places sur l'aire de carénage.**

Un équipement apprécié des plaisanciers

Le taux d'occupation du port est très important puisqu'en 2023, **74 861 nuitées ont été vendues** (+1% par rapport à 2022) :
- 73 074 nuitées en longue durée (locations de 6 mois à 1 an) par 218 bateaux
- 1 825 nuitées de passage ou d'escale effectuées par 317 bateaux pour une durée moyenne d'un peu plus de 5,76 nuits par escale (tendance à la hausse depuis 2021). Plus de 40 % des bateaux de passage sont étrangers.

En longue durée sur l'eau ou à sec, **215 propriétaires de bateau habitent en Auvergne-Rhône-Alpes dont 73 sur le territoire de la Communauté de communes**. Plus spécifiquement, 53 sont rochelois. Une trentaine de plaisanciers réside sur leur bateau conformément à la limite fixée par le règlement intérieur. En 2023, le règlement intérieur a été modifié afin de rendre prioritaires les propriétaires de péniche dans leur demande de résidence, celles-ci étant a priori destinées à l'habitation. Le retour des Anglais, amorcé en 2022, se confirme avec 32 bateaux accueillis. L'accueil de bateaux allemands est constant avec 31 bateaux. Les suisses complètent le podium. L'Europe du Nord confirme sa prééminence avec les danois et hollandais, suédois, norvégiens et finlandais. Suivant la tendance de 2022, les bateaux de contrées plus lointaines sont toujours présents : 5 bateaux de Nouvelle-Zélande (2 en 2022), 9 américains (3 en 2022), 5 australiens, 1 chilien...

Réflexion sur les cheminements et Label Accueil Vélos

Initiée en 2022, l'étude sur les cheminements en vue de l'obtention de Label Accueil Vélos s'est poursuivie en 2023 sur la phase de diagnostic. Le périmètre de cette étude est plus large que le port, englobant la rive gauche jusqu'au pont routier Les Roches-de-Condrieu—Condrieu. À partir des éléments fournis dans la phase de propositions (à venir en 2024), le port aura matière à enrichir sa candidature à une nouvelle sous-concession.

Évolution des tarifs

Votés en 2022, la nouvelle grille de tarifs s'est appliquée à compter du 1er janvier 2023. Celle-ci **propose de nouveaux services** : prestation eau pour les plaisanciers sans nuitée au port (selon la taille du bateau), remorquage de bateaux de plaisanciers dans l'enceinte du port et à proximité immédiate du port et sous-location d'un bateau. D'autres tarifs ont fait l'objet d'une adaptation (prestation électrique non-incluse dans le forfait « place à l'eau au mois », utilisation de l'aire de carénage...). Une réflexion a été lancée en fin d'année 2023 pour revoir les tarifs afin d'intégrer l'impact de l'inflation (prix des places inchangé depuis 2014, prix de l'eau inchangé depuis 2012) et d'élargir encore les prestations (création d'un tarif hivernage).

Entretien quotidien et faits marquants

Les opérations d'entretien quotidien ont pour double objectif l'amélioration des services et l'allongement de la durée des installations. Chaque semaine, le personnel vérifie l'état de tous les pontons et de l'aire de carénage et planifie les activités : tonte, enlèvement de bois mort coincé sous les pontons, décapage des pontons...

La météorologie influence fortement le programme de travail. En 2023, et pour la 2e année consécutive, les **fortes chaleurs** ont entrainé le développement d'algues dans le port qu'il a fallu faucarder. Un prestataire équipé d'un matériel spécifique est intervenu en juillet.

Cette année, le début d'hiver a été particulièrement agité avec des **crues successives**. Elles ont ramené beaucoup de branches et troncs, qu'il a fallu remettre au fleuve en plusieurs temps : bloquer les troncs le long des pannes puis les tirer dans le chenal et les remettre au fleuve. Le 2 décembre, le Rhône était en crue avec interdiction de navigation de plaisance (débit supérieur à 2 500 m^3/s) ; un cateway du ponton A a cédé alors que 2 bateaux y étaient amarrés. Les bateaux ont été sécurisés le jour même mais n'ont pas été déplacés immédiatement du fait du courant.

Le port a accueilli 40 jeunes du Centre de Préparation Militaire Marine (1er avril), des formations conducteur-embarcation du SDIS 38 (5 et 25 avril) ainsi que le Handi-Raid Sapeurs pompiers (19 juin).

La préparation de la fin de la sous-concession

L'État est propriétaire du port et l'a concédé à CNR (Compagnie Nationale du Rhône) jusqu'à fin 2023. Avant cette date, l'essentiel du programme prévu avait été réalisé : dragage et aire de carénage étaient les piliers de la modernisation prévue. Mais l'audit technique complémentaire initié par CNR en 2022 a préconisé d'autres travaux. **Ils ont été menés en 2023 pour un montant de 33 103,40 € HT.**

Dans le courant de l'année 2023, il est apparu que la procédure d'attribution d'un nouveau sous-traité de concession pour la gestion et l'exploitation du port ne pourrait aboutir avant le 31 décembre.

Afin d'assurer la continuité du service public jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle sous-concession, une convention provisoire a été passée entre CNR et EBER à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

© Stéphane Brouchoud

ENVIRONNEMENT

Entre Bièvre et Rhône assure un service complet de collecte et de traitement des déchets ménagers. L'année 2023 est marquée par la mise en place de l'extension des consignes de tri sur 22 communes de l'ouest du territoire.
EBER réalise également des actions concrètes en faveur de la transition énergétique, à travers la mise en œuvre de la démarche climat - air - énergie.

36 361

tonnes de déchets collectées sur la totalité du territoire Entre Bièvre et Rhône

475

appels d'habitants à la plateforme de rénovation énergétique des logements

LA DÉMARCHE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE : DE LA VOLONTÉ POLITIQUE AUX ACTES ET ACTIONS

La Communauté de communes et les acteurs du territoire (entreprises, associations, administrations, agriculteurs...) portent des actions en faveur de la réduction, d'une part, des émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique, et d'autre part, des émissions de polluants atmosphériques, impactant notre santé et l'environnement. Parallèlement à la préparation du dépôt officiel du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) auprès des services de l'Etat, **la démarche climat, air, énergie d'Entre Bièvre et Rhône est rentrée en phase de mise en œuvre.** Les actions concrètes qui en découlent sont définies au sein d'un plan d'actions 2022-2027. En 2023, les actions mises en place en 2022 se poursuivent et de nouvelles actions sont lancées.

La rénovation énergétique : le défi d'aujourd'hui

La rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires participe à la lutte contre le changement climatique. En France, le bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre.

La rénovation des logements

Dédiée au conseil des particuliers, la plateforme territoriale de rénovation énergétique a enregistré 475 appels téléphoniques et accueilli 89 personnes afin de les renseigner et les conseiller gratuitement (permanences jeudi après-midi à Beaurepaire ou Saint-Maurice-l'Exil). 17 visites-conseil à domicile ont été réalisées. 4 conférences thématiques ont eu lieu sur le territoire pour informer les habitants : soirée thermographique, conférence sur les aides financières, la rénovation du bâti ancien (le pisé) et le photovoltaïque en maison individuelle. Cette plateforme est financée dans le cadre du programme France Rénov en partenariat avec la Région Auvergne- Rhône-Alpes et le Département de l'Isère. EBER a conventionné avec l'AGEDEN pour l'animation territoriale.

Conférence sur le photovoltaïque en maison individuelle

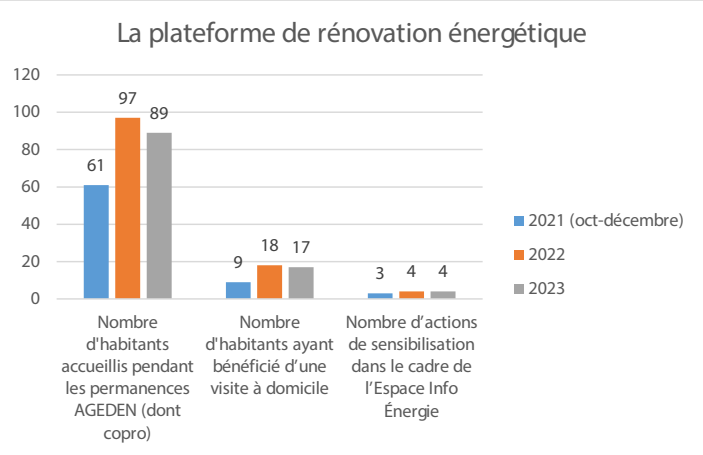

La rénovation des bâtiments tertiaires

La rénovation énergétique des bâtiments d'Entre Bièvre et Rhône a pour but de diminuer les consommations d'énergie. Le plan de sobriété mis en place en 2022 conformément à la réglementation avec des températures de consigne a été renouvelé en 2023 : 16 degrés dans les gymnases et 19 degrés dans les bâtis tertiaires (bureaux). Sur la base des audits énergétiques réalisés en 2022, un plan pluriannuel d'investissement de 13 millions d'euros a été élaboré. Les premiers bâtiments communautaires concernés par des rénovations techniques et énergétiques sont :

- **Le centre aquatique Aqualone**. Le projet prévoit l'alimentation du centre aquatique par 3 énergies renouvelables : la géothermie, le solaire photovoltaïque et la récupération des calories des eaux grises. En 2023, la maîtrise d'œuvre a été choisie et un forage d'essai a été réalisé pour valider la faisabilité de l'installation géothermique.

- **Le gymnase Frédéric-Mistral** à Saint-Maurice-l'Exil, dernier bâtiment communautaire chauffé au fioul. Le projet de rénovation global a débuté avec le lancement du concours de maîtrise d'œuvre en 2023.

La campagne d'audits énergétiques des bâtiments soumis à des obligations de réduction des consommations d'énergie s'est poursuivie en 2023, avec le siège de la Communauté de communes, le conservatoire à Saint-Clair-du-Rhône et la piscine Kirakossian à Roussillon.

Un premier bilan carbone pour EBER

En 2023, un premier bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) a été réalisé. Cette obligation réglementaire prévoit une évaluation des émissions de la collectivité afin de déterminer des objectifs de réduction et de mettre en place un plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce plan d'actions est prévu sur une durée de trois ans, durée réglementaire entre deux bilans carbones. Ce premier bilan a été réalisé en interne sur la base des données de 2021, fournies par chaque service de la Communauté de communes.

La compétence la plus émettrice de GES (Gaz à effet de serre) est de loin le traitement des déchets avec 12 445 tCO2e (tonne équivalent CO2) sur les 17 483 tCO2e émises par EBER. La collecte des déchets correspond à 4% de ces émissions, le reste est représenté par l'incinération des ordures ménagères, le traitement de la collecte sélective et les déchets des déchèteries. Les compétences émettant le plus de GES après les déchets sont la culture, le tourisme et le sport, les émissions représentées par ces secteurs sont en grande partie issues des déplacements des usagers.

Un plan d'actions construit autour de 4 axes a été élaboré afin de diminuer les émissions de GES de la collectivité :

- Réussir la réduction des déchets à la source et tendre vers une collecte décarbonée
- Viser l'indépendance énergétique de la collectivité
- Accompagner les déplacements alternatifs pour changer les pratiques
- Intégrer les critères environnementaux et sociaux

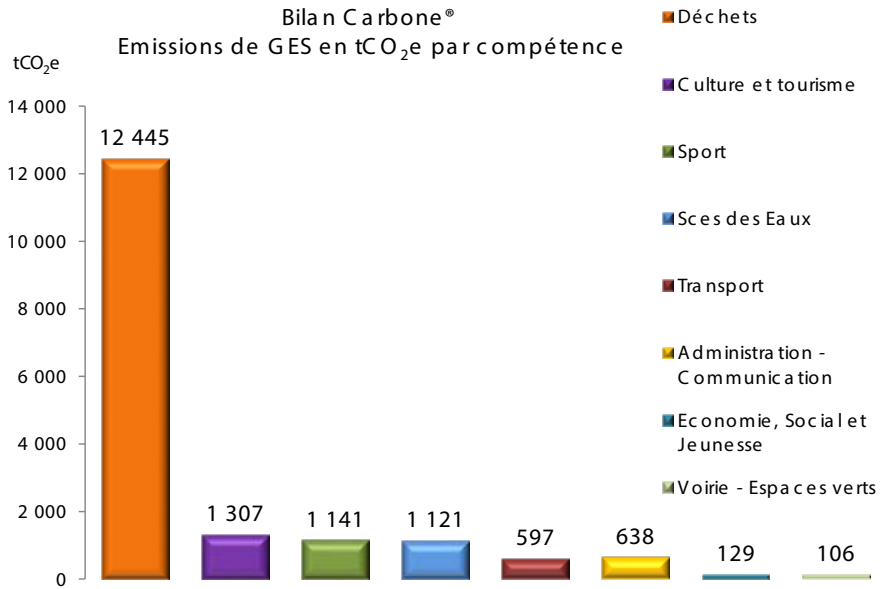

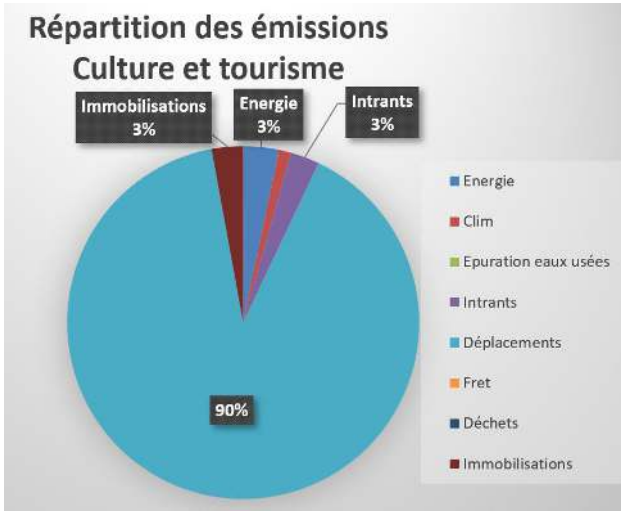

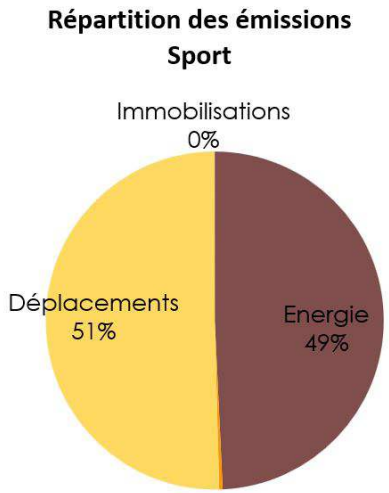

La tonne équivalent CO2 est un indice créé par le GIEC afin de comparer et de cumuler les émissions des différents gaz à effet de serre. Une tCO2e équivaut par exemple à 138 repas avec du bœuf ou 1931 repas végétariens.

La mobilité douce

Développer les modes doux, une alternative à la voiture : un objectif ambitieux du Plan Climat Air Energie Territorial. Les déplacements représentent un poste important d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Sur le territoire

Le schéma « modes doux » est en cours de définition, il est conduit par la collectivité et a pour but de développer des pistes cyclables et d'inciter à la pratique du vélo ou aux déplacements à pied.

Les transports en commun desservant le territoire d'EBER offrent une alternative à la voiture et vont être optimisés en 2024 pour plus de services aux habitants.

En 2023, s'est déroulée la **1ère édition du challenge mobilité scolaire** qui a mobilisé 615 élèves de 4 écoles du territoire. Cette initiative est soutenue par la Communauté de communes.

20 ateliers de réparation de vélos ont aussi été organisés dans les communes du territoire, notamment en sortie d'école.

En interne

Challenge mobilité 2023 : 55 agents ont contribué à reporter 1 600 km en mode doux, soit plus de 400 km supplémentaires par rapport à l'édition 2022.

Afin de diminuer les émissions de GES de la flotte de véhicules, un plan pluriannuel d'investissement prévoit la conversion à l'électrique d'une proportion grandissante des véhicules. Pour diminuer les trajets domicile-travail, EBER propose à ses agents de télétravailler une journée par semaine, soit 60 000 km évités par an.

L'information, la sensibilisation

En 2022, une communication jeune et engagée avait été réalisée avec un premier court métrage sur la ventilation dans les logements. Cette vidéo a été réalisée par le centre social du Péage-de-Roussillon dans le cadre d'un projet Territoire à Energie Positive. En 2023, un nouveau groupe de jeunes du centre social du Roussillonnais a réalisé deux court-métrages sur l'isolation phonique et les économies d'eau. Les vidéos sont visibles sur la chaîne youtube de la Communauté de communes : https://www.youtube.com/@EntreBievreEtRhone.

Au mois de septembre, Entre Bièvre et Rhône a ouvert les portes de ses installations dans le cadre de la semaine européenne du développement durable. Au programme : visite des installations d'assainissement (stations d'épuration, filtres plantés de roseaux) et des points de captage d'eau potable, exposition sur les expérimentations durables du service voirie, atelier compostage…

Une sensibilisation en milieu scolaire est proposée aux écoles du territoire avec le défi classe énergie. 8 nouvelles classes ont bénéficié de ces interventions animées par l'AGEDEN en 2023.

Les élus et agents d'EBER sensibilisés

Pour consolider le socle commun de connaissances, pousser l'appropriation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et donner envie de changer ses méthodes de travail, plusieurs temps de sensibilisation ont été organisés en 2023. Après la fresque du climat en 2022, un atelier climastory a rassemblé agents et élus. Un atelier sur la sobriété, un autre autour de l'utilisation d'une caméra thermique (en prêt auprès des agents qui le demandent) et un quizz autour du PCAET ont également été organisés pour les agents. Le service Energie Climat a mis à disposition des kits comprenant des carafes en verre et des gobelets réutilisables pour les réunions, évènements et pour l'usage courant.

© EBER

Développer les ENR (énergies renouvelables)

L'année 2023 a été une année d'avancée importante pour le **développement du photovoltaïque** à EBER. Un atelier animé par l'Ageden à destination des élus et des techniciens du territoire intitulé « *Photovoltaïque : si on passait au concret dans les collectivités ?* » a eu lieu en octobre. Afin de formaliser une stratégie de développement du photovoltaïque ambitieuse et opérationnelle, des actions ont été menées en 2023 :
- une étude du potentiel photovoltaïque du patrimoine intercommunautaire par TE38 et l'Ageden,
- une étude juridique sur les différentes options à disposition des collectivités pour le portage de projets photovoltaïques,
- des études de faisabilité structurelle sur les bâtiments : le réservoir des Ayencins et le conservatoire à Roussillon apparaissent propices à l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture,
- une enquête auprès des communes sur leurs projets photovoltaïques.

Au quatrième trimestre 2023, Entre Bièvre et Rhône a été lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt pour le financement d'un poste dédié au développement du photovoltaïque sur le patrimoine public. Ce nouvel agent, dont le recrutement est prévu pour 2024, aura pour mission la mise en œuvre de la stratégie photovoltaïque.

Le territoire d'EBER compte 4 **méthaniseurs agricoles** parmi lesquels 3 injectent du biogaz dans le réseau et un dernier qui produit de l'électricité et de la chaleur grâce à la cogénération. Une étude a été lancée pour étudier l'opportunité de mettre en place une installation de méthanisation des boues des stations d'épuration du territoire.

Afin de favoriser la transition des énergies fossiles vers les renouvelables, un dispositif Fonds Stop Fioul d'**aide financière aux particuliers qui passeraient du fioul à une énergie renouvelable pour le chauffage** est en préparation pour 2024.

La qualité de l'air

En 2022, à l'occasion de la révision du **Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Lyonnaise**, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a intégré cette instance de 3e génération, qui définit des objectifs et des actions de préservation de la qualité de l'air. Il s'agit d'un outil local de planification et de concertation pour agir sur les émissions de polluants issus des activités humaines comme le transport, l'industrie, le résidentiel et l'agriculture. En 2023, le Vice-Président à l'environnement et au Développement Durable, Axel Monteyremard, a pris la présidence de la commission Industrie et EBER est représentée dans les différents groupes de travail. La qualité de l'air est un enjeu de santé publique. Cette démarche conduit à considérer les risques d'exposition de la population aux polluants atmosphériques. Le plan de protection de l'atmosphère s'impose au plan de mobilités et au plan climat air énergie territorial.

En 2023, une étude d'opportunité sur la mise en place d'une Zone à faibles émissions a été réalisée par ATMO, dans le cadre de la préparation du dépôt du PCAET auprès des services de l'Etat. Les résultats de cette étude ont montré qu'il n'était pas opportun de mettre en place ce dispositif sur le territoire d'Entre Bièvre et Rhône.

Parallèlement, les services de la Communauté de communes ont lancé la phase de préfiguration d'un **Fonds Air Bois**. Ce dispositif vise à améliorer la qualité de l'air par la mise en place d'une aide financière au renouvellement des appareils de chauffage au bois par des appareils performants. Cette aide concerne uniquement les particuliers. Le secteur résidentiel représente environ 60% des émissions de particules fines à cause des équipements de chauffage au bois peu performants parmi lesquels les foyers ouverts et les appareils anciens. La phase de préfiguration de ce fonds débute par une étude sur le taux de pénétration du chauffage au bois sur le territoire et sur le taux de renouvellement naturel des appareils. Au mois de septembre s'est ainsi déroulée une enquête en ligne sur le mode de chauffage des habitants avec la participation de plus de 530 habitants. Les résultats de cette enquête ont permis le dimensionnement financier du fonds (nombre de primes accordées et montant). En décembre, une candidature à l'appel à projet de l'ADEME a été déposée, l'Etat prend en charge environ 50% des dépenses liées à ce dispositif.

LA CHARTE FORESTIÈRE

Les intercommunalités de Vienne Condrieu Agglomération, Bièvre Isère Communauté et de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône sont adhérentes à la Charte Forestière de Territoire (CFT) Bas-Dauphiné et Bonnevaux depuis 2014. La CFT met en œuvre un programme d'actions sur 6 ans (2020-2025) autour de 6 axes.

Les actions 2023, en partenariat avec l'ONF, le CRPF, le Département, FIBOIS 38, COFOR 38 et la CFT des Chambaran, ont notamment porté sur :

- La promotion de l'état des lieux avant et après exploitation des lots forestiers à travers une réunion qui s'est tenue le 7 décembre à Eyzin-Pinet. Cet évènement a réuni 17 correspondants-forêts et élus du territoire et avait pour objectif de sensibiliser ces derniers aux enjeux forestiers ;

- La sensibilisation des propriétaires à la gestion durable (2 réunions publiques dont une à Saint-Julien-de-l'Herms le 30 juillet, 16 visites terrain et la mise en vente de parcelles sur la plateforme « la forêt bouge ») ;

- La promotion de la conversion en futaie dans le cadre de l'adhésion à Sylv'ACCTES ;

- L'organisation d'une formation sur la fiscalité le 16 mai par le CNPF ;

- L'aide à la rédaction des demandes de subventions ;

- Le suivi de l'adaptation des essences au changement climatique (mesures de placettes réalisées pour accumuler des informations sur des essences moins connues dans la région incluant le merisier et l'érable plane aux Côtes-d'Arey ainsi que le cèdre de l'Atlas et le chêne pubescent à Bougé-Chambalud) ;

- L'organisation d'une réunion avec le SIRRA le 10 octobre 2023 dédiée aux bandes de reculs et aux peupliers ;

- L'étude de la biodiversité des vieilles forêts du territoire en lien avec Rives NATURE ;

- L'organisation d'une soirée de formation le 8 novembre 2023 à Beaurepaire sur les risques et enjeux d'une Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI). 34 élus ont pu assister aux interventions de la DDT, du SDIS et de la Région ;

- L'organisation à Beaurepaire le 25 avril 2023 d'une visite du chantier du cinéma de l'Oron et de l'entreprise CCB Greentech mettant en avant un nouvel usage du bois dans la construction : le béton de bois (une cinquantaine de participants) ;

- L'accompagnement d'entreprises forestières par FIBOIS 38 dont une sur Saint-Julien-de-l'Herms et une sur Primarette.

L'action de sensibilisation auprès des scolaires mise en place en 2021 s'est poursuivie sur le territoire d'EBER. Ce sont 3 classes de CM1-CM2 qui ont été concernées en 2022-2023 (école élémentaire de Cheyssieu, école privée St Jacques de Roussillon, école primaire de Montseveroux) et 2023-2024 (école primaire de Moissieu-sur-Dolon, école primaire de Pact et école élémentaire Anne Dangar de Sablons).

Ces interventions se sont structurées sur 2 journées :

- Journée 1 : une plongée en forêt. Objectif : Apporter des connaissances sur la forêt en général, son fonctionnement écologique, son cycle et ses différents usages.

- Journée 2 : en immersion dans les métiers du bois. Objectif : Faire découvrir la matière bois et comprendre un métier de la forêt ou de la transformation du bois.

LE PLAN LOCAL DE CONSERVATION (PLC) DES PLAINES DE BIÈVRE ET DU LIERS

Le Plan Local de Conservation (PLC) des plaines de Bièvre et du Liers (44 communes soit 55 000 hectares) vise à mettre en place une stratégie anticipatoire permettant de concilier développement du territoire et maintien en bon état de conservation des populations de 5 espèces patrimoniales présentes sur le territoire : le busard cendré, l'œdicnème criard, le petit gravelot, le pélodyte ponctué et le crapaud calamite.

Le PLC est officiellement actif depuis la signature, lors du comité de pilotage du 11 octobre 2022, de sa convention cadre par la Préfecture de l'Isère (sous l'égide de la DREAL AURA - EHN/PPME), le Département de l'Isère, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Bièvre Isère Communauté, Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes, la Communauté de communes Bièvre Est, des carriers du territoire et la ligue de Protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes.

En début de chaque année, le comité de pilotage du PLC valide la réalisation du programme d'actions n-1 et des dépenses associées et le budget prévisionnel de l'année N. Un rapport d'activités annuel récapitule l'ensemble des actions menées dans le cadre du PLC.

Les actions 2023 du PLC ont porté sur :
- L'animation du Plan par la LPO Auvergne-Rhône-Alpes avec la tenue de comités techniques et de pilotage, dont un Comité de pilotage « Terrain » le 2 juin sur le secteur de la ZA Grenoble Air Parc pour observer des busards cendrés.
- Les actions d'intervention d'urgence
Ces actions visent à agir directement sur les espèces du Plan notamment en limitant la destruction des nichées d'oiseaux ou via le signalement des zones de reproduction des amphibiens. L'année 2023 a été marquée par la présence de 2 stagiaires et d'une volontaire en service civique dédiés à 100% à cette opération.

Principaux résultats en 2023 :
- nichées de busard cendré : 22 nids localisés pour 35 jeunes à l'envol ;
- nichées d'œdicnème criard : 32 couples recensés et 26 nids sécurisés ;
- nichées de petit gravelot : 40 observations de l'espèce ;
- le crapaud calamite et le pélodyte ponctué : bonne reproduction liée à un printemps pluvieux (présence exclusive aux carrières).

Les actions de conseil et d'accompagnement

Les cartes « enjeux espèces » et le catalogue des mesures compensatoires ont été mis à jour.

Plusieurs projets ont été accompagnés dans le cadre du Plan : ZAC de Champlard, ZAC Bièvre Dauphine, extension carrière de Penol et centre de formation du GF38.

Les actions foncières

Ces actions ont pour objectif la pérennisation des parcelles à fort enjeu pour les espèces du plan et des espaces agricoles favorables.

- Friches à busards : important travail de localisation des friches en lien avec la foncière environnementale de l'Isère.
- Parcelles de regroupements post-nuptiaux d'oedicnèmes : suivi de la parcelle de regroupement post-nuptial (baisse du nombre d'individus présents : 54 individus).

La gestion différenciée

La bonne gestion des bassins de gestion des eaux pluviales et des friches peut être très favorable aux espèces du PLC ainsi qu'aux autres espèces animales et végétales.

- Gestion différenciée des bassins : ajout de 107 bassins à la base de données (40 bassins d'eau pluviales, 21 bassins routiers, 17 STEP).
- Gestion différenciée des friches : mise à jour de l'inventaire des friches avec l'ajout de 185 friches pour 235 hectares (dont 53 friches pour 72 hectares favorables au busard).
- Le suivi des différentes mesures compensatoires réalisées dans le cadre des projets accompagnés par le PLC.

Plusieurs projets sont concernés par ce suivi : École Nationale d'Aviation Civile, méthaniseur de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, ZAC de Champlard, carrière de Gillonnay, carrière de Bévenais et carrière d'Izeaux.

© En Marge

© DR

LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique, danger sanitaire de 2e catégorie et espèce exotique envahissante, est présent depuis 2015 sur le territoire de la Communauté de communes. Il représente une véritable menace pour la filière apicole, la biodiversité et la santé publique.
À l'échelle du département de l'Isère, le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS Isère), au sein de sa section apicole, anime l'organisation de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre le frelon asiatique. A ce titre, il :
- répond aux signalements de présence d'insectes ou de nids,
- encadre la destruction des nids en conventionnant avec des entreprises,
- assure une cartographie de la présence et de l'évolution du frelon,
- peut former des agents des services techniques et/ou des espaces verts.

Afin de réduire et de limiter son expansion sur son territoire, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a conventionné en 2020 avec le GDS Isère. Via cette convention, EBER finance le dispositif de destruction des nids sur son territoire à hauteur de 50% par nid détruit. Les 50% restants sont financés par le Département.
Pour 2023, le budget de la Communauté de communes s'est élevé à 6 000 €. Il a permis de financer la destruction de 89 nids (contre 21 en 2021 et 55 en 2022).

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :
- Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr
- En téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique ».

INSTALLATION DE RUCHES AU SIÈGE D'EBER

En partenariat avec l'apiculteur Rémy GLAISE installé sur la Commune de Pommier-de-Beaurepaire, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a installé depuis 2022 trois ruches sur le toit de son siège à Saint-Maurice-l'Exil. En juin 2023, lors d'ateliers, les agents d'EBER ont pu extraire pour la première fois le miel produit sur les toits d'EBER. Le miel récolté cette année (environ 30-35 kg) par l'apiculteur a permis de fournir 260 pots de miel de printemps-toutes fleurs de 125 g (complétés par 30 autres pots de miel de printemps-toutes fleurs issus d'une ruche située à proximité du siège).
Dans le cadre des mesures en faveur de l'adaptation au changement climatique, des haies nourricières ont été plantées au printemps 2023, leur objectif est de favoriser la biodiversité et le développement de pratiques résilientes sur l'espace public.

A l'été 2023 une expérimentation sur la lutte contre la chaleur en milieu artificialisé a été lancée : 4 places de parking ont été peintes en blanc. Des mesures de température ont été réalisées tout au long de l'été afin de déterminer l'efficacité d'un revêtement clair dans la lutte contre la chaleur. Cette expérimentation confirme qu'un revêtement clair permet bien de diminuer la température sur le parking, mais la meilleure solution reste les arbres !

© EBER

LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS : PLUS DE TRI POUR RÉDUIRE LE VOLUME DE SON BAC VERT

L'année 2023 a été marquée par l'extension des consignes de tri des emballages auprès des foyers des 22 communes de l'ouest du territoire. Ainsi, tous les emballages et tous les papiers peuvent être triés dans la poubelle jaune : pots de yaourt, blisters, sacs en plastique, barquettes, tubes de dentifrice… L'objectif est de simplifier le geste de tri, avec pour conséquence la limitation la production d'ordures ménagères vouées à l'incinération (bacs verts). Ce nouveau geste permet d'augmenter la part des déchets valorisables en réduisant les coûts de traitement.

Le coût de traitement des ordures ménagères est le plus onéreux, représentant 160 € TTC/tonne, comparé aux filières de tri du verre, des emballages, du papier et des filières présentes en déchèterie (mobilier, bois, appareils électriques/électroniques, ferrailles, etc.)

Une campagne de sensibilisation, auprès des enfants en milieu scolaire, a été menée en 2022/2023, afin de faire connaître les dispositifs de prévention et de tri des déchets ménagers présents sur le territoire et surtout d'insister sur le nouveau geste de tri, tous les emballages et tous les papiers se trient.

70% DU CONTENU DU BAC VERT PEUT ÊTRE VALORISÉ :

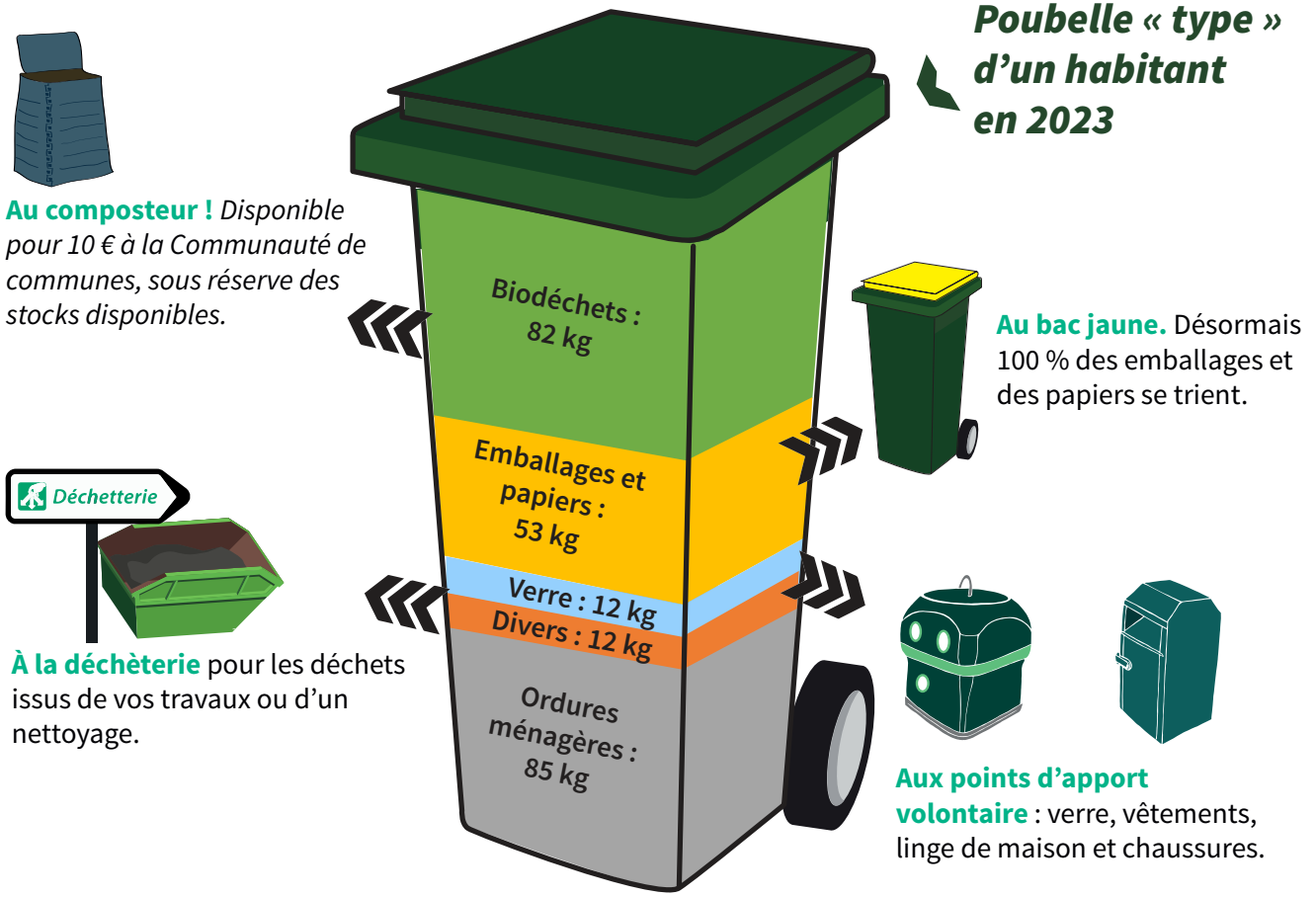

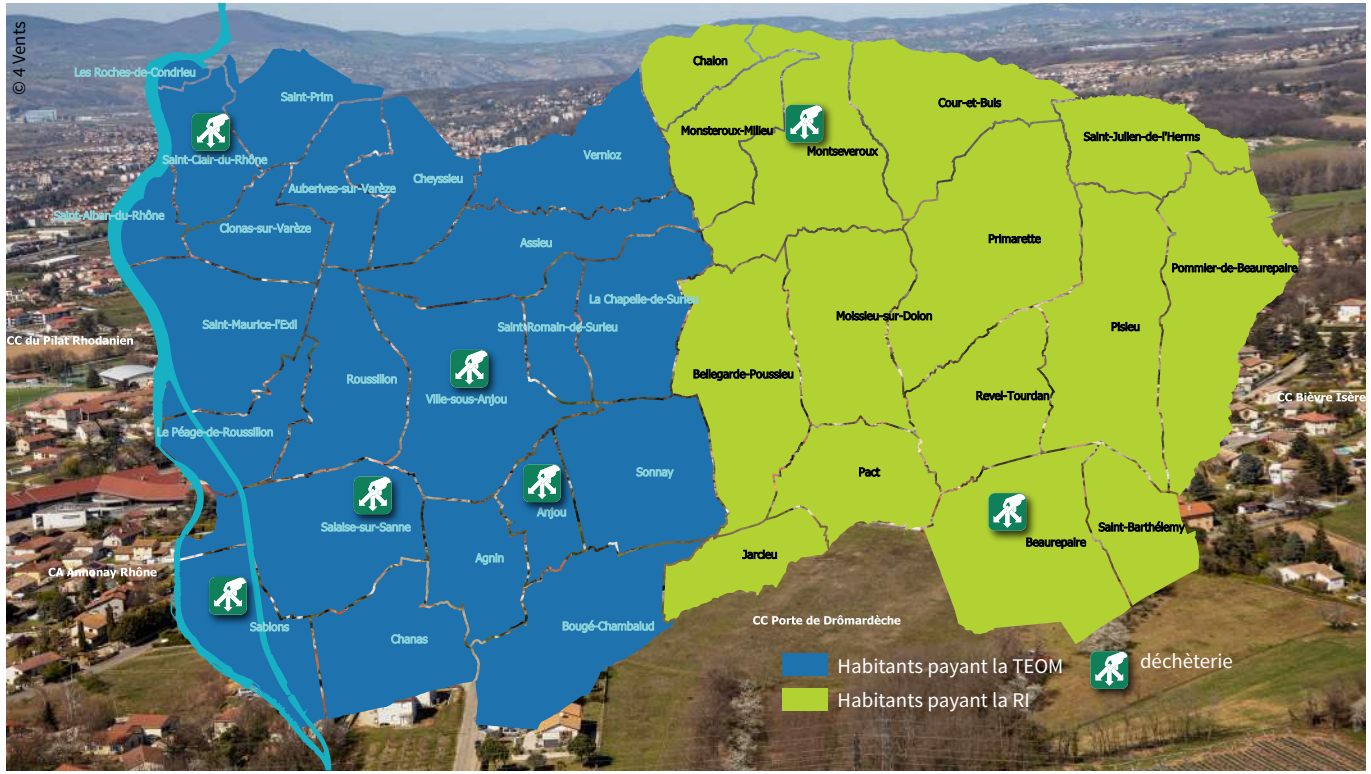

Périmètre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - 22 communes à l'ouest du territoire

Ce secteur compte 22 communes soit 53 883 habitants. Le service de collecte des déchets ménagers met en œuvre 4 dispositifs :

- la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles (une fois par semaine) et des déchets recyclables (toutes les 2 semaines) ;
- la collecte en déchèterie avec un réseau de 5 déchèteries situées à Anjou, Sablons, Salaise-sur-Sanne, Saint-Clair-du-Rhône et Ville-sous-Anjou ;
- la collecte des vêtements et du verre en point d'apport volontaire.
- le compostage avec la mise à disposition d'un composteur afin de réduire la production d'ordures ménagères.

En 2023, le service public de gestion et de prévention des déchets a pris en charge 28 841 tonnes de déchets ménagers et assimilés, soit 526 kg/hab/an. La collecte des déchets en déchèterie (222 kg/hab/an) et la collecte des ordures ménagères résiduelles (219 kg/hab/an) représentent 83% du gisement de déchets ménagers et assimilés.

Entre 2022 et 2023, la quantité de déchets collectée par le service public a diminué de 47 kg/hab/an, soit une baisse de près de 1 942 tonnes.

>> Les modalités du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, restent hétérogènes au sein de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

Cette baisse est principalement liée à la consommation des ménages soumis à une économie inflationniste, qui a réduit également les apports en déchèteries, les particuliers différant leurs travaux. Cette tendance est identique à celle observée par l'Observatoire régional déchets – économie circulaire (ORDEC) en Auvergne Rhône-Alpes.

Le gisement collecté reste toutefois supérieur de 10 kg/hab/an par rapport à celui de l'observatoire régional ORDEC qui indique une production de 536 kg/hab/an, avec une sur-représentation des apports sur les filières en déchèteries et de production d'ordures ménagères résiduelles. Cela signifie qu'un habitant de ce secteur d'Entre Bièvre et Rhône produit plus d'ordures ménagères résiduelles par rapport à un habitant de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Environnement

	2022		2023		Evolution 2022/2023	
Flux	Tonne	Kg/hab/an	Tonne	Kg/hab/an	Tonne	Kg/hab/an
Ordures ménagères résiduelles	12 596	**238**	11 803	**219**	-793	-19
Collecte sélective - part recyclable	2 178	41	1 796	33	-382	-8
Collecte sélective - refus de tri	432	8	556	10	124	2
Verre	1 554	29	1 562	29	8	0
Vêtements usagés	117	2	127	2	10	0
Déchèteries - avec accueil des déchets verts	12 846	**243**	11 984	**222**	-862	-21
Plateforme compostage - accueil direct des déchets verts	570	11	523	10	-47	-1
TOTAL	**30 293**	**573**	**28 351**	**526**	**-1 942**	**-47**

Répartition des flux collectés en 2023

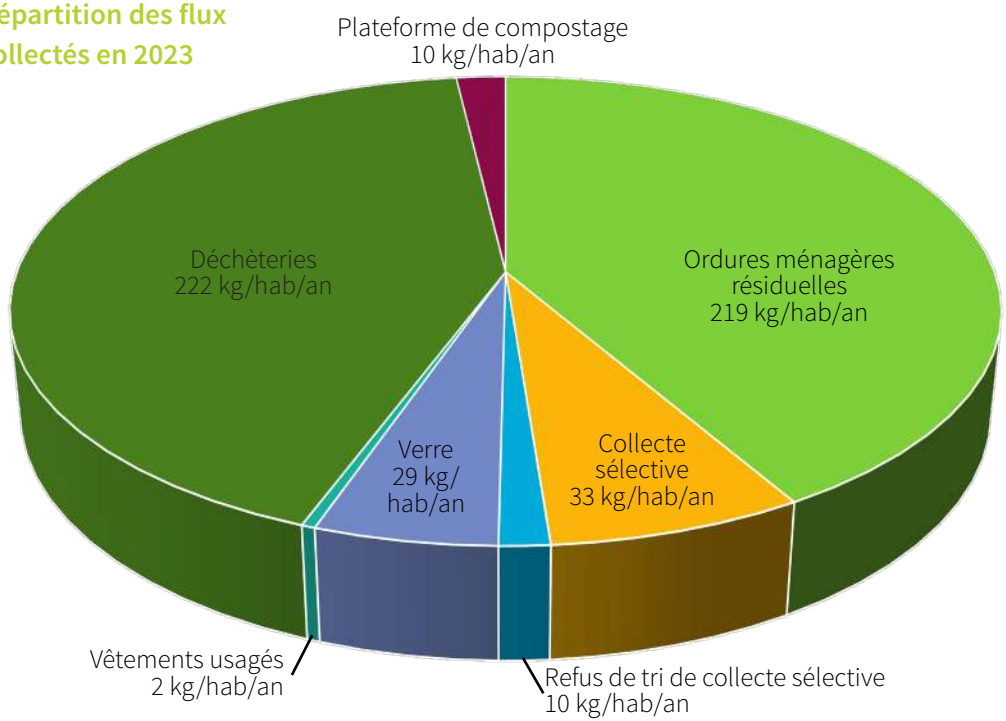

Au printemps et à l'automne 2023, ont été organisées deux campagnes exceptionnelles de collectes : celle des pneus véhicules légers des particuliers, et celle des radiographies argentiques, sur la déchèterie de Saint-Clair-du-Rhône. Elles ont permis le recyclage et la valorisation de près de 5 tonnes de pneus usagés et 200 kg d'anciennes radiographies.

La collecte de l'amiante-ciment, ouverte aux particuliers, à l'automne, qui permet à l'habitant une prise en charge, dans le cadre du service public, de petites quantités d'amiante-ciment trop onéreuses à éliminer auprès de prestataires privés, a conduit au traitement de 28 tonnes d'amiante.

Comparatif du gisement collecté en kg/hab/an - Observatoire ORDEC AURA

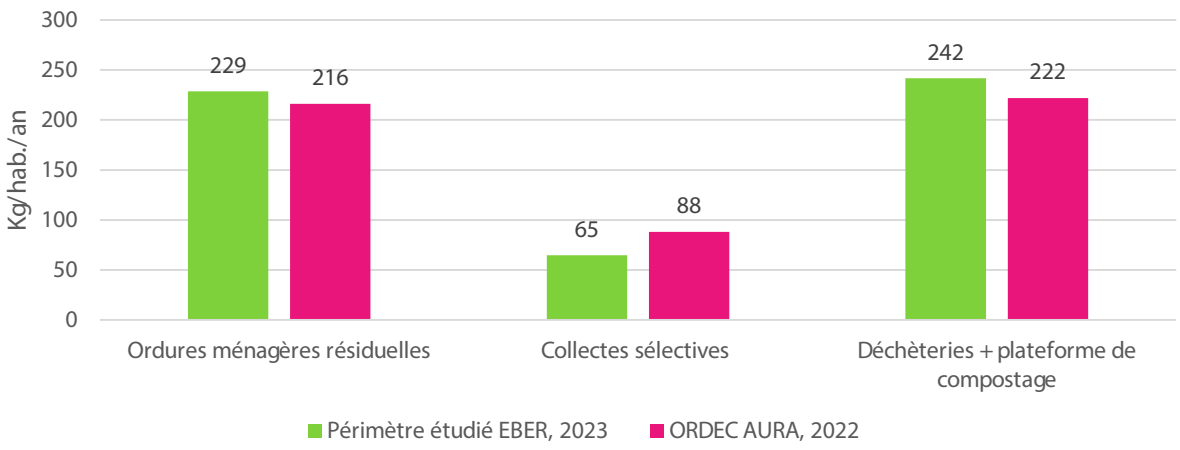

Traitement et valorisation des déchets

94% des flux de déchets sont valorisés. La valorisation énergétique représente 41% des tonnes collectées et le recyclage de la matière, 38% des tonnages traités.

Modes de traitement, gravats inclus, en 2023

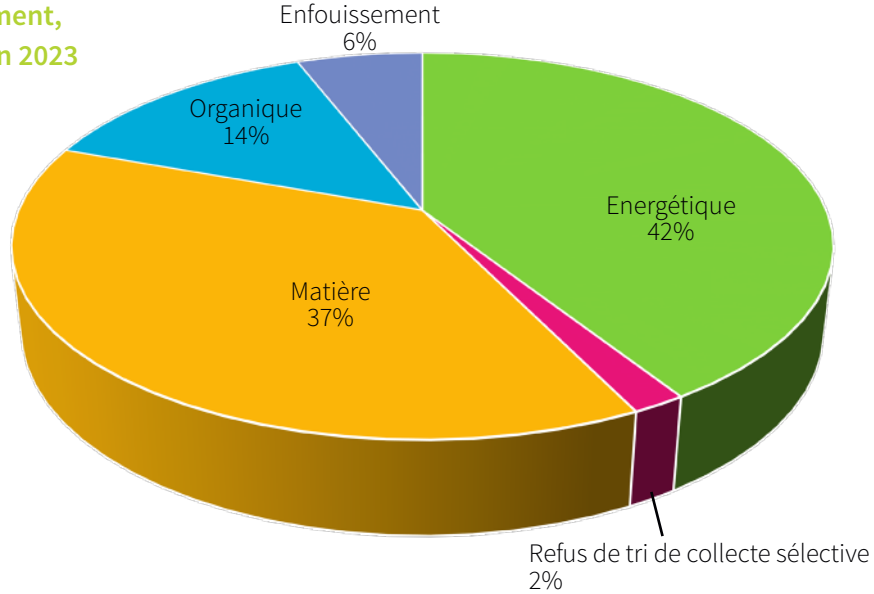

Le compostage

Le compostage sert à réduire la production de déchets en isolant la fraction fermentescible. Le terreau ainsi créé est naturel et gratuit. Cette pratique limite le transport des déchets et les coûts de traitement. Entre Bièvre et Rhône propose aux habitants de l'ex Pays Roussillonnais, l'acquisition d'un composteur en bois de 300 litres, contre une participation financière de 10€.

Le taux d'équipement des foyers en composteurs s'élève à 28% de l'habitat pavillonnaire, près de 650 composteurs ont été retirés auprès du service.

30% de nos ordures ménagères résiduelles sont compostables. Développer le tri à la source des biodéchets par une collecte séparée ou de proximité est enjeu important.

Une expérimentation de mise à disposition de composteurs a été réalisée, à l'échelle de la commune de Clonas sur Varèze, au plus proche des habitants, ainsi 235 composteurs ont pu être remis en proximité.

Périmètre redevance incitative - 15 communes à l'est du territoire

Ce secteur compte 15 communes et 16 003 habitants. Sur ce périmètre, le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé par la REOMI (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) depuis 2011. Ce régime a été maintenu à la suite de la fusion avec le Pays Roussillonnais en janvier 2019. Le montant de la redevance est calculé en fonction du service rendu. Les modalités de calculs sont consultables sur le site internet de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

Le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés comprend :
- La collecte en porte à porte et le traitement des déchets ménagers résiduels, ordures non recyclées (enfouies). Cette collecte a lieu une fois par semaine dans le centre-ville de Beaurepaire et une fois tous les 15 jours pour la collecte dans les zones pavillonnaires de Beaurepaire et dans les 14 autres communes.
- La collecte sélective (verre, emballages, papiers) en points d'apport volontaire.
- L'accès aux deux déchèteries (Beaurepaire et Montseveroux). Ce service ne concerne pas les professionnels qui n'ont pas accès aux déchèteries publiques.

Les professionnels (artisans, commerçants…) ont accès à l'ensemble des services de collecte en porte à porte dans des limites de nature du déchet et du volume remis au service public.

En 2023, 7 520 tonnes de déchets ont été collectées par le service public de la Communauté de communes sur le périmètre de l'ex-CCTB, soit une production de déchets ménagers et assimilés de 474 Kg/hab./an.
Le service de collecte en déchèterie est le plus conséquent avec 280 kg/hab/an. Celui de la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles (OMR) représente 111 kg/hab/an. Ces deux flux concentrent 82 % du gisement collecté. Les performances de recyclage sont de 47 kg/hab/an d'emballages et de journaux, magazines et de 36 Kg/hab/an de verre.

Entre les années 2022 et 2023, on note une diminution du gisement collecté de -6 kg/hab/an tous flux confondus.

Le traitement et la valorisation des déchets collectés sont gérés par le SICTOM de la Bièvre.

FLUX	DISPOSITIF DE COLLECTE	TONNE	KG/HAB./AN
Ordures ménagères résiduelles	Porte à porte	1780	111.2
Collecte sélective – part recyclable	Points d'apport volontaire	756	47.2
Verre		575	35.9
Déchèteries - avec accueil des déchets verts		4 409	280
TOTAL		**7 520**	**474,3**

© En Marge

Les déchèteries

Au global, le gisement collecté est moins important en 2023.

Principaux flux collectés sur les deux déchèteries :

	TONNAGE 2022	TONNAGE 2023	VARIATION EN TONNE	VARIATION EN %
Encombrants	1019	1023	+ 4	+ 0.39
D3E [1]	138	159	+ 21	+ 15.2
Eco-mobilier	238	224	- 14	- 5.8
Bois	635	568	- 67	- 10.55
Gravats	958	936	- 22	- 2.29
Platinage	250	248	- 2	- 0.8
Batterie	4	4	0	0
Déchets verts	1076	1102	+ 26	+ 2.49
Cartons	160	145	- 15	- 9.3
TOTAL	**4478**	**4409**	**- 69**	**-1.54**

[1] *D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques*

Comparatif aux données régionales :

La population considérée est la population INSEE de manière à pouvoir comparer les données du périmètre du secteur Est, à l'observatoire régional ORDEC. Comparé aux données régionales en Auvergne-Rhône- Alpes, un habitant de l'ex-CCPR (secteur Ouest) a un ratio de collecte de 526 Kg/an tandis qu'un habitant du secteur Est a un ratio de collecte de 474 Kg/an. Le ratio de collecte des ordures ménagères résiduelles d'un habitant du secteur Est est inférieur à celui de l'indicateur régional. En revanche, celui des collectes sélectives est supérieur (+ 5 Kg/hab./an). On note que le gisement collecté en déchèterie est bien plus conséquent.

	KG/.HAB. INSEE/AN EN 2023		
Flux	Secteur Est, 2023	ORDEC AURA, 2022	Différentiel
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	111,2	216	- 105,8
Collectes sélectives (CS)	83,1	88	- 4,9
Déchèteries + plateforme de compostage	280	222	+ 57
TOTAL	**474,3**	**526**	**- 51,7**

Les évolutions du service public de prévention et de gestion des déchets - Périmètres taxe d'enlèvement des ordures ménagères et redevance incitative

Après l'extension des consignes de tri en 2022, l'année 2023 a été consacrée au choix d'un schéma de collecte uniformisé et optimisé sur l'ensemble du territoire, comprenant le développement du compostage individuel ou partagé. Ainsi, la Communauté de communes :

• a pris la décision d'assurer le service de collecte sélective, comprenant les emballages et les papiers, à terme, en point d'apport volontaire comme cela se pratique sur l'Est du territoire,

• a mené une réflexion sur la réduction de la fréquence de collecte des bacs d'ordures ménagères en porte à porte qui, en 2024, sera réduite à une fois tous les 15 jours, pour le secteur OUEST, afin d'adapter le service au besoin et de réduire les impacts du transport. Les centre-villes des zones densément peuplées feront exception, le service sera conservé sur une fréquence d'une fois par semaine, tout comme en période estivale (juillet/août) sur l'entièreté du territoire.

• prépare le développement du tri à la source des biodéchets, en s'appuyant sur le compostage individuel, qui concerne 76% de la population mais qui permettra aussi aux centre-villes et aux immeubles de pouvoir bénéficier d'un point de compostage in-situ.

Parallèlement, la collectivité s'est dotée d'un schéma directeur des déchèteries 2023-2025, qui a débuté par une harmonisation des horaires d'ouverture, la fermeture de la déchèterie de Péage de Roussillon en 2023, la mise aux normes des déchèteries qui se poursuit. La déchèterie de Salaise-sur-Sanne sera réhabilitée, il s'agit d'un projet de construction d'une nouvelle déchèterie, sans délocalisation. Une déchèterie sera créée à Moissieu-sur-Dolon venant combler une zone de chalandise mal desservie.

Il s'agit de construire un nouveau service public de gestion des déchets à l'échelle du territoire, issu de la fusion des deux ex-territoires dont les divergences d'organisation et de financement sont très importantes. L'année 2024, sera consacrée au choix d'un nouveau mode de financement de ce service : taxe d'enlèvement des ordures ménagères généralisée, taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative, redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Ainsi, bientôt les habitants pourront bénéficier d'un même service et d'un même financement.

Plus d'informations sur le site internet entre-bievreetrhone.fr

© Renaud Vezin

LOGEMENT

La compétence logement de la Communauté de communes s'exerce sur différents domaines : le suivi de la production de logements sociaux et de la politique d'attribution, l'hébergement temporaire, l'amélioration de l'habitat, l'accueil des gens du voyage.

43 000 €

versés aux bailleurs sociaux pour la réalisation de 18 logements

19

ménages subventionnés à hauteur de 500 € pour la réalisation de travaux permettant un gain énergétique significatif

4

organismes financés par EBER pour un conseil gratuit et personnalisé dans l'amélioration de l'habitat

ZOOM SUR LES LOGEMENTS SOCIAUX

En 2023, ils représentent 12 % des résidences principales du territoire. Les principaux bailleurs présents sont Alpes Isère Habitat, Habitat Dauphinois, Société pour le Développement de l'Habitat ADVIVO.
En matière de logements sociaux, la compétence de la Communauté de communes s'exerce sur deux thématiques :

• Le soutien à la politique d'attribution par la mise en place de documents de cadrage et d'outils opérationnels ;

• Le soutien à la production de logements par des subventions directes aux bailleurs et les garanties d'emprunt.

De nouveaux outils pour l'attribution des logements sociaux

De récentes évolutions législatives, regroupées sous le terme général de « réforme des attributions », ont modifié la politique d'attribution de la demande locative sociale pour répondre aux enjeux suivants :

Simplifier les démarches des demandeurs, pour plus de lisibilité, de transparence et d'efficacité dans le processus d'attribution ;

Instaurer un droit à l'information du public et des demandeurs de logement social ;

Favoriser l'égalité des chances des demandeurs et la mixité sociale des villes et des quartiers ;

Mettre en œuvre une politique intercommunale et partenariale de la gestion des demandes et de la politique d'attribution.

L'attribution des logements aux ménages reste de la compétence des bailleurs sociaux lors des Commissions d'Attributions des Logements et d'Examen de l'Occupation de Logements (CALEOL). Mais l'une des évolutions majeures de la réforme des attributions est de placer les intercommunalités en chef de file de la politique locale des attributions.

L'année 2023 a été marquée par l'élaboration en partenariat, de documents de cadrage et d'outils opérationnels :

• La Convention Intercommunale d'Attribution dont la vocation est de fixer des objectifs de rééquilibrage du territoire, mesurables et évaluables ;

• Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du demandeur ;

• L'intégration de la grille de cotation dans la base nationale des demandes de logements sociaux : outil d'aide à la décision pour les bailleurs.

La poursuite du soutien à la production

La programmation de logements sociaux se poursuit sur le territoire de la Communauté de communes. Une première résidence de logements sociaux, portée par Alpes Isère Habitat, a vu le jour sur la commune de Chanas.

Subventions versées en 2023 pour 18 logements à hauteur de 43 000 €

Commune	Bailleur	Opération	Logements	Subventions versées
Les Roches-de-Condrieu	Société pour le Développement de l'Habitat	Le Cotéo	4	9 000 €
Roussillon	Habitat Dauphinois	Grand R - Rte de la Chapelle	7	17 000 €
Anjou	Habitat Dauphinois	Les plantées	7	17 000 €

La garantie d'emprunt pour 5 programmes

1 programme de rénovation d'ampleur : Le Regain à Roussillon - 25 logements avec réfection et isolation de la toiture, des façades, des menuiseries, pose VMC, mise au normes du réseau électrique et changement de radiateurs.

4 programme neufs

Commune	Bailleur	Opération	Logements
Roussillon	ADVIVO	Coeur de Roussillon	20
Le Péage-de-Roussillon	Habitat Dauphinois	Le Symphonie	15
Chanas	Alpes Isère Habitat	Le Clos du Lambroz	20
Salaise-sur-Sanne	Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD)	Résidence Autonomie	24

©Adobestock

LOGEMENT TEMPORAIRE : UNE RÉORGANISATION EN COURS

La Résidence des Sables a vu le départ de sa directrice Mme Isabelle EVIEUX en poste depuis la construction de la structure et l'arrivée de sa remplaçante, Mme Delphine DUMAS. La subvention accordée par la Communauté de communes pour l'année 2023 est inchangée, soit 55 000 €, pour accompagner le fonctionnement de cet établissement qui regroupe un foyer de jeunes travailleurs, un accueil temporaire et un accueil d'urgence.

©EBER

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :

La Communauté de communes assure la gestion de 3 aires d'accueil des gens du voyage sur les communes de Chanas, Sablons et St Maurice l'Exil.

En 2023 :

Des aires confortées dans leur fonction d'accueil de passage : délais de séjour de 3 mois.

Des aires rénovées pour une meilleure sécurité des voyageurs et une mise aux normes des installations. L'aire de St Maurice l'Exil a pu réouvrir fin octobre 2023 à la suite de l'achèvement des travaux.

Emplacement :
3 € / jour
+ frais des fluides
Eau et Électricité

Caution : 100 €

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, MOTEUR DE LA RÉNOVATION ET DE LA MISE AUX NORMES DES LOGEMENTS PRIVÉS

Afin d'affiner sa connaissance du parc privé de logements de son territoire, EBER a confié à SOLIHA Isère Savoie la réalisation d'une étude pré opérationnelle de l'habitat, réalisée en 2022 et 2023.

Ce diagnostic a permis :

- De pointer les besoins importants en matière de rénovation des logements sur deux principaux thèmes : la rénovation énergétique et l'adaptation au vieillissement.
- De définir des besoins en matière de dispositifs d'accompagnement des ménages.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a engagé les opérations suivantes :

Un dispositif d'accompagnement des propriétaires pour des travaux de protection contre le risque toxique, dans le cadre du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) de St Clair du Rhône, jusqu'en juillet 2026. Ingénierie confiée à deux sociétés Haveaplan et C.Ref. Bâti. Contrôle ; Financement pris en charge par EBER, subventionné en partie par la Région via la DREAL. Aide financière aux travaux obligatoires pour les propriétaires à hauteur de 100 %, dans la limite de 10% de la valeur vénale du bien ou 20 000 €

Une étude pré opérationnelle copropriété dégradée pour affiner l'état des lieux et le diagnostic de la copropriété les Gémeaux sur la commune du Péage de Roussillon.

De plus, en 2024, les études pour la rénovation cœur de ville de Beaurepaire et du Péage de Roussillon seront lancées.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône œuvre dans l'aménagement du territoire.

APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS):

3 132
dossiers d'urbanisme instruits en 2023

39
permanences du CAUE sur l'année

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

1 011
Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) instruites

12
PLU en cours d'évolution

I Aménagement du territoire

Le service Application du Droit des Sols (ADS), instruit les dossiers d'urbanisme : permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme opérationnels.

Un service mutualisé

L'instruction des dossiers d'urbanisme est réalisée pour le compte des communes. Les décisions restent de la compétence du Maire pour chaque commune du territoire. Cette mise en commun de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, ainsi que des supports et des agents, permet d'offrir un service efficient à l'ensemble des communes. À ce jour, la Communauté de communes a fait le choix de réaliser ces missions sans contrepartie financière.
Seule la commune de Salaise-Sur-Sanne est autonome en matière d'Application du Droit des Sols et dispose de sa propre équipe d'instructeurs.
Ce service est régi par une convention signée, entre la Communauté de communes et chacune des communes.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Pour répondre aux exigences législatives, le service offre aux pétitionnaires la possibilité de déposer leurs dossiers en version dématérialisée, via un guichet unique. Cette dématérialisation est effective depuis le 1er janvier 2022. Ce service est disponible pour l'ensemble des habitants du territoire.
Le guichet dématérialisé ainsi qu'un tutoriel sont accessibles depuis le site internet de la Communauté de communes.
En 2023, 61,8 % des dossiers ont été déposés de façon dématérialisée, soit une hausse de 54 % par rapport à 2022 (28,5% des dossiers).

Dossiers déposés par communes sur l'année 2023

Commune	PA	PA modificatif	DP		PC	PC modificatif	PD	CU		Total 2023	*Rappel 2022*	*Rappel 2021*
			division	autre				information	opération			
Agnin	0	0	1	41	8	1	1	5	3	**60**	*56*	*93*
Anjou	0	0	1	34	19	2	0	4	4	**64**	*54*	*68*
Assieu	1	0	5	65	16	0	1	11	2	**101**	*98*	*124*
Auberives-sur-vareze	1	0	3	39	17	0	0	11	1	**72**	*83*	*91*
Beaurepaire	3	0	5	151	38	1	2	55	13	**268**	*276*	*277*
Bellegarde-poussieu	0	0	4	29	11	0	0	6	4	**54**	*48*	*70*
Bouge-Chambalud	0	0	1	33	9	0	0	3	2	**48**	*59*	*71*
Chalon	0	0	2	3	8	0	0	3	0	**16**	*4*	*9*
Chanas	2	0	4	68	48	1	3	37	4	**167**	*153*	*168*
Cheyssieu	0	0	3	26	7	0	0	3	1	**40**	*52*	*61*
Clonas-sur-vareze	1	0	4	52	4	0	0	26	8	**95**	*109*	*115*
Cour-et-Buis	0	0	3	20	22	3	1	3	6	**58**	*83*	*74*
Jarcieu	1	0	2	29	5	1	0	6	1	**45**	*54*	*47*
La Chapelle de Surieu	0	0	2	23	14	0	1	5	1	**46**	*38*	*48*
Le Peage de Roussillon	0	0	5	126	62	4	4	17	1	**219**	*219*	*317*
Les Roches de Condrieu	0	0	1	45	5	0	0	11	0	**62**	*57*	*95*
Moissieu-sur-Dolon	2	0	1	30	21	1	1	6	5	**67**	*44*	*44*
Monsteroux-Milieu	0	0	2	18	7	0	0	4	13	**44**	*32*	*56*
Montseveroux	0	0	0	48	10	0	0	2	2	**62**	*53*	*64*
Pact	2	0	4	18	17	0	0	12	4	**57**	*66*	*54*
Pisieu	0	0	0	19	8	0	0	6	6	**39**	*49*	*40*
Pommier-de-Beaurepaire	0	0	1	32	9	0	0	20	6	**68**	*76*	*48*
Primarette	0	0	0	20	2	0	0	17	1	**40**	*47*	*55*
Revel-Tourdan	1	0	0	36	8	0	1	21	4	**71**	*95*	*105*
Roussillon	3	1	15	148	54	3	3	60	16	**303**	*352*	*510*
Sablons	3	0	10	79	20	0	1	43	8	**164**	*110*	*119*
Saint-Alban-du-Rhone	3	0	0	28	7	0	0	13	0	**51**	*67*	*54*
Saint-Julien-de-l'Herms	0	0	0	2	3	0	0	0	0	**5**	*175*	*13*
Saint-Maurice-l'Exil	4	0	6	170	39	0	0	30	14	**263**	*59*	*300*
Saint-Prim	2	1	1	45	15	1	0	14	1	**80**	*13*	*87*
Saint-Romain-de-Surieu	1	0	0	11	8	0	1	1	2	**24**	*282*	*22*
Saint Barthelemy	0	0	2	22	8	0	0	26	1	**59**	*93*	*48*
Saint Clair du Rhone	2	1	6	109	25	0	1	40	9	**193**	*36*	*196*
Sonnay	0	0	2	15	4	0	0	3	2	**26**	*42*	*68*
Vernioz	0	0	2	35	8	0	0	3	1	**49**	*73*	*114*
Ville-sous-Anjou	0	0	2	39	5	0	0	2	4	**52**	*62*	*79*
TOTAL 2023	**32**	**3**	**100**	**1708**	**571**	**18**	**21**	**529**	**150**	**3132**	***3269***	***3804***
			1808					**679**				
Rappel 2022	*32*	*9*	*1838*		*424*	*141*	*12*	*813*				
Rappel 2021	*20*	*12*	*1839*		*663*	*139*	*11*	*1120*				

Légende :

- PA permis d'aménager
- PA M. permis d'aménager modificatif
- DP déclaration préalable
- PC permis de construire
- PC M. permis de construire modificatif
- PD permis de démolir
- CU certificat d'urbanisme

Les permanences Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE)

Afin d'informer et d'accompagner les administrés dans leurs projets de construction ou d'aménagement, le service ADS a mis en place des permanences régulières avec l'architecte conseil du Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE). Elles sont gratuites, sur rendez-vous et proposées au siège de la Communauté de communes à Saint-Maurice-l'Exil, et au pôle de proximité à Beaurepaire.
En 2023, 39 permanences ont été tenues (23 à Saint-Maurice-l'Exil et 16 à Beaurepaire) soit 90 rendez-vous au total.

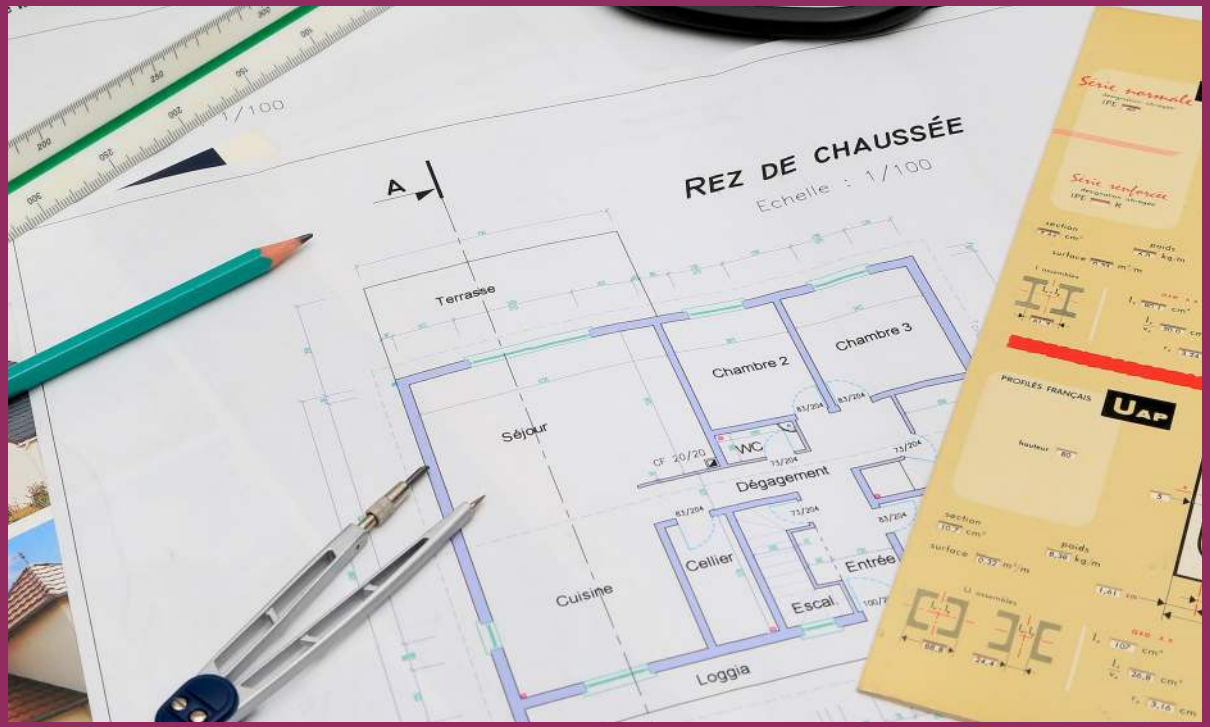

L'exercice du droit de préemption urbain (DPU)

L'exercice du DPU relève de la Présidente de l'intercommunalité par délégation du Conseil communautaire. Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) sont envoyées par les notaires aux guichets uniques des communes. Elles sont soumises à l'avis des Maires avant d'être systématiquement retournées à l'intercommunalité pour instruction. Un formulaire EBER est disponible pour toutes les communes afin de formaliser l'avis des Maires. En l'absence d'une préemption, les DIA sont tacites à l'issue d'un délai de 2 mois. **L'année 2023 a connu une décision de délégation du DPU à une commune, pour répondre à des enjeux communaux. Le nombre de DIA est en baisse avec 1 011 DIA instruites (contre 1 314 en 2022), soit une baisse de 23 % en un an.**

Documents d'urbanisme

L'année 2023 a été consacrée à poursuivre les démarches en cours et à entreprendre de nouvelles évolutions de PLU communaux. Elle a été marquée par de nombreuses finalisations de révisions et modifications de PLU. Elle a été également marquée par le démarrage des études nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui doit rentrer en vigueur en 2026.

PLU en cours d'instruction

Révision du PLU de Beaurepaire.

Le projet de PLU a été arrêté en Conseil communautaire le 28 février 2022. Il a fait l'objet d'une consultation des Personnes Publiques Associées et a été complété par un zonage d'assainissement qui a été finalisé en septembre 2022. Le PLU arrêté et le zonage d'assainissement ont fait l'objet d'une enquête publique début 2023 et d'une approbation en Conseil communautaire le 24 avril 2023.

Révision du PLU de Saint-Julien-de-l'Herms.

Le PLU a été arrêté en Conseil communautaire en décembre 2021 et a fait l'objet d'une consultation des Personnes Publiques Associées début 2022. Il a été amendé par un zonage d'assainissement à l'été 2022. Le PLU et le zonage d'assainissement ont fait l'objet d'une enquête publique en décembre 2022 et ont été approuvés en Conseil communautaire le 17 juillet 2023.

Révision du PLU de Ville-sous-Anjou.

Le projet de PLU a été arrêté en Conseil communautaire en octobre 2022 et transmis aux Personnes Publiques Associés fin 2022. Le dossier a été mis à l'enquête publique au printemps 2023 et a été approuvé en Conseil communautaire le 25 septembre 2023.

Modification simplifiée du PLU de Bougé-Chambalud

La modification du PLU porte sur la redéfinition du périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de l'Armoire et sur l'adaptation du règlement des zones Agricoles et Naturelles. L'étude a démarré à l'automne 2022 et a été approuvée le 27 novembre 2023.

Modification simplifiée du PLU de Saint-Maurice-l'Exil

La modification du PLU porte sur l'adaptation du règlement (clôtures, implantation des constructions, pente de toit...) et la rectification d'une erreur matérielle sur le zonage. L'étude a démarré à l'automne 2022 et a été approuvée en Conseil communautaire le 22 mai 2023.

Modification simplifiée du PLU de Pact

La modification du PLU porte sur l'adaptation du règlement dans les zones Agricoles et Naturelles (autorisation des annexes, piscines et extensions) et dans les zones à urbaniser (règles relatives au stationnement). L'étude a démarré à l'automne 2022 et a été approuvée en Conseil communautaire le 30 octobre 2023.

Modification simplifiée du PLU de Pisieu

La modification du PLU porte sur l'adaptation du règlement (ajouts de définition, harmonisation des règles entre les zones, mise à jour du nuancier de façade...) et la mise à jour de la liste des anciens bâtiments agricoles pouvant changer de destination. L'étude a démarré à l'automne 2022 et a été approuvée en Conseil communautaire le 30 octobre 2023.

Documents d'urbanisme (suite)

Modification simplifiée du PLU du Péage-de-Roussillon

La modification du PLU porte sur la correction d'une erreur matérielle sur le zonage, la modification du périmètre de protection des rez-de-chaussée commerciaux et l'adaptation des règles relatives aux clôtures et au stationnement. L'étude a démarré à l'automne 2022 et a été approuvée en Conseil communautaire le 30 octobre 2023.

Modification simplifiée du PLU de Revel-Tourdan

La modification du PLU porte l'adaptation de plusieurs orientations d'Aménagement et de Programmation, la mise à jour des anciens bâtiments agricoles pouvant changer de destination, la mis en compatibilité du PLU avec le volet commercial du SCoT des Rives du Rhône ainsi que sur quelques adaptations règlementaires. L'étude a démarré au printemps 2023.

Modification simplifiée du PLU de Salaise-sur-Sanne

L'évolution du PLU porte sur la modification des règles relatives à la production de logements sociaux, sur la mise en compatibilité du PLU avec le volet commercial du SCoT des Rives du Rhône ainsi que sur l'adaptation du règlement. L'étude a démarré au printemps 2023 et a été approuvée en Conseil communautaire le 27 novembre 2023.

Révision du PLU de Saint-Clair-du-Rhône

La modification du PLU a pour objet de supprimer des erreurs matérielles sur la carte des aléas. L'étude a démarré au printemps 2023.

Révision du PLU de Sablons

La modification du PLU a pour objet de faire évoluer le règlement et de mettre à jour le dossier à la suite de l'annulation de la Déclaration d'Utilité Publique mettant en compatibilité le PLU. L'étude a démarré au printemps 2023.

Évolution de PLU projetée

Par délibération du 17 juillet 2023, le Conseil communautaire a autorisé la Présidente à lancer la modification du PLU de Roussillon.

PLUi

À la suite de la délibération du 24 octobre 2022 relative à la prescription du PLUi, **les études nécessaires à l'élaboration du PLUi ont démarré en 2023.** Pour cela, un groupement de bureaux d'études spécialisés (urbanistes, écologues, paysagistes...) a été recruté.

Le diagnostic du territoire

Cette première phase s'est déroulée lors du premier semestre 2023. Plus de 50 réunions, réunissant au total près de 600 personnes, ont permis de dresser un état des lieux des dynamiques, des problématiques et des enjeux du territoire sur de nombreuses thématiques liées à l'aménagement du territoire (habitat, démographie, environnement, paysage, mobilité, activités, économiques...). Ces réunions ont permis d'associer les élus municipaux et communautaires, les agriculteurs ainsi que les Personnes Publiques Associées (services de l'état, chambres consulaires...).

L'élaboration du PLUi s'inscrit dans un contexte législatif marqué par la loi Climat et Résilience qui a instauré le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Cet objectif va se traduire par une diminution progressive de l'urbanisation sur des espaces agricoles, naturels et forestiers et donc par une priorisation du développement du territoire au sein des espaces déjà urbanisés et artificialisés.

Création d'identité visuelle pour le PLUi

Le bureau d'études spécialisé « Instant Urbain » a réalisé l'identité visuelle du PLUi d'Entre Bièvre et Rhône ainsi que tous les supports de communication.

Logo

Plaquette de présentation

PLUi (suite)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Les enjeux et conclusions du diagnostic du territoire ont permis d'engager, au second semestre 2023, la deuxième phase de l'élaboration du PLUi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document met en perspective les ambitions politiques pour l'aménagement du territoire intercommunal à l'horizon 2040. Il fixe le cap en termes d'accueils démographique, résidentiel et économique et il donne les orientations des élus quant à la protection et à la valorisation des ressources naturelles, agricoles et paysagères. Le PADD sera finalisé en 2024.

En parallèle du PLUi, plusieurs études sont menées en vue d'intégrer directement ou indirectement dans le futur document d'urbanisme :

• Une cartographie de la Trame Verte et Bleue qui sera traduite règlementairement dans le PLUi ;

• Une étude d'aléas naturels qui sera traduite règlementairement dans le PLUi ;

• Un zonage des Eaux pluviales qui sera annexé au PLUi (piloté par les services techniques/ingénierie de la Communauté de communes) ;

• Un zonage des Eaux usées (piloté par le services des Eaux d'Entre Bièvre et Rhône).

L'élaboration du PLUi, menée par un groupement de bureau d'études, est pilotée par le service Aménagement qui fait le lien entre les élus et l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le démarrage, en 2023, des études liées au PLUi, est un élément structurant dans le fonctionnement et l'organisation du service.

Les enjeux

1. Diversifier l'agriculture et maintenir le foncier agricole

2. Renforcer les centralités (commerces, équipements, espaces publics, renouvellement, logements vacants...)

3. Adapter le territoire au changement climatique (ressource en eau, urbanisme bioclimatique, gestion des eaux pluviales)

4. Intégrer les risques et nuisances dans le cadre du développement

5. Préserver les ressources et le patrimoine naturel

6. Travailler sur la qualité et l'intégration des nouvelles opérations et des nouvelles constructions

7. Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous les ménages, et particulièrement pour la population locale qui a des difficultés à se loger

8. Poursuivre la réduction de la consommation foncière en maitrisant la densification sur les tissus urbains existants

9. Favoriser la création d'emplois et notamment à forte valeur ajoutée, pour diversifier l'offre d'emplois et permettre aux habitants de travailler sur le territoire

10. Favoriser le renouvellement, la densification et la qualité paysagère des zones d'activités

11. Préserver les qualités paysagères du territoire

12. Organiser les mobilités vers les bassins d'emplois extérieurs ainsi que les déplacements internes

13. Encourager et favoriser les modes actifs, notamment en créant, sécurisant et interconnectant les voies modes doux

14. Contribuer au développement des énergies renouvelables par des filières adaptées au territoire

15. Préserver et mettre en valeur l'identité historique et culturelle du territoire

Le SCoT des Rives du Rhône

Les techniciens et élus du Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) ont élaboré, au début de l'année 2021, un plan de mandat donnant le cap à suivre pour la mise en œuvre opérationnelle du SCoT des Rives du Rhône, approuvé en novembre 2019. Concernant les projets portés sur Entre Bièvre et Rhône et conformément au code de l'urbanisme, les opérations foncières et les opérations d'aménagement de plus de 5 000 m² de surface de plancher doivent être directement compatibles avec le SCoT. **Au cours de l'année 2023, le SMRR a donné plusieurs avis sur des projets entrant dans ce cadre, projets de logements, économiques ou commerciaux :**

- Permis d'Aménager - Saint-Prim (avril 2023) : avis favorable avec réserve
- Permis d'Aménager - Sablons (mai 2023) : avis favorable avec réserve
- Permis d'Aménager - Chanas (août 2023) : avis défavorable
- Permis de construire - Saint-Clair-du-Rhône (février 2023), création d'un bâtiment pour l'extension logistique de la société locataire ECTRA : avis favorable avec 2 réserves
- Permis de construire - Le Péage-de-Roussillon (juillet 2022), implantation de l'entreprise Arbiom sur la plateforme chimique de Roussillon : avis favorable

Le SMRR a lancé en 2022, avec EPORA, des études pré-opérationnelles sur des friches économiques. Deux friches ont été identifiées sur le territoire intercommunal : l'ancienne tannerie de Saint-Barthélemy et l'ancienne carrière Chapeyron au Péage-de-Roussillon. L'objectif de ces études est de réaliser un diagnostic complet sur la friche, de réfléchir à des scénarios de programmation possible et de disposer d'informations sur les coûts et les procédures nécessaires à l'émergence de nouveaux projets sur ces friches.

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

La consultation sur les projets commerciaux est soumise à la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale. Un projet sur le territoire a fait l'objet d'un avis de la CDAC au cours de l'année 2023 :

- Extension du magasin Lidl dans l'enceinte du bâtiment existant et amélioration des espaces extérieurs sur la commune de Saint-Barthélémy. Avis favorable du SMRR, avis favorable de la CDAC, avis défavorable de la CNAC à la suite d'un recours du groupe Casino.

© Adobe stock

EAU ET ASSAINISSEMENT

La régie Eaux d'Entre Bièvre et Rhône a pour objectif d'assurer une gestion globale de l'eau et de l'assainissement sur le territoire.

70 957

habitants desservis par
le service public d'eau potable

5 394 595 m³

d'eau potable produits

4 442 969 m³

d'eaux usées traitées sur les 4 stations d'épuration
à boues activées d'EBER
(dont 2 791 953 m³ à la station d'épuration des
Blâches au Péage-de-Roussillon)

EAUX D'ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

Depuis le 1er janvier 2020, la compétence de l'eau potable est assurée par Entre Bièvre et Rhône. Ainsi la Communauté de communes, déjà compétente en assainissement depuis 2019 sur l'entièreté du territoire, gère l'eau et l'assainissement. **Une régie unique de l'eau et de l'assainissement, Eaux d'Entre Bièvre et Rhône, est mise en place et constitue le service des eaux.**

Pour l'eau potable, la Communauté de communes exerce la compétence directement sur 32 communes. Au 1er janvier 2022 le Syndicat Intercommunal des Eaux de Chonas-l'Amballan, Saint-Prim, Saint-Clair-du-Rhône a été dissout et les communes de Saint-Clair-du-Rhône et de Saint-Prim ont été rattachées en gestion par Eaux d'Entre Bièvre et Rhône.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux Gerbey Bourrassonnes pour les communes d'Assieu, Clonas-sur-Varèze, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu et Ville-sous-Anjou a été dissout au 1er janvier 2023. Le contrat de délégation de service public se terminera le 31 décembre 2024 avec SUEZ pour les 5 communes d'Assieu, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Clonas-sur-Varèze et Ville-sous-Anjou.

La compétence assainissement s'exerce sur l'ensemble du territoire et au-delà puisque les communes de Condrieu, Vérin, Saint-Michel-sur-Rhône et Chavanay sont assainies sur le site de Saint-Alban-du-Rhône. Les communes de Marcilloles, Chatenay, Viriville, Marcollin, Thodure, Beaufort et le quartier des Roches à Pajay sont assainis sur le site de Beaurepaire.

Carte des gestionnaires des réseaux eau potable au 1er janvier 2023

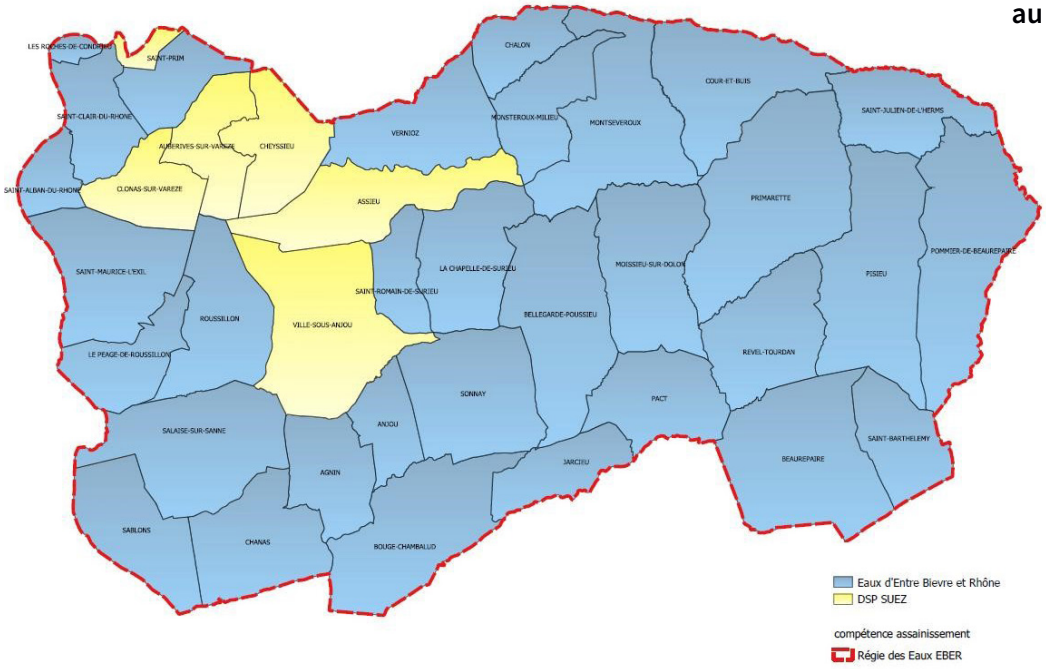

Carte des sites de traitement des eaux usées par catégories

L'organisation du service

Le service « relation aux abonnés » regroupe l'ensemble des missions d'accueil, d'information, de suivi des abonnements et de facturation.

Le service « assainissement » assure l'ensemble du fonctionnement des unités de traitements des eaux, du réseau d'assainissement et du contrôle, conseil, entretien des installations d'assainissement non collectif.

Le service « travaux » permet de réaliser ou de faire réaliser toutes les opérations d'entretien, de maintenance, de réparation et de branchement neuf tant en eau qu'en assainissement.

Le service de l'eau potable est en charge de l'ensemble de la distribution, l'entretien et la surveillance du réseau d'eau potable, des stations de pompage et réservoirs associés. Il assure l'ensemble des interventions techniques sur le réseau et auprès des abonnés. Il est en charge de la relève des compteurs et du contrôle de la qualité de l'eau.

La population desservie

Le service public d'eau potable dessert **70 597 habitants**.

Le service public d'assainissement collectif dessert **64 817 habitants**. 85% des abonnés du territoire sont raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **10 158 habitants**.

LE PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le tarif n'est pas uniforme sur l'ensemble des communes mais une démarche de lissage est en cours avec une échéance de tarif unique programmée pour 2027 - 2028. Les tarifs comprennent une partie fixe uniforme sur le territoire et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable différente selon la commune. **Le prix moyen de l'eau potable et de l'assainissement s'élève à 4,48 € TTC / m³ pour un usager consommant 120 m³ par an sur l'ensemble des communes.**

Le prix de l'eau

Le prix moyen de l'eau potable s'élève à 2,29 € TTC / m³ pour un abonné qui consomme 120 m³ par an.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des prix de l'eau aux 1er janvier 2023 et 2024

Redevance par m³ payée par les abonnés du service Tarifs applicables au 1er janvier en € HT		**en 2023**	**en 2024**		**€ TTC (pour 120 m³)**
		€ HT	**€ HT**		**Incidence* %**
Redevance prélèvement		0,1	0,1	0 %	
Agnin, Anjou, Chanas, Le Péage-de-Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint-Maurice-l'Exil, Salaise-sur-Sanne, les Roches-de-Condrieu, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Prim	PF (DN15)**	38,09	38,86	2 %	273,53 €
	€ / m³	1,291	1,447	12 %	8,66 %
Saint-Alban-du-Rhône	PF (DN15)**	38,09	38,86	2 %	211,90 €
	€ / m³	0,760	0,960	26 %	14,8 %
Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Cour-et-Buis, Saint-Julien-de-L'Herms, Saint-Romain-de-Surieu, La Chapelle-de-Surieu, Bellegarde-Poussieu, Moissieu-sur-Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier-de-Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel-Tourdan, Bougé-Chambalud	PF (DN15)**	38,09	38,86	2 %	283,47 €
	€ / m³	1,417	1,525	8 %	5,9 %
Beaurepaire, Saint-Barthélémy	PF (DN15)**	38,09	38,86	2 %	262,92 €
	€ / m³	1,150	1,363	19 %	12,4 %
Clonas-sur-Varèze, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Ville-sous-Anjou, Assieu (part surtaxe EBER + SUEZ)	PF (DN15)**	NR	92,51		312,74 €
	€ / m³	NR	1,35		

** y compris taxe agence de l'eau et en TTC* / **PF (DN15) : Part Fixe - Débit Nominal 15

Eau et Assainissement

Le prix de l'assainissement

Le prix moyen de l'assainissement s'élève à 2,14 € TTC / m³ pour un abonné qui consomme 120 m³ par an.

Le tableau ci-contre récapitule l'ensemble des prix de l'assainissement avec une hausse importante mais lissée sur les années 2023 - 2024 pour faire face aux importantes augmentations du coût de l'énergie et des matières premières. C'est la deuxième année de lissage de la hausse énergétique.

Redevance payée par les abonnés du service Tarifs applicables au 1er janvier en € HT		**2023**	**2024**		**€ TTC (pour 120 m³)**
		€ HT	**€ HT**		**Incidence* %**
Agnin, Anjou, Auberives-sur-Varèze, Chanas, Cheyssieu, Le Péage-de-Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint-Maurice-l'Exil, Salaise-sur-Sanne, Saint-Prim, Saint-Alban-du-Rhône, Les Roches-de-Condrieu, Saint-Clair-du-Rhône, Clonas-sur-Varèze	Part fixe	35,360	36,067	2 %	237,11 €
	€ / m³	1,342	1,468	9 %	8,65 %
Assieu, Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Cour-et-Buis, Saint-Julien-de-l'Herms, Saint-Romain-de-Surieu, La Chapelle-de-Surieu, Bellegarde-Poussieu, Moissieu-sur-Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier-de-Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel-Tourdan, Bougé-Chambalud, Ville-sous-Anjou	Part fixe	35,360	36,067	2 %	267,31 €
	€ / m³	1,570	1,662	6 %	3,67 %
Beaurepaire, Saint-Barthélémy	Part fixe	35,360	36,067	2 %	213,77 €
	€ / m³	1,165	1,338	15 %	12,99 %

L'EAU POTABLE

Le territoire compte 12 ressources en service. Celle des Iles est la plus sollicitée, elle représente près de 50% de la ressource.
Le volume global a baissé de 40 000 m³.
Les années 2022 et 2023 ont été particulièrement peu pluvieuses. Les niveaux de 2023 ont donc démarré avec un niveau bas et se sont poursuivis avec des niveaux bas à très bas l'été, entrainant des arrêtés sécheresse tôt et au niveau maximum de contrainte dès juillet 2023. La pluviométrie de l'automne a permis une remontée de nappe et d'atteindre en fin d'année des niveaux plus rassurants.
En moyenne, tous besoins confondus, les prélèvements d'eau atteignent 14 700 m³ par jour, soit 230 litres par jour et par habitant.

La qualité et le traitement de l'eau

L'eau potable est traitée par simple chloration, permettant d'assurer la réponse au plan Vigipirate ainsi qu'un effet rémanent tout au long du réseau.
Les résultats du contrôle réglementaire transmis par l'Agence Régionale de Santé démontrent une bonne qualité de l'eau distribuée tout au long de l'année. Des analyses sur de nouvelles molécules, les perfluorés, ont été instaurées durant le second semestre 2022 et se poursuivent depuis pour assurer une vigilance accrue de la qualité de l'eau.

Les ressources en eau potable - Captages exploités par Eaux d'Entre Bièvre et Rhône

Points de prélèvement	Communes	en 2022	en 2023	Part globale	Variation
Les Iles	Le Péage-de-Roussillon	2 630 763 m3	2 590 654 m3	48%	-2%
Golley Moulins	Agnin	129 570 m³	203 269 m³	4%	57%
Golley Puits		240 494 m³	225 470 m³	4%	-6%
Source Francou	Saint-Maurice-l'Exil	/	/	0%	
Source de Mata		178 249 m³	265 579 m³	5%	49%
Sources Barbarin	Cour-et-Buis	22 258 m³	20 911 m³	0%	-6%
Sources Nassin	Monsteroux-Milieu	35 009 m³	32 852 m³	1%	-6%
Mourelet	Moissieu-sur-Dolon	815 257 m³	756 589 m³	14%	-7%
Ronjay	Faramans	248 340 m³	225 131 m³	4%	-9%
Les Imberts	Saint-Barthélémy	247 298 m³	248 252 m³	5%	0
Sources Primarette	Primarette	257 510 m³	220 545 m³	4%	-14%
Station de la Varèze	Auberives-sur-Varèze	629 663 m³	605 343 m³	11%	-4%
Total		**5 434 411 m³**	**5 394 595 m³**	**100%**	**-1%**

Vue prise à l'intérieur d'un puits sur le site de captage d'eau potable des Iles au Péage-de-Roussillon

I Eau et Assainissement

Le patrimoine de l'eau

Le réseau présente une longueur hors branchement de **940 km de canalisations**, comptant l'intégration de Saint-Prim et Saint-Clair-du-Rhône.
La capacité de stockage est disparate selon les secteurs. Au total, il y a une **capacité de stockage de 21 625 m³ répartis sur 37 ouvrages**. Des investissements sont programmés pour améliorer la situation et l'autonomie des installations. L'objet est de retrouver des autonomies de l'ordre de la journée.

Le renouvellement du parc compteurs s'est engagé à partir de 2021, devant permettre un renouvellement vertueux et périodique des compteurs sous 6 ans. 55 % du parc est équipé en radio et l'évolution vers la télérelève se prépare.

607 puits privés sont recensés par le service, soit 2% des abonnements (1/3 alimenterait aussi l'habitation). Ils doivent être contrôlés.

Le nombre d'abonnés s'élève à 29 714 avec l'intégration des abonnés de Saint-Prim et de Saint-Clair-du-Rhône. La pression foncière de notre territoire est forte.

La consommation moyenne par abonnement est de 112 m³ par an, elle varie de 80 à 157 m³ selon les communes. Elle s'élève à 102 m³ par an si on ne prend en compte que les abonnés domestiques et varie de 80 à 121 m³ selon les communes.
Eaux d'Entre Bièvre et Rhône s'est engagé sur un délai maximal de 8 jours pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. À ce jour, tout est mis en œuvre pour satisfaire l'abonné dans un délai de 72 h.

Les volumes et les rendements

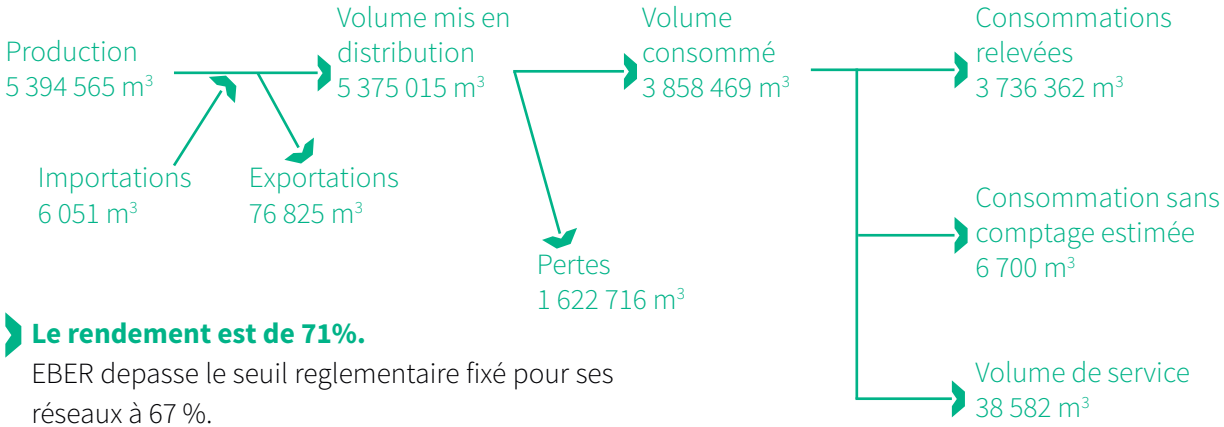

Le rendement est de 71%.
EBER depasse le seuil reglementaire fixé pour ses réseaux à 67 %.

Les travaux sur les réseaux

En 2023, 5 km de réseaux d'eau ont été renouvelés pour un montant de 1 200 000 €. Le service travaux a réalisé des branchements réparations et petits travaux pour 1 306 000 € en eau et en assainissement. Environ 18 % de ces travaux ont été sous-traités.
L'eau représente 71 % des travaux contre 29 % pour l'assainissement.
80 % sont des travaux neufs contre 20 % de travaux de rénovation/remplacement.

L'ASSAINISSEMENT

Le patrimoine

Le réseau d'eaux usées comprend 484 km de canalisations, dont 95 sont unitaires. 260 km de réseau pluvial sont recencés dans le système d'informations géographiques.

EBER dispose de

- **4 stations d'épuration à boues activées** situées au Péage-de-Roussillon, à Saint-Alban-du-Rhône, à Beaurepaire et à Auberives-sur-Varèze.
- **6 lagunes naturelles** situées à Agnin, Assieu, Moissieu-sur-Dolon, Bellegarde-Poussieu, Revel-Tourdan et Cour-et-Buis.
- **5 filtres plantés de roseaux** situés à Pisieu, Pact, Jarcieu, Pommier-de-Beaurepaire et Chanas.

© Renaud Vezin

Station d'épuration des Blâches au Péage-de-Roussillon

La station d'épuration des Blâches au Péage-de-Roussillon

Le système d'assainissement collectif des Blâches est le plus important du territoire d'EBER. Il traitera à terme les eaux usées de 17 communes : Roussillon, Péage-de-Roussillon, Salaise-sur-Sanne, Chanas, Sablons, Anjou, Agnin, Assieu (partiellement), Monsteroux-Milieu, Bougé-Chambalud, La Chapelle-de-Surieu, Montseveroux, Ville-sous-Anjou, Saint-Romain-de-Surieu, Sonnay et Vernioz. Les communes d'Assieu et de Cour et Buis seront prochainement raccordées à ce système avec suppression des lagunes en place.

Cette station d'épuration a une capacité nominale de 68 600 équivalents habitants (99 800 équivalents habitants en pointe) et 19 900 m³ d'eau par jour (il a été dépassé 3 fois en 2023).

En 2023, elle a traité 2 791 953 m³ d'eaux usées.Elle a reçu un débit moyen journalier de 7 420 m³ par jour. Elle a donc fonctionné en moyenne à 38 % de sa capacité nominale. Le volume reçu a varié entre 5 573 et 30 508 m³ par jour.

Elle a accueilli et valorisé sur le site 2 288 m³ de matières de vidange, 264 m³ de graisses externes et 96,20 m³ de matières de curage. Elle a produit 487 tonnes des boues en matière sèche. La totalité de ces boues est revalorisée en compost. Ses performances sont excellentes.

Eau et Assainissement

La station d'épuration de Beaurepaire

Le système d'épuration de Beaurepaire assure la collecte et le traitement des eaux usées de Beaurepaire, Saint-Barthélemy, Primarette et une partie de Revel-Tourdan. Les eaux usées du bas de Pajay, de Beaufort, Thodure, Viriville, Marcilloles, Chatenay et Marcollin, communes de Bièvre Isère Communauté y sont aussi collectées.

Cette station a une capacité de 12 500 équivalents habitants. Cette station a une capacité de 2 550 m³ par jour.

En 2023, la station d'épuration a reçu un débit moyen journalier de 1 637 m³ par jour. Elle a fonctionné en moyenne à 64% de sa capacité nominale.

Elle a traité 576 804 m³ d'eaux usées en 2023.

Elle a produit 248,5 tonnes de boues en matière sèche, entièrement épandues en agriculture ou compostées.

En 2023, la révision du bassin de rétention substitution est en cours : 1 surpresseur a été entièrement révisé, les agitateurs remontés et vidangés. Le poste d'entrée a été totalement nettoyé.

© 4 Vents

Station d'épuration de Beaurepaire

La station d'épuration de Saint-Alban-du-Rhône

Le Système d'assainissement de Saint-Alban-du-Rhône traite les eaux usées de 9 communes (Saint-Alban-du-Rhône, Clonas-sur-Varèze, Les Roches-de-Condrieu, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Prim, Chavanay, Condrieu, Saint-Michel-sur-Rhône, Vérin), soit 16 000 équivalents habitants. Cette station a une capacité de 3 360 m³ par jour par temps sec.

En 2023, la station d'épuration a reçu un débit moyen journalier de 2 709 m³ par jour. Elle a fonctionné en moyenne à 80,6% de sa capacité nominale.

En 2023, elle a traité 954 455 m³ d'eaux usées.

Elle a produit 193,7 tonnes de boues en matière sèche entièrement revalorisées en compost.

La station d'épuration d'Auberives-sur-Varèze

Cette station a fait l'objet d'un chantier de réhabilitation sur le site même à partir de janvier 2019. Le nouvel ouvrage a été mis en service en 2020.

La station a une capacité de 4 200 équivalents habitants. Elle a reçu un débit moyen de 328 m³ par jour.

En 2023, elle a traité 119 757 m³ d'eaux usées.

Elle a produit 36,46 tonnes de boues en matière sèche, entièrement épandues en agriculture ou compostées.

Station d'épuration à Auberives sur Varèze

© EBER

6 lagunes naturelles

Les lagunes accueillent les eaux usées dans des bassins successifs dans lesquels elles sont traitées par des micro-organismes et bactéries générées par les algues, phytoplanctons et plantes aquatiques.

La lagune d'Agnin a une capacité de 400 équivalents habitants. Elle présente un débit de 92 m³ par jour.

La lagune d'Assieu a une capacité de traitement de 1 200 équivalents habitants, soit 43 m³ par jour. La lagune ne supporte plus qu'environ 500 habitants. Un projet est en cours d'étude pour envisager le remplacement de la lagune à partir de 2024 - 2025 et la raccorder sur le transit de la station d'épuration des Blâches.

La lagune de Moissieu-sur-Dolon a une capacité de traitement est de 367 équivalents habitants, avec une capacité nominale de 55 m³ par jour. Un étude est en cours pour transformer cette lagune en filtre planté de roseaux en 2025.

La lagune de Bellegarde-Poussieu a une capacité de traitement de 533 équivalents habitants. Elle sera remplacée par un filtre planté de roseaux en 2024.

La lagune de Revel-Tourdan a une capacité de traitement de 267 équivalents habitants. Sa capacité nominale est de 40,05 m³ par jour.

La lagune de Cour-et-Buis a une capacité de traitement de 450 équivalents habitants. Sa capacité nominale est de 67,5 m³ par jour. L'ouvrage sera remplacé en 2024 - 2025 par un poste de relevage permettant d'envoyer les effluents à la station d'épuration des Blâches au Péage-de-Roussillon.

Travaux de création d'un filtre planté de roseaux à bellegard-Poussieu

5 filtres plantés de roseaux

Il s'agit d'un système où les eaux usées sont épurées naturellement dans un bassin rempli de substrat minéral où sont plantés des roseaux. Les plantes drainent et oxygènent les bactéries qui assurent la décomposition des matières organiques.

Le filtre planté de roseaux de Pisieu, réalisé en 2021, a une capacité de 420 équivalents habitants. Le procédé mis en œuvre permet une zone de rejet végétalisée afin de favoriser l'infiltration des eaux traitées et ainsi limiter l'impact sur le milieu récepteur. Le bilan d'août 2023 est positif et conforme. Les rendements épuratoires sont bons.

Le filtre planté de roseaux de Pact a une capacité de traitement de 1 000 équivalents habitants, avec une capacité nominale de 75m³ par jour. Actuellement, seul un bassin sur les deux est en service, soit 500 équivalents habitants, avec la possibilité de mettre en service le second bassin. Les rendements épuratoires sont conformes.

Le système de Jarcieu a une capacité de traitement de 1 200 équivalents habitants avec une capacité nominale de 180 m³ par jour. La station d'épuration atteint les objectifs de qualité de traitement demandés. Les rendements épuratoires sont conformes.

Le système de Pommier-de-Beaurepaire a une capacité de traitement de 800 équivalents habitants, avec une capacité nominale de 120 m³ par jour. Les rendements épuratoires sont conformes.

Le système de Chanas, sur le hameau du Rosay, a une capacité de 132 équivalents habitants. Le site fonctionne correctement et les raccordements sont faits à 60%.

L'usine de compostage

L'usine de compostage est située au Péage-de-Roussillon. Elle assure :
- le traitement des déchets verts issus des déchèteries du territoire (à hauteur de 73%), de quelques professionnels du secteur et des services techniques des communes ;
- le traitement des boues issues de l'épuration des eaux usées en provenance des stations de traitement de Péage-de-Roussillon, Saint-Alban-du-Rhône et Auberives-sur-Varèze ;
- la fabrication de compost normé NFU 44-095 ;
- la valorisation du compost.

Le site a été agrandi en 2018 afin de correspondre aux nouvelles capacités de production de la station des Blâches, dont elle est attenante. Le traitement comprend plusieurs phases : la réception des boues d'épuration et des déchets verts bruts, le broyage des déchets verts bruts, le mélange, le compostage, la maturation, le tamisage, puis le stockage sur la plateforme en lots. Le compost est alors utilisable et peut être évacué pour un épandage agricole, une utilisation paysagère ou être commercialisé.
La durée du procédé afin d'obtenir un produit fini de qualité est d'environ 5 mois, entre l'arrivée des matières sur le site et l'épandage.
En 2023, le site a produit 1861 tonnes de compost.

© CGN Prods

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

© EBER

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) compte 4 740 abonnés soit 10 190 habitants. En 2023, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 56%.
Le SPANC effectue différents types de contrôles intervenant tout au long de la vie de l'installation, du projet à son utilisation au quotidien : le contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves ou à réhabiliter et le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

Les contrôles de 2023 en quelques chiffres :
- 59 dossiers de demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif ont été traités (contrôle de conception).
- 60 installations d'assainissement non collectif mises en place ont entrainé un contrôle en tranchées ouvertes (contrôle de bonne exécution).
- 67 diagnostics ont été réalisés dans le cadre d'une vente immobilière.
- 390 controles périodiques de bon fonctionnement ont été réalisés.

Le tarification du service au 1er janvier 2023 :
- 249,60 € HT par dossier pour la vérification préalable du projet et de l'exécution des travaux ;
- 20,80 € par an pour la vérification du fonctionnement et de l'entretien d'une installation individuelle ;
- 31,20 € par an pour la vérification du fonctionnement et de l'entretien d'une installation d'assainissement non collectif groupée sans individualisation de la fourniture d'eau ;
- 83,2 € par dossier pour le contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation.

© Renaud Vezin

LA GEMAPI, GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

La Communauté de communes a pris la compétence **GEstion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations** le 1er janvier 2018. L'objet de cette compétence est de protéger les biens et les personnes contre le risque inondation et de favoriser et maintenir les zones humides.

Pour le Rhône, la compétence est exercée directement par la Communauté de communes. EBER a lancé en 2023 une étude de danger sur une digue de 1,6 km sur la Commune de Sablons. Cette étude va permettre de vérifier l'état de la digue et de déterminer son niveau de protection. Á la suite de cette étude des travaux d'entretien ou de renforcement pourront être lancés.

Pour les affluents du Rhône (Dolon, Sanne, Varèze et Saluant), la compétence a été transférée le 1er janvier 2019 au Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA). Les propriétaires privés restent responsables de l'entretien de leurs parcelles (jusqu'au milieu du cours d'eau). Le SIRRA n'intervient que dans le cas de travaux d'intérêt général.

Les principales actions en cours et réalisées :

- Restauration de la continuité du moulin des Gaux sur le Dolon à Chanas ;
- Accompagnement des communes pour leur Plan Communal de sauvegarde ;
- Régularisation des systèmes d'endiguement sur la Sanne ;
- Mise en place de la surveillance renforcée et de l'entretien des digues de la Sanne ;
- Lancement de l'étude globale de gestion des inondations du bassin Bièvre Liers Valloire
- Poursuite du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) Sanne - Dolon

Eau et Assainissement

La nappe alluviale du Rhône de Péage de Roussillon est en déséquilibre quantitatif depuis 2010. Les acteurs locaux (Industriels, agriculteurs et collectivités) ont donc travaillé afin de trouver des solutions pérennes et partagées. Après plusieurs années d'études, les études réalisées en 2023 ont permis de finaliser les dernières modélisations permettant de comparer la vingtaine de scénarios imaginés.
Un Plan territorial de gestion des eaux (PTGE) a ainsi pu être rédigé et validé par l'ensemble des acteurs à l'été 2023, puis approuvé par la préfète de bassin en novembre 2023.

L'objectif du PTGE est de faire retrouver à la nappe un niveau suffisant pour permettre la pérennité de la forêt alluviale et préserver les milieux aquatiques tout en maintenant l'alimentation en eau potable et les usages industriels et agricoles actuels et futurs.

© EBRL Ingénierie

© EBER

Voie Intercommunale chemin de Beaurepaire à Revel-Tourdan

VOIRIE

La Communauté de communes est en charge de la gestion et de l'entretien de 632 km de voies communales et de 70 km de routes départementales et de nationales en agglomération.

2,2 MILLIONS D'€

d'investissement
(programme voirie + grands chantiers)

2,1 MILLIONS D'€

pour les travaux d'entretien courant

24

opérations d'investissement

LES GRANDS CHANTIERS

Entretien des ouvrages d'art

L'année 2023 est marquée par 6 chantiers d'entretien d'ouvrages d'art situés :
- Voie Intercommunale route des Plaines, lieu-dit « Les Olivières » sur le ruisseau du Chalon à Pisieu
- Voie Intercommunale route des Coches, sur le ruisseau le Rimondet à Primarette
- Voie Intercommunale chemin de Beaurepaire à Revel-Tourdan (ouvrage 1)
- Voie Intercommunale chemin de Beaurepaire à Revel-Tourdan (ouvrage 2)
- Chemin des Collières à Saint-Barthélémy
- Chemin Grande Deroy à Pisieu

Les chantiers, d'un montant total de 180 000 € ont consisté à réparer et construire les parapets, reprendre les maçonneries, confectionner des extrémités abaissées, réaliser des travaux d'étanchéité, nettoyer, purger et rejointer les murs et les voutes.

Chemin Grande Deroy à Pisieu

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT

Les travaux d'entretien courant de la voirie ont pour objet de **maintenir la qualité du patrimoine routier afin d'assurer à l'usager de circuler dans de bonnes conditions de sécurité et de confort.**
En 2023, plus de **700 interventions** ont été réalisées pour assurer l'entretien courant du patrimoine routier. Il s'agit de la signalisation verticale, du marquage, de la réfection de chaussée, de l'entretien des fossés, des ouvrages d'art, etc. En plus de ces interventions, est réalisé le débroussaillage de tous les bassins de rétention et les abords des ouvrages d'art.
Le montant total des travaux d'entretien est de 2,1 millions d'€.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Le service voirie a traité 246 permissions de voirie et 400 dossiers avis de voirie.

Chemin de Vareze à Monsteroux Milieu

Le chemin de la Varèze à Monsteroux-Milieu relie le parking de l'école au stade (en passant devant la mairie et le restaurant voisin).
Cette voie a fait l'objet d'importants travaux **pour un montant de 284 000 € HT**, co-financé par Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes, la commune de Monsteroux-Milieu et subventionné par le département de l'Isère et l'État.
Le chantier a consisté à :
- Aménager une voie verte de 3 mètres de largeur sur un linéaire de 300 mètres environ, avec un revêtement Colclair (soit 950 m²). Cet enrobé de couleur claire réduit les phénomènes d'ilot de chaleur par rapport à un enrobé noir classique.
- Créer une quarantaine de places de parking (dont 2 places PMR) pour permettre de désaturer le parking de l'école situé à l'Ouest du site (enrobé classique),
- Élargir la chaussée du chemin de la Varèze pour permettre une circulation à double sens,
- Reprendre le réseau d'éclairage sur l'emprise du projet,
- Sécuriser le carrefour Est (côté stade),
- Créer un plateau traversant au niveau de la mairie pour les piétons et les cycles afin de sécuriser leur circulation,
- Créer une noue enherbée entre le chemin de la Varèze et la voie verte, afin de collecter les eaux pluviales,
- Planter 43 arbres tiges le long de l'itinéraire.

après les travaux

pendant les travaux

Aménagement devant le Cinéma L'Oron à Beaurepaire

Les objectifs du programme, d'un montant de 598 000 € HT étaient :
- de sécuriser le carrefour entre la RD519, la place du Jeu de Paume, l'avenue des Terreaux et l'impasse du Battoir (création d'un vaste plateau surélevé, reliant le parvis du Cinéma, le trottoir opposé et la terrasse du café, assurant une vitesse plus apaisée des véhicules)
- d'aménager le parking du Battoir
- de créer des liaisons sécurisées pour les modes doux

© EBER

après les travaux

LE PROGRAMME VOIRIE

Le programme voirie 2022 a concerné **24 opérations** réparties sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes pour un montant de **2,2 millions d'€ TTC**. Les chantiers concerne par exemple des aménagements de sécurité : carrefours, plateaux, cheminements piéton, etc. Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes s'efforce de prendre en compte dans toutes les opérations de voirie qu'elle mène :
- le volet économique, en testant de nouvelles techniques d'entretien ;
- le volet environnemental, en intégrant dans ses projets les modes doux dès que cela est possible.

© Renaud Vezin

TRANSPORTS

En attendant l'extension du réseau de transport à l'échelle de l'ensemble du territoire, le réseau TPR a conservé son rôle de service essentiel à la population.

268 502

montées dans les bus
de la ligne A, en hausse de 4 %

1 270 000 €

de budget de fonctionnement

Le réseau TPR

La ligne A

La Ligne A est une ligne régulière de bus reliant les pôles urbains de Saint-Clair-du-Rhône jusqu'à Chanas en passant par l'agglomération roussillonnaise. Elle dessert ainsi les principaux équipements et services : administrations, commerces, gares, centres médicaux, établissements scolaires...

En 2023, la ligne A a enregistré 268 502 montées, en hausse de 4 % par rapport à 2022. La fréquentation moyenne est de 22 375 montées par mois et de 888 montées par jour.

Le Transport à la demande zonal

Les services de TAD zonaux permettent de rejoindre l'agglomération roussillonnaise depuis l'ensemble des communes de l'ouest du territoire grâce à 2 aller-retours possibles par jour et 76 points d'arrêts. **Ces services ont enregistré 1 565 montées en 2023, contre 992 en 2022.**

Le Transport à la demande access

Le TAD Access est un service de transport à la demande en porte à porte réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans ou aux personnes à mobilité réduite sur le territoire de l'ex. Pays Roussillonnais. Il permet à ces publics de conserver une autonomie très importante dans leur vie quotidienne. **9 134 trajets ont été enregistrés en 2023 sur ce service, en hausse de 7 %. 383 personnes ont fait faire leur Pass Acces pour bénéficier de ce minibus.**

Budget

En 2023, le budget de fonctionnement du réseau s'est élevé à environ 1,27 million d'euros. Les recettes ont représenté 160 000 €.

L'année 2023 a également été une période de travail intense sur le projet d'extension du réseau de transports en commun intercommunal.

Le nouveau réseau « le 37 », dont le lancement est prévu en mars 2024 apportera plus de cohérence et d'équité au territoire grâce à la création de deux nouvelles lignes régulières, dont une entre Le Péage-de-Roussillon et Beaurepaire, et au développement des services de transports à la demande.

Les modes doux

La Communauté de communes travaille par ailleurs sur une politique de développement des infrastructures et services pour encourager la pratique des modes doux, notamment à travers la réalisation d'axes structurants sécurisés traversant le territoire. La Schéma directeur cyclable qui expose ces projets doit être adopté au 2e semestre 2024.

Afin d'encourager la pratique du vélo sur son territoire, Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes a proposé à l'automne 2023 des ateliers de réparation où les habitants pouvaient venir avec leur monture et bénéficier de l'expertise de techniciens réalisant de petites réparations et distillant des conseils sur l'entretien. Cette opération va se poursuivre avec succès au 1er semestre 2024.

EBER promeut aussi plusieurs événements ou dispositifs en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle :

- **Le Challenge mobilité** organisé par la Région-Auvergne-Rhône-Alpes incite les salariés, sur une journée en juin, à venir travailler en transports en commun, en covoiturage ou en modes doux ;
- **Le Challenge mobilité scolaire** enourage les enfants, sur trois vendredis au printemps, à se rendre à l'école avec un autre mode de transport que la voiture (20 classes participantes en 2023) ;
- **Le dispositif Savoir rouler à vélo** permet à des élèves de primaire de bénéficier de 10 heures de formaion autour de la pratique du vélo, dans l'objectif d'acquérir les compétences pour se déplacer en autonomie et en toute sécurité (18 classes inscrites en 2023).

© Abodebock

SOLIDARITÉ

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône intervient en faveur du développement social du territoire. Ces actions sont menées dans le cadre de la politique de la ville et dans les domaines du social, de la santé et de la jeunesse.

208 000 €

de crédits spécifiques déployés pour les quartiers prioritaires

47

personnes aidées financièrement pour les formations BAFA et PSC1

286

personnes reçues au Centre de Santé Sexuelle

67 000 €

de soutien financier pour le Secours Populaire et le Secours Catholique

I Politique de la ville

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, en faveur des quartiers défavorisés et de leurs habitants, conduite par l'État et mise en œuvre par l'intercommunalité, avec les collectivités territoriales et tous les partenaires institutionnels ou associatifs intervenant dans ces quartiers.

Critère de définition des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPV) : critère unique de concentration urbaine de pauvreté (taux de pauvreté de la population sur un périmètre d'un seul tenant d'au moins 1 000 habitants).

Le contrat de ville 2015-2020

Signé le 9 juillet 2015, il repose sur trois piliers :

- La cohésion sociale ;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi.

À ces pilliers, s'ajoute trois axes transversaux :

- La jeunesse ;
- L'égalité femmes-hommes ;
- La lutte contre les discriminations.

Le contrat de ville a été prorogé jusqu'en 2022 avec la signature d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) dans lequel les partenaires ont réaffirmé de façon opérationnelle leurs engagements.

La loi de finances pour 2022 a acté la prolongation d'une année supplémentaire des contrats de villes en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2023, pour permettre de préparer la nouvelle génération.

Les financements Politique de la ville

Au total, tout dispositif confondu (programmation annuelle Politique de la ville, Programme de Réussité Éducative, Ville Vie Vacanes...) ce sont presque 208 000 € de crédits spécifiques qui ont été déployés pour les quartiers prioritaires sur l'année 2023.

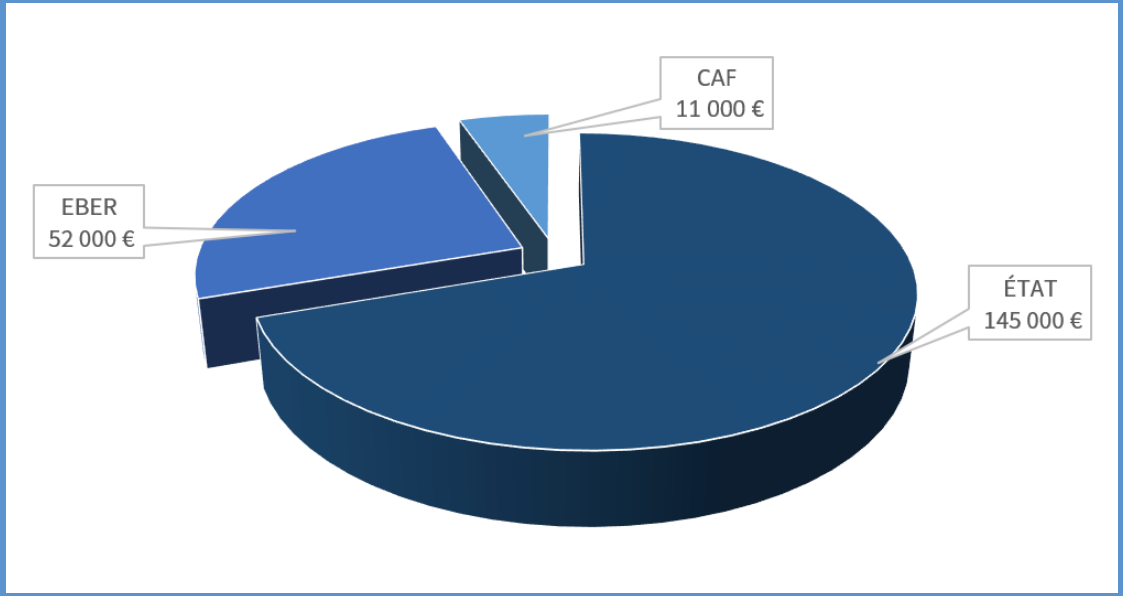

Le cadre de vie des habitants des quartiers

Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Un abattement de 30 % sur la base de la TFPB est prévu pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires, permettant aux bailleurs sociaux de mettre en place des actions d'amélioration du cadre de vie des habitants. Sur le territoire, seul Alpes Isère Habitat est concerné par cette exonération.

La Communauté de communes prend en charge la perte financière des communes dans le cadre du pacte financier fiscal et solidarité pour un montant total en 2023 de 32 057 € (30 202 € pour Le Péage-de-Roussillon et 1 855 € pour Roussillon).

© EBER

La programmation politique de la ville 2022

Chaque année, un appel à projets est lancé conjointement par l'État et la Communauté de communes. À cette occasion, les structures peuvent proposer des projets dans les différents domaines (emploi, éducation, santé, culture, sport, habitat et cadre de vie...), qui doivent bénéficier majoritairement aux habitants des quartiers prioritaires, pour améliorer leurs conditions de vie, réduire les inégalités et garantir une égalité réelle d'accès aux droits.

31 dossiers déposés.

26 actions financées (18 en cohésion sociale, 6 en emploi et développement économique, 1 en cadre de vie, 1 pour l'ingénierie et le pilotage du contrat de ville).

13 porteurs de projets accompagnés.

120 500 € de crédits spécifiques mobilisés (87 500 € par l'État et 33 000 € par Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes).

© EBER

© EBER

Actions éducatives et de loisirs : le dispositif Ville Vie Vacances (VVE) et quartiers d'été

Le dispositif Ville Vie Vacances

Ce dispositif permet de financer des actions éducatives à destination des enfants et des jeunes, âgés de 11 à 18 ans, éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances. Offrant ainsi la possibilité aux jeunes de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs avec une prise en charge éducative pendant les vacances scolaires.

Ce dispositif étant rattaché au contrat de ville, l'État finance des projets qui profitent majoritairement aux jeunes des deux quartiers prioritaires du territoire. L'intercommunalité a souhaité étendre cette action à l'ensemble des jeunes du territoire depuis 2022 grâce à des financements supplémentaires. **L'État et EBER ont ainsi apporté un soutien financier de 29 000 € (19 500 € EBER et 9 500 € État) pour les 16 actions réalisées.**

Ainsi, différents projets ont pu être menés tels que des séjours neige ou journées ski lors des vacances d'hiver, plusieurs séjours durant l'été mais également des actions de proximité pour découvrir leur environnement proche et sortir de leur quotidien. Ainsi, ce sont au total plus de 285 jeunes qui ont eu accès à des actions éducatives et de loisirs durant les vacances scolaires.

Les Quartiers d'été

Par ailleurs, depuis 2023 l'État déploie des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre des actions à destination des habitants des quartiers prioritaires, principalement durant la période estivale. **En 2023, 17 000 € ont permis de financer 3 actions dans le cadre de l'opération « Quartiers d'été »** qui visent à faire de l'été, un temps de respiration, de divertissement, de découverte, de rencontre et de renforcement du lien social. Ainsi, ce sont plus de 315 personnes qui ont pu bénéficier de ces projets.

Le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »

L'année 2023 a été consacrée à la préparation et la rédaction du nouveau contrat « Engagements Quartiers 2030 ». Le zonage des quartiers prioritaires a fait l'objet d'une actualisation sur la base des données démographiques de 2019. Cette actualisation respecte les conditions de critère unique de revenu médian, inférieur au seuil fixé pour l'unité urbaine d'Entre Bièvre et Rhône à 13 000 € et de conurbation d'au moins 1 000 habitants dans une communauté d'au moins 10 000. Ce zonage actualisé des différents QPV est compilé dans un décret pris le 28 décembre 2023.

L'élaboration du nouveau contrat de ville a été piloté par Entre Bièvre et Rhône, en étroite collaboration avec l'État, et en premier lieu, le délégué du Préfet, mais également avec l'appui des partenaires institutionnels et des acteurs du territoire. Ce document a été élaboré avec la volonté d'associer l'ensemble des parties prenantes du territoire, qu'il s'agisse des partenaires institutionnels, des acteurs ou des habitants. Il a fallu, dans le temps imparti, concevoir un diagnostic partagé de la situation des quartiers prioritaires pour ensuite valider avec l'ensemble des parties prenantes les grandes orientations et les axes principaux. Enfin, les signataires du contrat ont travaillé sur les modalités de fonctionnement et de gouvernance.

Temps de consultation et concertation organisés

Avec les professionnels, 2 réunions partenaires globales, 1 rencontre emploi, 1 réunion interservices d'Entre Bièvre et Rhône et la diffusion d'un questionnaire ;

Avec les habitants des quartiers, organisation d'animations de proximité en juin et diffusion d'un questionnaire. Cette action a été menée avec l'aide des partenaires locaux et a compté 70 participants ;

Avec les élus et les financeurs, organisation de 2 comités de pilotage, l'un en juin et l'autre en décembre.

UNE RÉSIDENCE ARTISTIQUE PARTICIPATIVE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Ce projet s'est contruit en transversalité entre les services politique de la ville et culture de la Communauté de communes avec le soutien du délégué du préfet en charge de la politique de la ville et les autres services de l'État. Parmis eux, le Conseiller Action Culturelle et Territoriale de la Direction Régionale des Affaires Culturelle (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que l'Académie de Grenoble, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et Alpes Isère Habitat.

Un projet porté dans le cadre du Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle (PLEAC)

Cette résidence est le fruit de plusieurs temps de travail organisés sur le début de l'année 2023. L'impact de la crise sanitaire a fait émerger l'importance de veiller à plus de transversalité entre les projets d'action culturelle et les actions sociales..

Le portage du PLEAC et du Contrat de Ville par Entre Bièvre et Rhône constitue une des opportunités de travailler collectivement, autour d'enjeux fédérateurs. La proposition de faire appel à une équipe artistique en immersion, sur le long terme (2 ans) vise à **encourager l'innovation et l'expérimentation in-situ**, à partir d'un propos artistique pensé pour le territoire.

Des rencontres préparatoires ont associé un panel d'acteurs de terrain, dans l'optique d'initier une dynamique croisée, de favoriser l'interconnaissance et de poser les jalons d'une coopération plus approfondie dans le cadre du projet de résidence artistique participative qui sera conduit.

Un appel à candidatures et une compagnie sélectionnée

Un appel à candidature en direction d'un collectif d'artistes à été lancé en juillet 2023. Il concernait la résidence au cœur des quartiers Politique de la ville tout en ayant un lien avec le reste du territoire.

10 candidatures ont été reçues. L'analyse des dossiers a été réalisée de manière partenariale, à la fois avec les différents financeurs et avec les interlocuteurs locaux.

Tous ont témoigné leur intérêt pour cette démarche expérimentale et participative :

- Conseiller culture de la DRAC ;
- Délégué du Préfet en charge de la politique de la ville ;
- Représentants de l'Éducation Nationale ;
- Réprésentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Réprésentants du Département de l'Isère
- Référents territoriaux de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- Interlocuteurs locaux (Établissement Public de Coopération Culture Travail Et Culture, la résidence d'artiste Moly Sabata, la Chargée de coopération de la Convention Territoriale Globale, la professeure relais, le bailleur social, les médiathèques de Roussillon et du Péage-de-Roussillon.

Ces avis croisés ont permis de retenir 3 équipes artistiques reçues en entretien le 6 décembre 2023. Le jury de sélection composé de représentants des financeurs du projet a positionné son choix sur **la Compagnie Bigre avec le projet « Ici et là : les retrouvailles »**, notamment en raison de leur capacité à marquer leur présence sur le territoire à travers de multiples dimensions artistiques, des propositions d'interventions auprès des publics diversifiés ainsi qu'une réelle prise en compte des différents objectifs du cahier des charges.

Le Programme de réussite éducative (P.R.E)

Le P.R.E est un dispositif national de la politique de la ville qui permet de **construire un parcours individualisé pour les enfants âgés de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité dans leur environnement scolaire, social ou familial.**

Le P.R.E est un dispositif de prévention qui n'a pas vocation à se substituer au droit commun. Il n'intervient pas dans des situations d'urgence mais dans des situations de fragilité et non difficulté même si la frontière entre ces deux notions est mince. L'accompagnement se fait par une Équipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) : enseignants, éducateurs, assitances sociales, professionnels de santé permettant de mieux comprendre la situation de l'enfant et lui apporter une solution adaptée et personnalisée.

Rapide rappel de l'historique du P.R.E sur le territoire

Depuis septembre 2017, un Programme de Réussite Éducative existe sur le territoire. Il était porté par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Péage-de-Roussillon et concernait principalement les enfants de 2 à 16 ans habitant les quartiers politique de la ville.

En 2022, au regard des résultats positifs, la Communauté de communes a engagé une reflexion sur l'élargissement du dispositif. Des temps de présentation ont été mis en place et un état des lieux des besoins a été réalisé. Il a confirmé que des enfants en situation de fragilité existaient sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, le Conseil communautaire du 26 septembre 2022 a validé, par un vote unanime, la reprise du portage du P.R.E par l'intercommunalité et sa généralisation à l'ensemble du territoire. **Le P.R.E est donc devenu communautaire au 1er janvier 2023.** Cependant, compte-tenu du délai de recrutement de l'équipe, le dispositif a continué d'être porté par le CCAS du Péage-de-Roussillon jusqu'au 31 mars 2023.

3 personnes (2,5 ETP) ont été recrutées par la Communauté de communes et ont pris leur poste le 3 avril 2023 :

• Un coordinateur du P.R.E à mi-temps dont le rôle est d'assurer le suivi administratif et financier du dispositif, piloter le projet global, développer le partenariat et veiller à la cohérence des actions mis en œuvre avec les autres dispositifs existants ;

• Deux référents de parcours qui mettent en place les parcours individualisés des enfants et des jeunes, en lien avec les familles pour les accompagner dans les différentes étapes mais aussi les partenaires.

Généralisation à l'échelle intercommunale

L'équipe a tout d'abord réalisé, d'avril à juin 2023 un état des lieux du dispositif QPV et poursuivi les accompagnements déjà existants des enfants et de leurs familles. En parallèle, le service a construit le P.R.E communautaire en définissant un cadre d'intervention et une organisation de travail et en créant l'identité visuel du dispositif afin d'entreprendre la communication à l'échelle du territoire.

Programme de P.R.E. Réussite Éducative

I Programme de réussite éducative

Le P.R.E communautaire est pleinement opérationnel depuis septembre 2023. Son cadre d'intervention est clairement identifié et partagé avec les familles et les partenaires grâce à :

• Des domaines et critères de fragilités lisibles et adaptés aux réalités de terrain ;

• Un parcours personnalisé, accessible, coconstruit et évaluable ;

• Un niveau d'intervention financier clairement défini.

L'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) est placée au centre du dispositif. C'est un espace d'échange, de construction et de réflexion, où une place équitable est garantie à chacun des membres. Elle dispose d'un réel pouvoir de décision puisque c'est elle qui valide les parcours (entrées, suivis, sorties). L'E.P.S est vigilante quant au respect du champ d'intervention de chacun et du fait de ne pas se substituer au droit commun et valide la mise en place des ateliers collectifs.

Réunion de lancement

Une réunion de lancement « officielle » a eu lieu le 19 septembre 2023 réunissant plus de 70 personnes. En octobre et novembre, afin d'échanger sur des questions pratiques (quelle situations peuvent relever du P.R.E ? Comment compléter une fiche de liaison ?), 4 réunions ont été organisées sur le territoire, réunissant plus de 75 personnes différentes.

Budget global

Le budget global du Programme de Réussite éducative est de 135 583 €. Il est soutenu financièrement par l'État, dans le cadre de la politique de la ville, la CAF et les 37 communes du territoire à hauteur de 0.50 € par habitant.

Bilan 2023

En 2023, 152 enfants différents ont été accompagnés dont 31 habitants les QPV. Le dispositif rayonnant sur 17 communes du territoire. Au 31 décembre 2023, les accompagnements étaient répartis de la façon suivante : 66 parcours encore actifs, 45 sorties effectuées, 41 réorientations vers le droit commun (RASED, services du Département, CMP...). 76 % des enfants accompagnés étaient des garçons.

3 acteurs repérants principaux ont été identifiés sur cette année : 49 % l'Éducation Nationale, 20 % la Famille et 16 % le Centre Médico-Social du Département.

La mise en œuvre des parcours comprend le temps d'accompagnement des référentes, les actions individuelles faites par des prestataires extérieurs ainsi que des ateliers en petits collectifs.

En 2023, 6 types d'actions collectives ont été mis en place au service des parcours personnalisés des enfants :

• Atelier éducatif permettant de travailler sur les habilités sociales et la gestion des émotions : 11 séances d'octobre à décembre pour 6 enfants ;

• Atelier éducatif permettant de travailler sur la gestion des émotions : 21 séances de janvier à juin puis d'octobre à décembre pour 19 enfants différents ;

• 2 ateliers de légo thérapie permettant de favoriser par le jeu (construction de lego motorisés) l'apprentissage des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques - 2 ateliers menés avec 13 enfants ;

• Ateliers psychocorporels : 10 séances d'avril à juillet 2023 avec 4 enfants pour aborder le développement psychomoteur de l'enfant.

• Ateliers parent-enfant SNOEZELEN pour créer du lien et permettre de partager un temps avec son enfant via une pratique de stimulation multisensorielle - 2 séances avec 6 adultes et 7 enfants ;

• Un café des parents a été expérimenté en décembre, à la demande des parents qui ont fait part du besoin d'un espace de parole. Peu de participants en raison du jour et de l'horaire. L'idée est de poursuivre cette démarche en 2024.

La prévention de la délinquance est une politique publique partenariale au confluent des champs éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice.

Elle se contruit dans le cadre d'un réseau constitué de l'ensemble des partenaires. La coopération prend forme au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Le CISPD s'est réuni le 20 juin 2023 autour d'une cinquantaine de personnes. Cette rencontre a démarré par un état des lieux de la délinquance avec la présentation de données chiffrées par les représentants des 3 gendarmeries du territoire. Puis le bilan des actions 2022 a été présenté et enfin les perspectives 2023 sur les différents axes de la stratégie locale de prévention de la délinquance, à savoir

• Les jeunes ;

• Les personnes vulnérables et notamment les victimes de violences intrafamiliales ;

• La population ;

• La gouvernance ;

• La sécurité routière.

Les actions de prévention à destination des publics victimes et vulnérables

Les violences intrafamiliales et conjugales

EBER anime et coordonne un réseau de partenaires autour de la prévention des violences intrafamiliales et faites aux femmes.

Les objectifs de ce réseau de professionnels constitent à :

• Favoriser l'interconnaissance des acteurs et les échanges d'informations ;

• Identifier les actions et outils à mettre en place ;

• Renforcer le lien entre les différentes structures afin d'accompagner au mieux ou de prendre en charge les victimes et prévenir les actes de violence ;

Ce réseau est composé de partenaires institutionnels et associatifs :

• Structure d'accompagnement juridique : France Victimes 38 APRESS ;

• Forces de sécurité : gendarmeries, Maison de Protection des Familles (MPF) et polices municipales ;

• Structures d'accompagnement médico-social et social : travailleurs sociaux du Département et de la CAF, CCAS des communes, médiatrices santé, Centre de Santé Sexuelle, centres sociaux, Trait d'union, CMP Adultes et Enfants, MFI/SSAM Résidence des sables, Adoma – HUAS de Chanas et CADA ;

• Acteurs de la jeunesse : Services enfance jeunesse communaux, Maison des Adolescents, Pass-r'ailes, prévention spécialisée.

L'exposition «Mots et Maux de femmes»

Installée dans le hall d'accueil d'EBER, cette exposition est parfois heurtante voire provocante en osant une démarche artistique pour dénoncer autrement. Les photographes ont eu carte blanche pour livrer leur vision des violences faites aux femmes.

Afin d'échanger autour de cette exposition et plus globalement sur les questions d'égalité femmes-hommes et de violences intrafamiliales, 3 temps conviviaux animés par les conseillers du Centre de Santé Sexuelle ont eu lieu :

Jeudi 30 mars et mardi 4 avril à destination des partenaires du territoire ;

Jeudi 6 avril, à la pause méridienne, avec les agents de la collectivité.

L'exposition a ensuite été accueillie dans les locaux du Centre de Santé Sexuelle du 30 mai au 12 juillet. Du 05 au 09 juin, l'exposition a été adossée à la semaine sur la santé sexuelle avec pour thème la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles, le consentement et les violences. En parallèle de l'exposition, était déployé un stand autour de la prévention des IST.

La proximité du centre avec la Cité scolaire de l'Edit a permis d'accueillir toutes les classes de 2nd générale afin de réaliser un quizz sur le thème des violences réalisé à partir des images de l'exposition. L'objectif était de faire prendre conscience des différents types de violences (physiques, psychologiques, sexuelles, économiques ...) et de l'importance d'en parler dès le début afin de ne pas s'enfermer dans le cercle des violences.

D'autres temps de sensibilisation ont eu lieu avec un groupe de français langue étrangère accompagné par le centre social, un groupe de papas afin de les sensibiliser aux risques encourus par les jeunes filles notamment lien avec le service jeunesse du Péage de Roussillon. Des groupes de jeunes préadolescents et adolescents du service jeunesse sont également venus ; le thème travaillé était le consentement. Bien que heurtante pour certains publics cette exposition a été un outil intéressant pour aborder la thématique des violences et mettre des mots sur la notion de ressenti dans la position de la victime et de l'auteur.

Pour la première fois en 2022, la Communauté de communes et le réseau des partenaires ont mis en place une semaine de sensibilisation aux violences intrafamiliales et conjugales, autour du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes. Cette action a rencontré un vif succès avec des retours très positifs des personnes rencontrées, des élus et des partenaires qui se sont fortement investis.

Les échanges avec les habitants ont été riches et ont montré que tout le monde se sent concerné par le sujet, aussi bien les femmes que les hommes, à tout âge et dans tous les milieux sociaux.

Fort de cette expérience, il est apparu essentiel de poursuivre la sensibilisation de l'ensemble des acteurs à cette problématique en renouvelant la mise en place d'une semaine spécifique sur le sujet du 17 au 29 novembre 2023.

Violences intrafamiliale : une semaine pour en parler

Des stands d'information ont été mis en place dans différents lieux :

• Centre commercial Green 7 à Salaise-sur-Sanne le vendredi 17 novembre après-midi ;

• Marché de Beaurepaire le mercredi 22 novembre ;

• Marché de Péage de Roussillon le jeudi 23 novembre

Ainsi qu'au sein des lycées durant la pause méridienne :

• Lycée Jeanne d'Arc le mardi 21 novembre

• Lycée de l'Edit le jeudi 23 novembre.

Pour clôturer cette semaine, deux temps forts gratuits et ouverts à tous, ont été proposés :

La représentation de la pièce de théâtre « Sois belle et tais-toi », le mardi 28 novembre au Péage-de-Roussillon qui a réuni plus de 90 personnes. Ce spectacle a mis en lumière les différents types de violences, ainsi que l'accueil et la prise en charge des victimes en gendarmerie.

La projection du film « L'amour et les forêts », le mercredi 29 novembre au cinéma l'Oron de Beaurepaire. Ce filme traite de l'emprise psychologique dans le couple. Elle a été suivie d'un débat avec le public, 90 spectacteurs ont assisté à la séance.

Le Centre de Santé Sexuelle s'est également paré de violet - la couleur dédiée aux violences intrafamiliales sur le territoire de la Communauté de communes - à l'occasion de cette semaine de sensibilisation. Par ailleurs, différentes actions de sensibilisation ont également été organisées par les structures du territoire, notamment les centres sociaux et les services enfance jeunesse. La thématique des violences a été abordée mais aussi les questions d'égalité filles-garçons, le consentement, la tolérance et le respect.

99

L'association France Victimes 38 APRESS

Depuis plusieurs années, l'association assure des permanences sur le territoire :

• Une juriste intervient une journée par semaine à la gendarmerie de Roussillon ;

• Une psychologue assure des permanences les vendredis toute la journée, en mairie de Roussillon du 1er janvier au 31 août 2023 et depuis le 1er septembre au CCAS du Péage-de-Roussillon.

Il a été constaté que la problématique sociale est de plus en plus prégnante dans les diffultés des judiciables et peut être un frein au dépôt de plainte. Les gendarmes sont confrontés à des situations diverses dont beaucoup relèvent davantage d'une intervention sociale que d'une mission de sécurité publique et face auxquelles ils peuvent être démunis (problèmes familiaux et conjugaux, situations de détresse, difficultés éducatives...).

Pour répondre à cette problématique, la Communauté de communes a développé en 2023 un partenariat avec l'association France Victimes 38 APRESS pour proposer des permanences d'intervenant social au sein des 3 gendarmeries du territoire :

Gendarmerie de Saint-Clair-du-Rhône : les mardis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Gendarmerie de Roussillon : les lundis et mardis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Gendarmerie de Beaurepaire : les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Les intervenants sociaux en gendarmerie ont pour mission :

L'accueil et l'écoute active des victimes pour mieux comprendre leur situation ;

L'information et le conseil dans les démarches administratives et l'accès aux droits ;

L'orientation vers les services sociaux adaptés, en fonction des besoins ;

L'accompagnement au dépôt de plainte.

En 2023, l'association a reçu 492 victimes originaires du territoire. Pour la grande majorité, elles ont été reçues aussi bien par une intervenante juridique et sociale, à proximité de leur lieu d'habitation, dans l'une des trois gendarmeries, que par une psychologue en mairie du Péage-de-Roussillon. La prise en charge de ces victimes a donnée lieu à 1 629 entretiens. Concernant la nature des faits à l'origine de la saisine, on dénombre 269 victimes de violences intrafamiliales. Par ailleurs 10 % des victimes prises en charges étaient mineures.

Les actions de prévention à destination des jeunes

Plusieurs structures et actions ont été financées par la Communauté de communes en complément des subventions de l'état dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) permettant de mener des actions en direction des jeunes.

Chantiers éducatifs permanents - Prévenir

EBER contribue au financement des chantiers éducatifs permanents, qui sont à destination :

• Des publics scolaires durant les périodes de vacances ;

• De jeunes diplômés en amont de l'insertion professionnelle pour acquérir les codes sociaux et professionnels.

L'encadrement pédagogique et la mise en oeuvre de ces chantiers sont assurés par des professionnels des métiers du second oeuvre en bâtiment, ou des espaces verts. Les équipes sont de 2 à 3 jeunes par encadrant. Les contrats sont de 56h, du lundi au jeudi sur deux semaines, afin de pouvoir travailler dans une démarche de progression. La qualité du travail réalisé par les chantiers éducatifs, tant sur le plan technique, que sur celui de l'accompagnement et l'encadrement des jeunes, est reconnue par les partenaires et commanditaires.

En 2023, 31 jeunes ont eu accès aux chantiers sur 111 qui en ont bénéficiés, ce qui représente 1 868 heures de chantiers sur les 6 074 heures de travail réalisées. Ces jeunes viennent principalement du Péage-de-Roussillon (14), de Roussillon (4), Saint-Maurice-l'Exil (9) mais également Salaise-sur-Sanne (2), Chanas (1) et Beaurepaire (1). Par ailleurs, un jeune du territoire a participé au premier chantier éducatif agri/viticulture en septembre 2023 pour 28h de travail.

Actions de prévention primaire - Centre Social de l'Île du Battoir (CIB)

Le Centre Social de l'Île du Battoir mène différentes actions de « prévention primaire » avec la lutte contre le décrochage scolaire (parrainage scolaire) et des actions de prévention par les pairs, en proposant à des jeunes de sensibiliser et d'informer d'autres jeunes sur différentes thématiques, le discours de personnes du même âge ayant souvent plus d'impacts.

En 2023, différentes actions ont été mises en place :

Actions de prévention de pairs par les pairs : 7 jeunes âgés de 16 à 19 ans, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, orientés par la Mission Locale ont réalisé des supports de prévention sur les thématiques suivantes : l'égalité filles-garçons et le harcèlement. Un premier groupe a travaillé durant une semaine, du 13 au 17 novembre à la réalisation d'un jeu intitulé « Égale à égale » autour de l'égalité filles-garçons à destination des collégiens. Un deuxième groupe, a quant à lui, travaillé sur la thématique du harcèlement, du 4 au 8 décembre, pour réaliser un jeu de plateau « Et si c'était toi ? » pour les élèves de CM1-CM2. Au total, 125 jeunes ont pu tester les maquettes de ces jeux qui sont ensuite envoyés en impression. Les jeux produits peuvent ensuite être empruntés gratuitement par l'ensemble des acteurs du territoire.

Parrainage scolaire pour les jeunes décrocheurs et accompagnements éducatifs individuels : à la suite au repérage de jeunes en risque de décrochage scolaire par le collège de secteur, un lien se fait entre la famille, le jeune et le sénior bénévole du CIB. Ainsi, un parrainage hebdomadaire de novembre à juin s'est mis en place pour 7 jeunes autour du suivi scolaire et de la remobilisation. L'action a permis un accompagnement individualisé et de qualité aux jeunes en difficulté, sous la forme d'un tutorat. Le professionnel référent de l'action au CIB a joué un rôle de soutien et de lien entre le jeune, la famille, le bénévole et l'établissement scolaire. Au-delà de l'accompagnement le CIB organise des temps forts au cours de l'année permettant ainsi la valorisation du jeune et du travail accompli.

Les accompagnements parentaux en lien avec les établissements scolaires ou les mairies pour des familles ne relevant pas de l'aide sociale à l'enfance. 5 familles ont été accompagnées pendant 6 mois pour répondre à leurs problématiques de surcharge mentale liées à l'organisation des tâches quotidiennes et familiales. Ces accompagnements sont complétementaires avec le Programme de Réussite éducative (P.R.E).

La prévention des violences intrafamiliales : le CIB participe activement au réseau de prévention des violences intrafamiliales (VIF) coordonné par la Communauté de communes et a mis en place différentes actions, en partenariat avec la Maison des Adolescents (MDA) auprès des jeunes afin de les sensibiliser et échanger avec eux autour des violences.

7 ateliers théâtres avec 6 jeunes de 12 à 17 ans sur la base de l'improvisation, coanimés par un animateur du CIB et la psychologue de la MDA. Les jeunes se sont montrés intéressés et ont développé des capacités d'expression et de confiance en eux tout au long des séances.

Veillée familles-jeunes réalisée le 25 juillet avec 20 personnes (parents et enfants) participantes ;

2 ateliers autour d'une fresque participative : le premier autour des violences intrafamiliales et de leur représentation - 10 jeunes participants de 12 à 17 ans. Le deuxième atelier a consisté à mettre en support tableau ce qui a été exprimé lors de la première séance.

Débattre pour ne pas se battre - Centre Social du Roussillonnais

En partenariat avec les acteurs jeunesse du territoire, cette action a pour but d'échanger avec les jeunes sur les violences au sens large, qu'elles soient physiques, verbales, morales ou sexuelles.

Au total, ce sont 33 professionnels qui ont été formés sur un outil afin d'intervenir auprès de tous les élèves de 5e du territoire (collèges publics et privés) 850 heures d'intervention ont été effectuées en 2023 et ont répondu aux objectifs suivants :

- Favoriser l'expression des jeunes sur le conflit et les violences ;
- Définir ce qu'est le conflit, la violence verbale et la violence physique ;
- Permettre aux jeunes de trouver des solutions et leur donner des outils.

Les actions de prévention à destination des publics victimes et vulnérables

Dispositif adapté de veille à la tranquilité résidentielle - Alpes Isère Habitat

Dans un contexte de point de deal installé sur la résidence des Ayencins, le bailleur Alpes Isère Habitat fait appel à une entreprise spécialisée dans la médiation et la tranquillité urbaine pour assurer des présences le soir au Ayencins 1 et 2. En 2023, 53 interventions ont été réalisées. Le rôle de l'entreprise de tranquillité urbaine est de limiter et/ou repérer les squats, disperser les regroupements dans les parties communes et aux abords des entrées des bâtiments. Ceci dans le but d'apaiser le quartier et de rassurer les habitants.

Les Chiffres clés de l'année 2023

Pôle Petite Enfance Intercommunal

Multi-accueil
- **73 enfants**
- **67 familles accueillies**
- **75,36 % de taux de fréquentation**

Pôle Petite Enfance Intercommunal

Relais Petite Enfance
- **131 assistantes maternelles agréées sur 18 communes**

Centre social de l'île du Battoir
- **1 033 adhésions familiales**

Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale est un nouvel outil partenarial intercommunal et communal, signé pour 5 ans (2022-2027) par la CAF de l'Isère, le Département, la MSA Alpes du Nord, la CPAM et France Travail, offrant une approche transversale en partant des besoins des familles du territoire. Son objectif est d'aller au-delà de la compétence Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Parentalité en incluant d'autres thématiques que sont les mobilités, le numérique, l'accès aux droits, la culture, les compétences psycho-sociales et le handicap. La CTG est une action transversale et concordante aux autres dispositifs de la Communauté de communes : Projet de territoire, Plan Local d'Éducation Arstique et Culturelle (PLEAC), Contrat Local de Santé (CLS), Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT), Dotation d'action Territoriale (DAT)...

Les 4 axes de la Convention Territoriale Globale

1 Organiser l'offre Petite enfance, Enfance-Jeunesse, Parentalité
2 Permettre l'accès aux droits et à l'information
3 Agir en direction des publics fragilisés
4 Animer la vie sociale

Moyens Humains

Dès janvier 2023, la CTG se met en place au sein du territoire. Pilotée par la Communauté de communes la CTG est mise en œuvre par une équipe de 13 personnes, représentant 7.5 Équivalent Temps Plein (ETP). Ces postes sont financés par la Communauté de communes et la CAF de l'Isère.
Cette équipe est constituée de personnes travaillant par secteurs et d'autres par thématiques à l'échelle du territoire. Chaque chargé de coopération conserve un temps de travail au sein de sa collectivité ou de son centre social.

BILAN CTG 2023

Tout au long de l'année 2023, les chargés de coopération ont travaillé à faire connaître le rôle et les missions de la CTG auprès des institutions et partenaires, à travers :

Des rencontres avec les institutions et les services de la Communauté de communes pour mieux outiller les chargés de coopération dans leurs rôles et missions ;

L'élaboration d'outils partagés messagerie, calendrier, dossier partagés... afin de permettre à chaque chargé de coopération d'aller vers les élus ou partenaires avec les mêmes ressources ;

Des présentations auprès des mairies du poste de chargé de coopération et de ses missions au sein du territoire. 21 rencontres ont eu lieu (permanences, rencontres trimestrielles en mairies ou encore directement via les structures) ;

Le travail sur l'appel à projets « service public de la petit enfance » : analyse de la pratique, accueil de nouveaux professionnels, valoriser ce qui existe sur le territoire

Le travail sur l'évaluation de la CTG.

L'animation des différents réseaux

Les chargés de coopération ont animé les différents réseaux du territoire comme :

- La cellule de veille numérique « Écran Total » ;
- Les LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) ;
- Les Relais Petite Enfance ;
- Les ludothèques ;
- La Cellule petite enfance ;
- l'AVIP (À Vocation d'Insertion Professionnelle) ;
- Le P.R.E (Programme de Réussite Éducative) ;
- Le PLEAC (Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle).

Les temps forts de l'année

Les chargés de coopération et les partenaires ont travaillé ensemble à la mise en oeuvre de la CTG :

Formations LAEP pour tous les accueillants (2 sessions) ;

Formations pour les ludothèques ;

Co-construction du dispositif AVIP avec la CA, France Travail, le Service d'Accompagnement Vers l'Emploi (SAVE) et le Département ;

Lien renforcé avec le PLEAC : concertation ;

Ressource et/ou accompagnement sur des sujets ou projets autour de la CTG : Maison d'Assistants Maternels, Maison des 1 000 premiers jours, micro-crèche, équipement de vie sociale... ;

Actions de sensibilisation sur les compétences psychosociales et le handicap auprès de différents publics ;

Impression et diffusion du livre « Parents, enfants, les écran parlons-en », dans les écoles et auprès des partenaires ;

État des lieux sur le numérique à l'échelle du territoire ;

Diffusion d'un questionnaire sur la thématique du handicap au sein des lieux d'accueil.

La gouvernance de la CTG

L'année 2023 a été marquée par :

- 4 comités techniques ayant réuni les partenaires par secteur (culturels, sociaux, éducatifs...) ;
- 1 temps partenarial reunissant plus de 50 partenaires du territoire ;
- 1 comité de pilotage avec les signataires et partenaires de la CTG.

Bilan financier

	Dépenses	Recettes
Chargés de coopération (7.5 ETP)	**345 843,07 €**	**188 845,24 € (CAF)**
Temps partenarial	**1 626 €**	
Formations LAEP	**2 656,56 €**	
Formations Ludothèque	**2 497 €**	

Activités Petite enfance, Enfance-Jeunesse et Parentalité

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, la Communauté de communes poursuit son engagement sur la compétence petite enfance, enfance-jeunesse et parentalité sur l'est du territoire.

Cela comprend en termes de structures :

• Le Pôle Petite Enfance intercommunal situé à Beaurepaire qui rayonne sur 18 communes ;

• Le centre social OVIV situé à Vernioz qui rayonne sur 7 communes ;

• Le centre social de l'Île du Battoir situé à Beaurepaire qui rayonne sur 11 communes.

Le Pôle Petite Enfance intercommunal

La fréquentation du pôle

Il comprend un multi-accueil de 30 places et un Relais Petite Enfance de 131 assitants maternels agrées .

En 2023, 55% des familles accueillies au multi-accueil habitaient Beaurepaire, 6% Pact, Revel-Tourdan, Jarcieu, Bellegarde-Poussieu, Pommier-de-Beaurepaire, Saint-Barthélémy, Bougé-Chambalud, Primarette, Anjou, Moissieu-sur-Dolon et Chalon. Le tarif moyen horaire au multi-accueil est de 1,45 €. 50,75% des enfants accueillis ont leurs deux parents qui travaillent.

Les activités

Différentes activités sont proposées au sein du pôle, ainsi 58 assistants maternels différents et 182 enfants ont pu participé aux 133 temps collectifs tenus sur Bellegarde-Poussieu, Beaurepaire, Vernioz ou encore Pisieu. Des évènements enfants-parents sont également organisés comme les ateliers massage bébé, les ateliers portage, la gym bébé, les apéros comptines, la semaine de la Petite Enfance, la fête de l'été et bien d'autres...

À la suite du projet « Jardin » avec la compagnie l'Aigrelette, dans le cadre du PLEAC en 2022, deux artistes sont intervenus en 2023 sur des temps collectifs auprès des assistants maternels sur un projet danse.

Les ateliers psychomoteurs se poursuivent tous les jeudis matins, hors vacances scolaires, avec l'intervention d'une psychomotricienne. Une psycholoque clinicienne accompagne également l'équipe éducative 3 heures par mois, hors vacances scolaires. Ces heures, réparties sur les lundis, jeudis ou vendredis matins, sont modulées en fonction des besoins observés. Ce temps est partagé entre les enfants, les équipes et ponctuellement les familles avec 30 minutes de réunion d'équipe.

Un travail partenarial avec le centre social de l'Île du Battoir est proposé sur l'accompagnement à la parentalité avec notamment le LAEP, l'ouverture des espaces de jeux, la matinée récréative ou encore des conférences comme « La fratrie et la place de chacun dans la famille ».

À savoir ! Le réseau Relais Petite enfance comprend 4 relais Petite Enfance sur le territoire de la Communauté de communes. Sur l'année 2023, une formation juridique a été proposée au réseau ainsi qu'un travail de présentation sur les missions du P.R.E.

Les ludothèques

Une ludothèque est un lieu qui met à disposition du public des jouets, des jeux de société et des espaces de jeux.

Ludi'Jeux (champ d'intervention du centre social de l'Île du Battoir) a accueillie 5 768 personnes sur l'année 2023 pour 680 heures d'ouverture au public et 137 prêts.

Lud'OVIV (champ d'intervention du centre social de l'OVIV) a accueillie 4 715 personnes sur l'année 2023 pour 480 heures d'ouverture au public et 98 prêts.

À savoir ! Il existe 4 ludothèques sur le territoire qui fonctionnent en réseau. En 2023, ces structures ont travaillé ensemble à la réalisation d'une murder party qui a rassemblé 13 participants.

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents

Un LAEP est un lieu d'accueil et d'échanges pour les enfants et leurs parents autour de la parentalité.

LAEP Ludi'Bulles est conduit par le centre social de l'Île du Battoir et le Pôle Petite Enfance intercommunal. Il est ouvert les lundis matin à Beaurepaire et les mercredis matins à Jarcieu (hors vacances scolaires). En 2023, 18 familles différentes ont été accueillies sur Beaurepaire et 32 sur Jarcieu.

LAEP Buld'air est conduit par le centre social de l'OVIV. Il est ouvert tous les mercredis matins à Vernioz et un samedi par mois à Auberives-sur-Varèze jusqu'en septembre 2023 (hors vacances scolaires). En 2023, 19 familles différentes ont été accueillies sur l'ensemble des sites.

Le territoire compte 6 LAEP au total fonctionnant en réseau.

À savoir ! Sur l'année, 2 formations ont été proposées pour les accueillants (une formation débutant et une pour les confirmés), le réseau LAEP a aussi échangé tout au long de l'année sur les actions parentalité menées sur le territoire.

Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires, accessibles à toutes les familles du territoire.

Pour les 3-12 ans

Les accueils de loisirs de Beaurepaire, Jarcieu/Bellegarde-Poussieu et Revel/Pisieu sont ouverts toute l'année sans période de fermeture. Ils sont conduits par le centre social de l'Île du Battoir et ont comptabilisé sur 2023 : 9 081 heures de présence d'enfants pour 613 inscriptions.

Les accueils de loisirs de Vernioz et Cheyssieu sont ouverts toute l'année avec 2 semaines de fermeture annuelle en août. Ils sont conduits par le centre social de l'OVIV. En 2023 : 83 enfants étaient accueillis en moyenne les mercredis et 129 enfants par jour durant les vacances scolaires.

Pour les 12-17 ans

L'accueil de loisirs du centre social de l'Île du Battoir a accueilli 144 jeunes sur 2023. L'accueil de loisir du centre social de l'OVIV à quant à lui accueilli 15 jeunes différents par jour sur l'année.

D'autres actions sont soutenues par Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes comme :

Le Point Information Jeunesse, accueil individualisé pour les jeunes (16-25 ans) et ses actions collectives La de sensibilisation, de prévention pour 84 jeunes en 2023 et le forum Jobs d'été avec 70 participants.

Les actions de lien social comme les 6 cinémas plein air organisés en été (695 participants), les 7 veillées parentalité (141 participants) ou encore les conférences et matinées récréatives (157 participants).

L'accompagnement au multimédia (ateliers autour de l'accès aux droits et aux démarches, ateliers informatique, actions d'information à la bonne utilisation des outils numériques (210 personnes accueillies en accès libre et 28 personnes en moyenne sur les ateliers).

La réseau de la veille numérique Écran Total ayant pour but de sensibiliser à l'utilisation du numérique à travers des personnes ressources. En 2023, Entre Bièvre et Rhône a pris à sa charge l'impression et la diffusion des plaquettes d'information « Parents, enfants, les écrans parlons-en » et s'est mobilisée sur la préparation du Festival Numéris (prévu en mars 2024).

L'accompagnement éducatif, avec les interventions en mileu scolaire sur les compétences psychosociales dans 11 écoles à hauteur de 3 séances dans 33 classes (écoles publiques et privées) et 3 séances pour les classes de 6e , 5e et 4e du collège Jacques Brel pour un total de 1 480 enfants.

Prestation de Service Jeunes, au sein des groupes de projets jeunes pour 4 communes du territoire et des Conseils Municipaux Jeunes soit 75 jeunes au total.

L'ensemble des activités Petite Enfance, Enfance-Jeunesse et Parentalité constitue une dépense globale de 883 544,98 €. La Communauté de communes bénéficie de l'aide financière de la CAF et du Département de l'Isère à hauteur de 270 214,28 €.

Cellule Petite Enfance : Réseau Petite Enfance

Poursuite de la mise en réseau des structures petite enfance, débutée fin 2018, en partenariat avec la CAF et la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cette instance petite enfance est un espace d'information sur les projets en cours, les réglementations ou encore les projets d'implantation (MAM, micro-crèches...) C'est aussi un lieu d'échanges et de réflexions sur les projets partagés comme les formations.

En 2023, 3 rencontres ont eu lieu sur les thématiques suivantes : Convention Territoriale Globale et le Service public de la Petite Enfance.

Le travail sur l'insertion sociale et professionnelle s'est fait au travers des réunions d'informations collectives avec France Travail, portant sur les métiers de la petite enfance et de l'animation. Les supports pour ces rencontres ont été élaborés en collaboration avec les structures de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse du territoire. Les informations collectives sont animées alternativement par la cheffe de projet CTG, les directions de ces structures, ainsi que les CEMEA pour la partie concernant les métiers de l'animation.

Espace ressource enfance et handicap Entre Bièvre et Rhône et Bouffée d'oxygène

L'espace ressource enfance et handicap

Cet espace met en œuvre des actions de soutien d'accompagnement et sensibilisation des familles et professionnels afin de favoriser l'accueil de l'enfant porteur de handicap.

Il poursuit sa politique de sensibilisation aux handicaps par différents outils :

La malle handispensable est un outil permettant de sensibiliser les enfants au handicap afin que ceux-ci l'appréhendent avec simplicité et s'adresse aussi aux professionnels. À chaque prêt un accompagnement des équipes permet de créer un espace d'échanges et de paroles qui peu à peu permet de faire évoluer les regards et tomber les peurs et questionnements afin d'appréhender plus sereinement l'accueil d'un enfant différent. En 2023, 8 prêts (2 Relais Petite Enfance, 1 Accueil de loisirs sans hébergement, 4 micro-crèches, 1 Établissement d'Accueil du Jeune Enfant EAJE).

La soirée annuelle s'est déroulée le 27 avril 2023 sur le thème de « L'accueil des enfants avec des difficultés de communication », avec l'intervention de structures du territoire, de parents et l'intervention d'une orthophoniste. 80 personnes ont participé à cette soirée thématique.

Bouffée d'oxygène

S'adresse aux parents, aidants, familles d'enfants ou adultes en situation de handicap et/ou atteints de maladies chroniques. Un lieu de répit ouvert tous les lundis matin. En 2023, 35 séances ont eu lieu avec 25 familles différentes accueillies dont 12 nouvelles.

Les séjours « Répit »

Sur l'année 2023, 3 séjours ont eu lieu :

- Samedi 15 avril : 8 familles participantes pour 18 personnes au total
- Du 13 au 15 juillet : 9 familles participantes pour 25 personnes au total
- Samedi 21 octobre : 8 familles participantes pour 20 personnes

Entre Bièvre et Rhône subventionne l'espace ressource enfance et handicap à hauteur de 9 000 € et bouffée d'oxygène à hauteur de 5 000 € soit 14 000 €.

Trait d'Union - Association Œuvre de Saint-Joseph

Trait d'Union est une association qui propose de la médiation familiale afin d'accompagner les couples qui se séparent (espace de rencontre, accompagnement...). En 2023, Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes a apporté son soutien financier à l'association pour une enveloppe globale de 19 000€.

Sur l'année 38 familles ont fait appel au service de Médiation familiale et 13 médiations ont été engagées. L'espace de rencontre au Péage-de-Roussillon a accueilli 170 rencontres.

BAFA EBER 2023

Un dispositif d'aide financière et d'accompagnement pour toute personne de plus de 16 ans habitant le territoire. Avant 2023, cette aide était accordée à partir de 17 ans. 2 sessions théoriques (BAFA et PSC1) sont organisées tous les ans pendant les vacances scolaires d'octobre à Saint-Clair-du-Rhône et de février à Beaurepaire.

Cette aide financière est accordée pour la partie théorique et la session d'approfondissement, elle varie de 40 à 70 % en fonction du quotient familial et elle est perçue si le candidat réalise en contrepartie 30 heures de bénévolat dans une structure associative.

La Communauté de communes travaille en partenariat avec les structures du territoire afin d'accueillir les jeunes en stage pratique et les accompagner avec un tutorat tout au long de leur formation. Cette formation est co-construite avec les structures du territoire et l'organisme de formation CÉMÉA.

Ainsi la formation BAFA EBER propose l'intervention de professionnels sur des thématiques variées comme :

• Le handicap avec l'intervention de l'espace ressource enfance et handicap pour sensibiliser les futurs animateurs à l'accueil de l'enfant en situation de handicap ;

• La posture de l'animateur ;

• Les compétences psycho-sociales.

Le BAFD

Pour le Brevet , la collectivité soutient financièrement les agents ou salariés en poste permanent dans les structures du territoire pour contribuer à la qualité des temps d'accueil. En règle générale, l'employeur prend en charge le coût restant à la charge du candidat. Le stagiaire BAFD choisit le lieu et les dates pour sa formation dans l'organisme de son choix, en concertation avec son employeur.

En 2023, 59 personnes ont perçu une aide financière pour les accompagner sur leur BAFA (44 sur la première partie et 15 sur la dernière partie de formation).

En formation théorique :

• 32 filles et 12 garcons

• 61% des formés avaient entre 16 et 17 ans et 65% des personnes étaient scolarisées (les autres étaient soit salariés, en service civique soit en recherche d'emploi).

En formation d'approfondissement :

• 11 filles et 4 garcons
La formation théorique a été passée en 2020 pour 2 d'entres eux, en 2021 pour 4 d'entres eux, en 2022 pour 8 d'entres eux et en 2023 pour 1 d'entres eux.

• 59% des formés avaient 19 ans.

Finalisation du Contrat Local de Santé

Selon l'Organisation Mondiale de Santé (OMS), la santé englobe des facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux influençant l'état de santé des individus et des populations. Ainsi, le milieu de vie, les conditions de vie et de travail, les facteurs personnels et l'environnement sont autant de facteurs impactant sur la santé des individus et sur lesquels la collectivité peut agir en lien avec les institutions et les acteurs du territoire.

Le Contrat Local de Santé (CLS) est une démarche « contractuelle, partenariale et intersectorielle » associant des signataires (Collectivité territoriale, Agence Régionale de Santé (ARS), Préfecture) mais également d'autres partenaires (Département, organismes d'assurance maladie, acteurs du système de santé, éducation, logement...). Chaque partenaire étant engagé en fonction de ses compétences et de ses moyens dans la mise en oeuvre des actions. De manière générale, le CLS vise à coordonner les efforts en matière de santé, d'accès aux soins, de prévention et d'accompagnement médico-social des habitants d'un territoire.

L'élaboration d'un CLS passe par la réalisation d'un diagnostic de santé établi de façon concertée et partagée et la construction d'un plan d'actions.

Sur le territoire d'Entre Bièvre et Rhône

Le diagnostic a permis de définir 4 axes stratégiques complétés par 1 axe de prévention et de coordination déclinés en 16 actions.

Validé en Conseil communautaire en décembre 2023, le Contrat Local de Santé réunit 10 signataires aux côtés de la Communauté de communes (ARS, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), l'Hôpital de Vienne et de Beaurepaire, Clinique des Côtes du Rhône, Département, Mutualité Agricole Santé du Nord (MSA), Éducation Nationale, Établissement Santé Mentale Portes de l'Isère, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du bassin roussillonnais) s'engagent à mettre en oeuvre, à suivre et à évaluer les actions définies dans le contrat résultant des priorités issues du diagnostic sur une durée de 5 ans.

Le programme d'actions

Action 1 : Soutenir l'offre de soins et l'accès aux droits des publics vulnérables
- Lutter contre la désertification médicale en développant notamment l'attractivité du territoire
- Accompagner le déploiement de réponses innovantes et les projets d'exercice
- Faciliter l'accès aux droits et aux soins des publics vulnérables

Action 2 : Renforcer et développer les actions de prévention et promotion de la santé
- Prévention promotion de la santé (alimentation, écrans, santé bucco-dentaire...)
- Promouvoir une alimentation de qualité (ateliers cuisine, formation/sensibilisation...)
- Promouvoir l'autonomie des personnes vulnérables
- Lutter contre les conduites à risques (addictions, violences intra-familiales...)

Action 3 : Promouvoir la santé mentale
- Mettre en place un réseau santé mentale
- Favoriser l'accès aux soins et aux dispositifs de santé mentale

Action 4 : Un environnement favorable à la santé (en transversalité avec des services d'EBER)
- Cadre de vie - intégrer les enjeux de santé dans les projets d'aménagement (en lien avec le PLUi)
- Logement/hébergement (repérage des logements indignes...)
- Transport et mobilité vers les dispositifs de santé des personnes non mobiles
- Favoriser l'accès des habitants les plus vulnérables à une alimentation de qualité (en lien avec le PAT)
- Lutter contre les espèces invasises (moustiques tigres, ambroisie...)
- Oeuvrer pour la qualité de l'air intérieure et extérieure (en lien avec le PCAET)

Perspectives 2024

- **Signature officielle**
- **Mise en place de groupes de travail**
- **Articulation avec les Communautés Professionnelles Territoriale de Santé**
- **Priorisation et mise en place d'actions**

LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE

Les élus de la Communauté de communes, conscients des difficultés d'accès aux soins rencontrées par les habitants ont souhaité s'engager dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé. Le diagnostic a ainsi mis en avant une densité de médecins généralistes libéraux relativement faible. Le départ à la retraite de plusieurs médecins en 2023 a depuis accentué la désertification médicale. Face à cette situation, et bien que la santé relève du domaine régalien, la Communauté de communes a engagé une réflexion sur des réponses diversifiées et complémentaires sur le déploiement d'offres de soins tels que les centres de soins non programmés... afin de créer une dynamique positive pouvant à terme attirer de nouveaux praticiens pour un meilleur service offert à la population.

Les centres de soins non programmés (CSNP)

Ainsi, les élus après avoir visité le centre de soins non programmés de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, début 2023, ont rencontré la structure URG+, composée de médecins pour la plupart urgentistes, et portant le projet des centres de soins non programmés.

Cette collaboration a permis de rapidement valider le projet sur le territoire, dans un bâtiment appartenant au Département de l'Isère et se situant sur la commune du Péage-de-Roussillon. Le 2 mai 2023, le centre de soins non programmés a ouvert ses portes à hauteur de 3 jours par semaine (du mardi au jeudi de 10h à 22h). Face à la rapide montée d'activité le centre a étendu son ouverture à 5 jours par semaine. Un projet d'ouverture d'un second centre au sein de la maison de santé de Beaurepaire a également vu rapidement le jour.

Pourquoi ouvrir un centre de soins non programmés ?

- Répondre à des situations de soins hors urgence ;
- Éviter la rupture thérapeutique.

Comment fonctionne un centre de soins non programmés ?

- Sans rendez-vous, une borne à l'accueil défini le temps de passage. La personne est prévenue par SMS 2 consultations avant son passage ;
- Prise en charge du tiers-payant, conventionné secteur 1 ;
- Les médecins présents ne peuvent pas devenir les médecins traitants des patients ;
- Les personnes pourront être orientées sur le CSNP via le 15.

PERSPECTIVES 2024

- **Ouverture 7j/7 du CSNP au Péage-de-Roussillon**
- **Ouverture d'un second centre à Beaurepaire**
- **Initier une réflexion sur le salariat des médecins avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes**
- **Mise en place d'une charte d'aide à l'installation**

La médiation Santé

La médiation santé, portée par le centre de soins des cités à Roussillon en lien avec la Communauté de communes, facilite l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants les plus fragiles. L'objectif premier étant d'accompagner les personnes dans l'autonomie des démarches de santé.

L'activité est en constante augmentation depuis la création du poste de médiation santé en 2016, avec une saturation de la file active depuis près de 4 ans. En 2023, à la suite d'un avis favorable de l'ARS, un second poste a pu être recruté pour le rural. Son secteur d'intervention inclut ainsi tout la partie est du territoire. S'il ne permet pas de décharger la médiatrice intervenant sur le secteur urbain (couloir rhodanien), cette création permet cependant de couvrir l'ensemble du territoire afin d'offrir une équité de service aux habitants.

En 2023, 218 personnes ont été rencontrées correspondant à 398 entretiens dont 23 accompagnements physiques. Sur le beaurepairois le frein à la mobilité induit un isolement de certains habitants et un retard voire un renoncement aux soins, ce qui amène la médiatrice à effectuer des visites à domicile pour 25 % des accompagnements alors que sur le secteur urbain les visites à domicile sont peu développées.

Le lieu de résidence

Après quelques années de baisse, la part des accompagnements de personnes résidant dans les quartiers prioritaires tend à se stabiliser autour de 41 %. En revanche sur 2023, 80 % des personnes accompagnées résident sur la commune du Péage-de-Roussillon ou Roussillon (+7 %). Cette forte prédominance des habitants de ces communes s'explique par le niveau de précarité, parfois fort et des difficultés dans les démarches administratives voire économiques, elle s'explique également par la proximité géographique de la médiatrice de santé.

En parallèle apparaît une demande sur le nord du territoire et le beaurepaireois, trop éloignés géographiquement du service.

Les obstacles dans l'accès aux soins

L'obstacle premier dans l'accès aux soins est administratif pour la partie rural comme pour l'urbain. D'autres difficultés d'ordres financier, psychoculturel apparaîssent aussi.

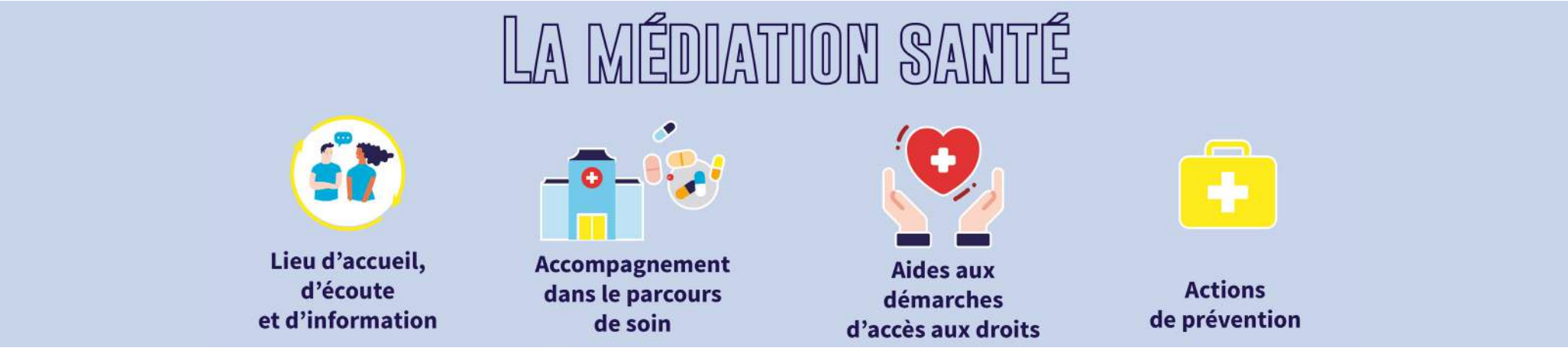

Pour l'urbain, on retrouve également la barrière de la langue comme obstacle dans la prise en charge.

Nature de la demande

Comme les années précédents, l'objet de la première demande est en très grande majorité l'aide aux démarches administratives concernant l'accès aux droits de santé. Néanmoins, l'accès aux droits résolu, très vite apparaît la difficulté à trouver un médecin traitant, avec une demande croissante, notamment pour les personnes âgées voyant leur médecin traitant partir à la retraite. Ce constat est accentué sur le beaurepaireois. Au-delà de l'accès à un médecin traitant, près d'un tiers des personnes ont besoin d'un accompagnement vers le soin (aide à la prise de RDV, accompagnement physique lors des consultations médicales, explication sur les ordonnances...). La reprise du soin sans médecin traitant génère des difficultés en termes de suivi notamment en cas de maladies chroniques.

L'ouverture du centre de soins non programmés sur Le Péage-de-Roussillon permet aux habitants un accès aux soins sans engorger le service des urgences et évite les situations de renoncement ou retards de soins. Pour autant, ce dispositif ne répond pas au besoin de suivi des patients en Affection Longue Durée (ALD) via un médecin traitant.

Orientations vers la médiation

Sur le roussillonnais où la médiation est présente depuis 2016, 47 % des personnes sont orientées par le secteur social (assistants sociaux du Département, CCAS, Résidence des Sables, centre social) et un tiers par le bouche à oreille. Ces deux données sont en augmentation signe d'un bon repérage du dispositif tant par les professionnels que par les habitants. Le service se déployant sur le beaurepairois le repérage et la connaissance de ce service, peu connu des professionnels, se fait progressivement. La méditrice santé a ainsi rencontré l'ensemble des secrétaires de mairie et professionnels du territoire pour présenter ses missions.

Les médiatrices santé participent également à des actions partenariales visant à :

Promouvoir leur fonction auprès d'un public peu répéré, à travers des temps comme l'animation d'été, les permanences aux Ayencins en zone prioritaire, la tenue de stand d'information sur des événements (semaine bleue au Péage-de-Roussillon, forum Bien vieillir à Agnin et Vernioz, la semaine de sensibilisation aux violences intrafamiliales, le forum RSA...) ;

Mettre en place des actions de prévention et de dépistage lors d'événements existants comme le dépistage du diabète avec le Secours Populaire de Roussillon, octobre rose ou le mois sans tabac à la Maison de Santé de Beaurepaire. Présentation des droits en santé à chaque session du Contrat engagement jeunes.

La qualité des accompagnements menés par la médiatrice santé nécessitent un bon partenariat et une implication dans les actions menées localement ainsi que dans les réseaux. Afin de ne pas être isolée dans sa pratique, 8 temps d'analyses de la pratique ont eu lieu en 2023 réunissant des partenaires du territoire. Le poste est porté par le centre de soins des cités avec un financement de l'ARS et un cofinancement de la Communauté de communes.

Le bilan 2023, fait ressortir les éléments suivants :

- Une file active qui demeure saturée sur le secteur ubain ;
- De nouveaux relais avec le développement des Bus France Service ;
- Un manque d'efficience pour un suivi partagé social/santé (bien qu'un partenrait avec les infirmières est en cours)
- Confirmation de l'émergence de précarité sur le nord du couloir rhodanien (Les Roches-de-Condrieu notamment).

Perspectives 2024

■ **Transfert de l'activité du centre de soins des Cités à la Communauté de communes.**

Le Centre de santé sexuelle

La santé sexuelle est « un état de bien-être physique, émotionnel, mental, associé à la sexualité ». Il s'agit d'une approche globale de la sexualité qui se veut positive et ne se limite pas aux aspects sanitaires. La santé sexuelle implique ainsi les questions de respect de soi et de l'autre de plaisir et/ou de procréation.

Basé à Roussillon, le Centre de Santé Sexuelle (CSS) est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation, ouvert à tous, majeurs comme mineurs, hommes ou femmes, seuls ou en couple ou en famille.

Les mineurs peuvent venir gratuitement et sans autorisation parentale quelle que soit l'objet de la demande (conseil conjugal et/ou médical). Le CSS est également gratuit pour les non assurés sociaux.

Il propose :

- des consultations médicales avec la présence d'un médecin gynécologue orientées sur : la contraception, le dépistage, le suivi gynécologique, l'Interruption Volontaire de Grossesse médicamenteuse (IVG) ;

- des animations collectives avec des interventions en milieu scolaire, l'animation de groupes de paroles et l'accompagnement de professionnels ;

- des entretiens de conseil conjugal et familial (individuel, famille ou couple) autour de toutes questions touchant la vie affective relationnel ou sexuelle.

L'équipe du CSS depuis Février 2023

En 2023, l'équipe du CSS s'est stabilisée avec l'arrivée d'une troisième Conseillère Conjugale et Familiale (CCF) dès le mois de janvier et le recrutement d'une animatrice de prévention au mois de février.

1 médecin (0,4 ETP)
1 secrétaire (0,6 ETP)
3 Conseiller Conjugal et Familial (1,6 ETP)
1 Animatrice de prévention (0,4 ETP)

À L'automne 2023, le service santé social préparait l'ouverture d'une antenne du Centre de Santé Sexuelle une journée par semaine à la Maison de Santé de Beaurepaire.

En 2023, 347 personnes ont été accueillies au CSS, soit une hausse de 21,33 %.

Activité médicale

441 consultations médicales ont été réalisées en 2023 (+7 % au regard de 2022) pour 240 personnes dont 8 hommes. 139 nouveaux patients ont poussé la porte du centre. 46 % des personnes reçues en consultation ont moins de 26 ans et 12,5 % des consultations médicales ont concerné des mineures.

Le délai d'obtention d'un rendez-vous médical est très rapide, de l'ordre d'une semaine en fonction de la demande et des disponibilités du demandeur.

Sur 2023, les consultations se répartissent comme suit :

121 consultations en lien avec une demande d'IVG (soit 88 pré IVG et 33 post IVG) ;

128 concernant la contraception ;

135 la gynécologie ;

19 sont liées à un dépistage concernant une Infection Sexuellement Transmissibles (IST).

Sur les 69 demandes d'IVG médicamenteuses, le médecin en a réalisé 39. Cet écart s'explique par de nombreuses raisons : hors délai, choix de garder la grossesse, fausse-couche spontannée, patiente non assurée (prise en charge hospitalière obligatoire), contre-indication médicale...

Les mineures pour lesquelles des IVGm ont pu être réalisées ont toutes souhaité gardé l'anonymat, tel que le prévoit le cadre législatif.

Focus IVG

Dans le cadre de la loi, l'entretien pré-IVG avec un/une conseillère cojugale et familiale n'est obligatoire que pour les mineures. Néanmoins le CSS a souhaité les maintenir pour toutes demandes (majeurs comme mineures). Lors de cette première rencontre, le/la conseillère s'assure du consentement et de l'absence de pression d'un proche, puis il/elle explique les différentes méthodes d'IVG et le déroulé.

Au centre de santé sexuelle les IVG médicamenteuses ne sont réalisées que jusqu'à 7 semaines d'aménorrhée (absence de règle). À la suite de l'entretien, la personne est reçue par le médecin gynécologue. Celui-ci évalue la datation de la grossesse par échographie; la patiente doit ensuite expressément confirmer son choix au médecin d'avoir recours à l'IVGm.Toute personne bénéficiant d'une IVGm doit être accompagnée d'une personne majeure, le cas échéant l'IVGM ne peut pas être réalisée au sein du centre de santé sexuelle.
Une consultation de vérification sera ensuite programmée au cours de laquelle un mode de contraception sera prescrit à la patiente. Si la personne le souhaite, elle pourra à nouveau rencontrer un conseiller conjugal et familial (RDV post-IVG).

À la suite d'une panne de l'échographe en septembre 2023, une légère diminution des consultations a été constatée.
Une nouvelle organisation a dû se mettre en place. Un partenariat a été possible avec le centre de radiologie de la Clinique des Côtes du Rhône. Les personnes étaient alors orientées vers ces derniers pour effectuer l'échographie de datation. Malgré la rapidité des rendez-vous donnés, cette étape a rajouté un délai supplémentaire dans la prise en charge des patientes.

Animations collectives

Animations scolaires

Le centre de santé sexuelle intervient principalement auprès du public scolaire. Pour rappel, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle est une obligation légale depuis la loi Aubry du 4 juillet 2001.
Ces séances d'information et de prévention permettent de créer un temps et un espace de parole et d'écoute contribuant à l'apprentissage du respect de soi et d'autrui. Au niveau national, après enquête, 67% des jeunes de 15 à 24 ans déclarent ne pas avoir bénéficié des 3 séances annuelles d'éducation à la sexualité que la loi impose. Le 2 mars 2023, le Planning familial, Sidaction et SOS homophobie saisissent le tribunal administratif de Paris pour demander l'application de la loi de 2001.

Sur le territoire EBER, cette action a entraîné une hausse des demandes d'interventions.
Le contenu des séances contribue à l'apprentissage du respect de soi et des autres (corps humain, consentement, intimité, etc.), égalité filles/garçons, puberté, santé sexuelle, prévention, vivre ensemble, etc. Les outils utilisés afin d'aborder ces différentes thématiques sont toujours adaptés au développement de l'enfant et de l'adolescent et choisis en concertation avec les équipes des établissements. Elles peuvent associer les infirmières scolaires et du personnel des établissements scolaires formé.

Au total, 162 interventions ont été réalisées dans les établissements scolaires permettant de toucher près de 1 500 élèves du secondaire et 26 élèves de primaire.

Détails par établissement

Lycée Pro de l'Edit à Roussillon : 237 élèves de 2nde
Lycée Général l'Edit à Roussillon : 207 élèves de2nde
Collège l'Edit à Roussillon : 131 élèves de 4e
Collège Jean Ferrat Salaise-sur-sanne : 540 élèves de 6e, 4e et 3e
Collège Jacques Brel à Beaurepaire : 382 élèves 6e, 5e, 4e, 3e
École Ollier au Péage-de-Roussillon : 26 élèves CM2

Nouveauté 2023 : intégration des interventions scolaires au collège de Beaurepaire sur tous les niveaux de classes.

Principaux thèmes abordés :
• Primaire : puberté, consentement
• Collège : 6e puberté, consentement, 5e stéréotypes, 4e relations amoureuses et contraception, 3e IST, contraception et grossesse
• Lycée : 2nde IST, stéréotype, IVG, consentement, première fois.

Constat 2023

Des demandes d'interventions de plus en plus nombreuses de la part des établissements scolaires et autres.

De plus en plus de professeurs sont formés afin de proposer eux-mêmes les animations ou d'accompagner le CSS lors des interventions. Pour autant, il est parfois difficile d'intervenir avec les professeurs sans préparation préalable : certains sont mutiques alors que d'autres vont mener l'intervention. Le travail en amont est essentiel, cependant les professeurs ont souvent peu de temps à consacrer à cette préparation.

Les élèves sont parfois mis mal à l'aise par le sujet de nos interventions, notamment quand les interventions tournent autour de la sexualité. Dans certaines classes avec peu de mixité sociale, la parole des élèves est souvent empêchée par le regard et le contrôle des autres élèves.

Animations hors scolaires

D'autres animations, temps de prévention ou groupes de paroles ont également été mis en place .

Participation à la semaine de sensibilisation aux violences intrafamiliales

Le CSS participe depuis sa création au réseau VIF de l'intercommunalité. Sur l'année 2023, l'équipe s'est fortement mobilisée lors des réunions bimestrielles et sur la participation à la semaine des VIF en novembre : tenue de stand d'information (marché, Green 7, animation de soirées sur la thématique et exposition au CSS lors du cinéma débat à Beaurepaire autour du film « L'amour et les forêts » et de la pièce de théâtre « T'es pas mon genre », accueil d'une exposition photo et relais d'information des actions au centre.

Grâce à la présence de différents professionnels lors de la semaine des VIF, sur le site de Green 7, une plainte a pu être déposée pour harcèlement sexuel par une personne venue se confier sur le stand.

Institut Médico Éducatif

Pour le groupe de failles les effets de la puberté, les émotions pouvant varier les événements que l'on peut vivre au cours d'une même journée et les relations amoureuses (qu'est-ce que la contraception, être enceinte, c'est quoi etc…) ont été les principaux sujets abordés.
Pour les garçons en revanche les échanges se sont plus concentrés autour de questions sur les violences et le consentement. Le décodage du comportement de l'autre peut s'avérer compliqué pour ce public.
Sur l'année 2023, 16 personnes en situation de handicap ont pu aborder les sujets de la grossesse, la puberté, la naissance, les IST, le consentement.

Nouvelles animations 2023

Lors de la semaine de la Santé Sexuelle au mois de juin, le centre a accueilli l'exposition « Maux et mots de femmes » sur le thème des violences conjugales. À cette occasion, plusieurs groupes sont venus échangés avec l'équipe : classes de 2nd du lycée de l'Edit (149 élèves), adultes du Centre social de Roussillon (16 personnes), service jeunesse du Péage de Roussillon avec la venue des papas (4 personnes), divers professionnels (11 personnes), habitantes du secteur, familles du Péage-de-Roussillon (8 personnes), publics divers (4 personnes).

Cette exposition avait en amont été placée dans le hall du siège de la Communauté de communes. L'équipe est intervenue sur le temps de pause méridienne afin d'échanger sur ce thème avec les salariés et du public présent.

Pour la journée mondiale de lutte contre le SIDA, 1er décembre, l'équipe a été sollicitée par le lycée de l'Edit pour la tenue d'un stand, en collaboration avec le Cegidd de Vienne. Le jour J, une pluie battante a été de la partie. Différentes animations ont été proposées aux lycéens. L'espace repas s'est également mis au diapason, en effet, chaque élève avait un set de table représentant une partie de l'histoire de l'épidémie sur son plateau. Ces sets mis bout à bout représentaient une fresque allant de 1980 à 2010, réalisée par Aids. Au sein du centre, cette fresque a également été apposée.

Sur le thème du Sida, l'équipe a également été interpellée par le service culture d'Eber, pour participer à une soirée débat « Sida, histoire médiatique d'une pandémie »

Dans le cadre du Contrat d'Engagement, la Mission Locale a mis en place un parcours santé. Dans ce parcours, les jeunes engagés échangent avec différents professionnels du secteur. Concernant le Centre, 11 jeunes sont venus à la rencontre des différents professionnels.

Sur l'été 2023, le centre a été sollicité par le secteur jeunesse du Péage-de-Roussillon pour intervenir auprès de jeunes âgés de 9 à 11 ans. Des activités piscines étant proposées l'été, l'équipe a travaillé avec ces jeunes autour du respect et du savoir vivre ensemble. 25 jeunes ont bénéficié de ces interventions.

Dans le cadre de la semaine bleue organisée par le secteur famille du Péage-de-Roussillon, l'équipe a été présente sur stand pour échanger avec les visiteurs sur le thème de la santé sexuelle.

Au sein de l'Hébergement d'Urgance avec Accompagnement Social (HUAS), un café a été organisé entre l'équipe et le public. Cette rencontre avait pour objectif de faire connaître les activités du Centre.

Une formation organisée au CSS en partenariat avec le CeGidd de Vienne sur le thème des IST a été proposée aux infirmières scolaires et à des éducatrices du secteur.

© EBER

© EBER

Entretiens individuels, de couple ou famille

561 entretiens ont été menés par un(e) conseill(lère) conjugal(e) et familial(e). Majoritairement ces entretiens sont individuels. .

Ont été reçues :
- 51 personnes mineures ;
- 445 entretiens avec des femmes ;
- 79 entretiens avec des hommes ;
- 36 entretiens avec des couples ;
- 1 entretien de famille.

L'équipe accompagne de plus en plus de personnes en grande précarité et en grandes difficultés psychologiques (CADA, HUAS…), en cours de séparation et/ou à la suite de violences conjugales. Ces suivis peuvent s'avérer être longs et éprouvants notamment pour l'équipe. Les CCF sont souvent amenées à remettre des ordonnances aux personnes : dépistage IST, BHCG, échographies, groupage sanguin dans le cadre des entretiens.

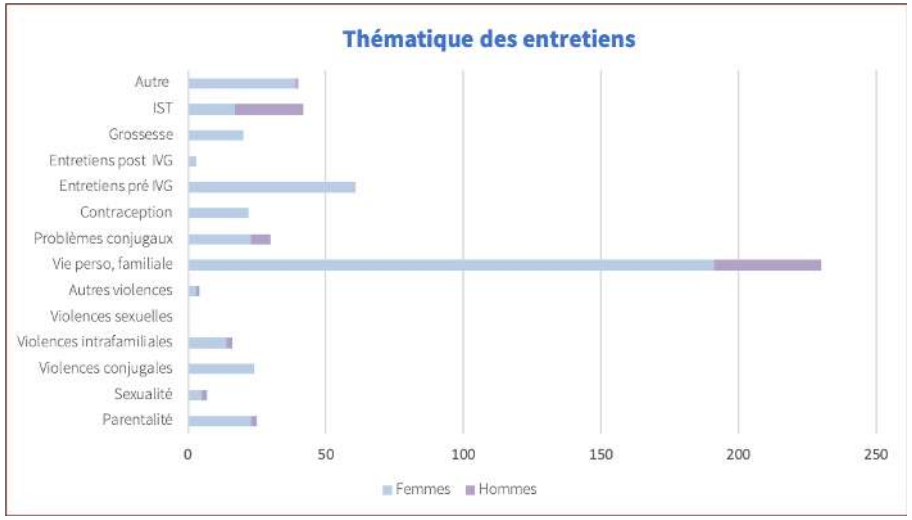

Réseau partenarial

L'équipe étant désormais constituée, des rencontres partenariales ont pu être organisées afin de faire connaissance. Ce temps a également permis de rappeler l'ensemble des missions du CSS en ouvrant le centre à de nouvelles perspectives partenariales au travers de 17 rencontres. Afin de faciliter à la prise de recul, l'équipe du CSS participe à 10 séances de supervision par an.

PERSPECTIVES 2024

- **Ouverture d'une antenne sur Beaurepaire**
- **Poursuite du travail d'identité visuelle (nom) du Centre de Santé Sexuelle**
- **Création d'outils de communication**
- **Rachat d'un échographe pour un meilleur suivi des IVGm**
- **Dotation d'équipements sur Beaurepaire**
- **Action de sensibilisation contre le cancer du sein**

- - - - - - - - - - -

Centre de santé sexuelle
Ouvert du lundi au mercredi de 9h à12h et de 13h à 17h et le jeudi sur rdv
24 bis avenue Jean-Jaurès à Roussillon
04 74 86 55 62

Le Bus France Service

Pour faciliter l'accès aux services et aux droits des habitants, des bus France Services sont mis en place sur le territoire. Les médiateurs présents lors de ces permanences hebdomadaires sans rendez-vous accueillent, informent et accompagnent les habitants dans toutes leurs démarches administratives et numériques.

En 2023, la Communauté de communes et les communes financent deux structures pour mettre en place des permanences sur l'ensemble du territoire :
Le PIMMS (Point d'Information Médiation Multi Services) Médiation Isère, qui intervient sur les communes de Péage-de Roussillon et Roussillon. (48 permanences tenus en 2023 les mercredis matin).
La Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui propose des permanences sur les communes de Beaurepaire, Agnin, Chanas, Assieu, Les Roches de Condrieu et Saint Maurice l'Exil. **En 2023 le bus «France Service » by MSA a été livré** permettant un accueil en itinérance dans le bus. Les accueils sont hebdomadaires pour les communes d'Agnin et Beaurepaire et en alternance tous les 15 jours pour les communes de Chanas, Assieu, Saint-Maurice-l'Exil et Les Roches-de-Condrieu.

Au total, 549 usagers différents ont été reçus pour 899 motifs d'accueil, notamment pour des demandes liées à l'assurance maladie (attestations, création d'un compte Ameli, prestations complémentaires…), au ministère de l'Intérieur (aide pour l'établissement ou le renouvellement des papiers d'identité ou d'une carte grise…), les allocations familiales, la Direction Générale des Finances Publiques (demande concernant les impôts) ou encore l'assurance retraite. **4 234 saisies ont été réalisées sur 271 demi-journée de présence en 2023** correspondant à une moyenne de 15 accompagnements par demi-journée avec des disparités selon les mairies. Les accompagnements concernent majoritairement des demandes en lien avec les services des impôts (25 %), la retraite (informations générales, dépôt de demandes…) à hauteur 20 % (CARSAT) puis l'assurance maladie pour 16 % des demandeurs (attestation, décompte, demande CSS, dépôts de documents en ligne), le ministère de l'intérieur notamment sur Beaurepaire pour notamment des demandes de CNI, MSA et CAF (aide au logement, aide à l'autonomie et demande d'Allocation Adulte Handicapé). 25 % de demandes concernent un thème ne correspondant pas aux missions d'accompagnement des BUS France Service MSA amenant à une rencontre partenariale à l'automne 2023 afin de réexpliquer les missions des conseillers d'accès aux droits.

Le service a été fermé 3 semaines dans l'année : 2 semaines en août (du 07 au 18/08) et 1 semaine lors des fêtes de fin d'année (du 26 au 29 décembre).

Présence du Bus le 14 octobre au congrès des maires de l'Isère

Photo Bus France Service

Perspectives 2024

- **Partenariat à développer avec EBER pour lister les lieux d'accompagnement au numérique et avec les acteurs sociaux pour une meilleure interconnaissance des professionnels et réorientation/ accompagnement des habitants**
- **S'appuyer sur les Bus France Service pour mener des actions de prévention santé en lien avec le Contrat Local de Santé**

SOUTIEN AU SECOURS POPULAIRE

Le secours Populaire est une association caritative à but non lucratif, loi 1901 reconnue d'utilité publique. Il intervient auprès des personnes victimes de l'injustice sociale en privilégiant une approche globale. Sur le territoire d'EBER, le Secours Populaire Français dispose de 2 antennes (Beaurepaire et Roussillon) réalisant les missions suivantes : distribution de colis alimentaires et produits d'hygiène, soutien aux activités de loisirs et aux vacances, aides aux démarches administratives et aide aux devoirs ainsi que des aides financières.
Depuis le covid et avec l'inflation, les associations caritatives constatent une hausse de la fréquentation et donc de la précarisation d'une partie du territoire. Pour les 2 antennes, les colis alimentaires sont composés de produits d'épicerie provenant des fonds européens et de produits frais provenant des ramasses dans les magasins partenaires locaux (Carrefour, Intermarché du Péage-de-Roussillon et de Chanas, Grand Frais, Biocoop de Saint-Clair-du-Rhône, pisciculture Murgat de Barthélemy de Beaurepaire et Agriz de Saint-Priest (fruits et légumes) ainsi que de boulangeries et maraîchers locaux.

Sur Beaurepaire

980 personnes ont été accueillies en 2023 représentant 431 familles pour 4 620 colis alimentaires distribués.
Comme pour Roussillon, le comité de Beaurepaire peut également agir sur de l'aide d'urgence (93 colis financé et 110 réalisés). Sur l'année 2023, il a pu maintenir l'accueil des personnes pour les dons alimentaires et les aides diverses (vêtements, Aide gaz et bois de chauffage).à l'instar de l'antenne de Roussillon, le comité de Beaurepaire favorise également l'accès aux loisirs (sorties en famille), à la culture (114 places données par le cinéma L'Oron en 2023) et au sport. **En 2023, le comité a accueilli 33 jeunes dans le cadre du PASS Région pour du bénévolat en contrepartie d'une aide au permis de conduire**. 4 jeunes sont ainsi devenus bénévoles à l'issue de leurs 80 heures de bénévolat.

Les charges de réparation et maintenance de la flotte de véhicules, l'augmentation des coûts de carburant et l'achat de produits alimentaires fragilisent l'équilibre budgétaire.
En 2023, la Communauté de communes a soutenu l'antenne de Beaurepaire à hauteur de 15 300 €.

Sur Roussillon

1 760 personnes ont été accueillies en 2023 représentant 678 familles (+21 %) dont 257 nouvelles familles. **597 familles ont bénéficié d'une aide alimentaire représentant 12 755 distributions** (+14 %). Une aide vestimentaire et de meubles vient compléter l'aide alimantaire. Les bénévoles constatent une augmentation importante des personnes seules venant demander une aide (+29 %). L'accueil de familles monoparentales est également en hausse de 21 %.
Sur l'année 2023, **l'investissement actif des 50 bénévoles a permis de développer de nombreuses activités facilitant l'accès aux loisirs et vacances** (aide au financement de licences sportives et culturelles, aides aux vacances, et colonies, sorties familiales à la journée, stage au cirque Patoche soutenu par le Crédit Agricole Centre-Est Père Noël Vert etc…).

En 2023 , à l'initiative du centre de soins des cités a eu lieu une opération de dépistage du diabète à destination de 60 personnes.
Le comité de Roussillon a également contribué à de nombreuses actions de collectes, brocantes et initiatives locales pour faire connaître le Secours Populaire et engranger de recettes.
L'implication de l'association dans les nombreux dispositifs proposés (Pass Région, BAFA , Service National Universel, insertion emploi, PJJ) a permis l'accueil de 9 stagiaires en 2023. Ainsi, 2 bureaux d'accueil ont été repeints et réaménagés avec l'aide de l'association Préven'IR qui est intervenue gracieusement.
L'année 2023 a apporté son lot d'incertitudes quant à l'approvisionnement en produits frais venus des collectes pour redistribuer aux familles accueillies. L'association a ainsi été contrainte d'engager des dépenses non négligeables pour l'achat de denrées alimentaires afin de maintenir le contenu des colis remis aux familles.

La Communauté de communes a soutenu l'antenne de Roussillon à hauteur de 32 000 € en 2023.

- - - - - - - - - - -

Secours Populaire
Antenne Roussillon
6 rue Henri Barbusse,
38150 Roussillon
04 74 86 55 62

Secours Populaire
Antenne Beaurepaire
45 place Etienne Dolet,
38270 Beaurepaire
09 51 14 65 14

SOUTIEN AU SECOURS CATHOLIQUE

Association caritative apportant soutien et accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés financières en proposant un espace d'accueil et d'écoute confidentiel et convivial, une boutique solidaire, la distribution de colis d'urgence ainsi que des aides financières. En complément, les bénévoles proposent des temps collectifs, facteurs de convivialité et créateurs de lien social (petits déjeuners, marche, tricot, soirées jeux…) ainsi que de l'accompagnement scolaire.

En 2023, les 2 antennes du Secours Catholique ont accueilli 55 bénévoles mobilisés sur Beaurepaire et Roussillon permettant l'accueil de 1800 personnes (dont 350 nouvelles familles).

4 000 ventes ont été réalisées dans les boutiques vestimentaires dont 400 à titre gracieux à des personnes en très grande difficulté financière.

Les boutiques solidaires

Ces boutiques solidaires sont approvisionnées par des dons. Ouvertes à tous, elles favorisent aussi la mixité sociale, et également le réemploi et la réutilisation des textiles (économie circulaire). Chaque boutique accueille un espace de convivialité favorisant les rencontres et l'entraide.
Le Secours Catholique a signé une convention avec l'éco-organisme Refashion, afin d'améliorer le niveau de réemploi. Cela a permis de financer l'achat de matériel pour mieux aménager les boutiques (étagères, portants, etc). Refashion subventionne également les actions de tri : 9 bénévoles (dont des personnes en grande précarité) à Roussillon et 3 bénévoles à Beaurepaire trient entre 2 et 3 demi-journées par semaine les dons de vêtements pour identifier ceux qui peuvent être revendus en l'état, ceux qui ont besoin d'être lavés ou réparés et ceux qui ne pourront pas être revendus et qui sont redonnés à Evira (groupe Emmaüs).

Boutique et antenne de Roussillon

• Ouverte au public les mercredis et vendredis
• 50 à 200 articles vendus par jour d'ouverture
Sur l'année 2023, 430 personnes ont été accueillies à l'accueil café pour un total de 2 212 articles vendus.
La boutique solidaire de Roussillon a également organisé sur l'année 2 brocantes et une braderie jouets.
L'antenne de Roussillon a mis en place plusieurs actions sur l'année 2023. Notamment l'accompagnement scolaire des enfants (temps visant également à favoriser le lien parent-enfant). La marche mensuelle « bien-être » permettant de sortir de son quotidien.

Boutique et antenne de Beaurepaire

• Création d'une boutique couture, avec la présence de 3 bénévoles afin de valoriser les vêtements usagers (réemploi, seconde main...).
Sur l'année 2023, un nouveau local pour l'antenne de Beaurepaire afin d'adapter l'accueil des usagers. Des petits-déjeuners sont offerts deux fois par semaine (soit 800 petit-déjeuners distribués). De nouvelles activités ont été proposées sur Beaurepaire comme le café-poussette (temps de jeux et d'échanges entre parents ou assistant marternels et enfants), soirée jeux une fois par mois mais aussi des groupes de parole avec un thérapeute.

Les autres aides du secours catholique

Outre la boutique vestimentaire, le secours catholique apporte également des aides :
Matérielles
• **Distribution de colis d'urgence (alimentaire et/ou hygiène)** : 3 840 € de colis d'urgence distribués sur l'antenne de Roussillon et 7 731 € de colis distribués sur l'antenne de Beaurepaire.

Financières
• **6 926 € d'aides financières directes ont été versées à des familles résidant sur le territoire**. Les demandes tournent principalement autour de dettes liées au logement (loyer, énergie) mais aussi des frais de santé (lunettes, pharmacie non remboursée) ou la cantine pour les enfants.
• L'équipe de Beaurepaire a également créé un **partenariat avec le centre aéré de la commune pour financer une partie du coût de la garderie pour les enfants des familles les plus modestes.**

La Communauté de communes a maintenu son financement de 23 000€ pour l'année 2023.

- - - - - - - - - - -

Secours Catholique
Antenne Roussillon
Rue Jean Moulin,
38150 Roussillon
04 74 29 67 11

Secours Catholique
Antenne Beaurepaire
9 avenue Victor Hugo,
38270 Beaurepaire
09 83 98 76 65

© Simon Grass

CULTURE

Dans le cadre de l'exercice de la compétence culture, la Communauté de communes a pour ambition de faciliter l'accès et le partage des ressources culturelles et d'accompagner le déploiement de projets d'éducation artistique et culturelle autour des thématiques suivantes : lecture publique, enseignement musical et chorégraphique, art contemporain, spectacle vivant et cinéma. EBER gère 3 équipements culturels : le Conservatoire 6/4 et la Médiathèque ÉCuME en gestion directe et le cinéma L'Oron à Beaurepaire en délégation de service public. Elle coordonne le Plan Local d'Éducation aux Arts et à la Culture (PLEAC) et apporte son soutien aux établissements culturels du territoire.

+ DE 8 700

adhérents au réseau ÉCuME (lecteurs et collectivités)

+ DE 800

élèves inscrits au conservatoire 6/4

1

nouveau projet d'établissement pour le conservatoire 6/4

2

cinémas rouverts

L'ÉDUCATION AUX ARTS ET À LA CULTURE

Le Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle EBER

Les projets d'éducation artistique et culturelle développés dans le cadre du PLEAC sont coordonnés par le service culture de la Communauté de communes, avec le concours technique et financier de la DRAC, l'Éducation nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la CAF de l'Isère. Des instances de coordination des partenaires sont préparées et animées par le service culture : un comité de pilotage qui rassemble les partenaires précités, des comités techniques et le groupe de travail des médiateurs culturels. Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, le service culture a travaillé avec le groupe des chargés de coopération **afin de renouveler les modalités de co-construction des projets entre les opérateurs culturels et les acteurs de la jeunesse, du socio-culturel et du social**.

En 2022-2023, **le Conservatoire 6/4, l'EPCC Travail et Culture, le réseau ÉCuME Médiathèques, la résidence d'artistes Moly Sabata ont développé de multiples projets** dans des disciplines variées : bande dessinée, éducation aux médias, musique, beat box, danse, arts visuels, poterie et peinture, art contemporain, théâtre, marionnette, conte, cinéma... **3 205 personnes** (119 groupes) ont bénéficié de ces projets, cumulant 1607 heures d'interventions d'artistes ou autres personnalités culturelles qualifiées pour un total de 250 975 € dépensés.

Le soutien aux établissements culturels professionnels

La Communauté de communes soutient les établissements professionnels implantés sur le territoire, sous forme de convention d'objectifs et de moyens. Elle reconnaît ainsi l'expertise exercée par les équipes professionnelles et souhaite contribuer aux moyens de ces structures pour développer la médiation artistique et créer des parcours d'éducation culturelle au sein du territoire :

- **la Résidence d'artistes plasticiens Moly-Sabata à Sablons** à hauteur de 57 000 €.
- **l'EPCC TEC**, par le versement d'une subvention en 3 volets de 54 600 € : aide au poste de médiation culturelle, au Festival Jeune public, aux résidences artistiques.
- Une convention d'objectif a été signée avec l'association **le basculeur**, gérant le projet du centre d'art du même nom, implanté à Revel-Tourdan. Une subvention de fonctionnement de 4 800 € a été attribuée pour l'année 2023.

Projet d'une résidence artistique participative en Quartier Politique de la Ville en 2024 et 2025

L'appel à candidatures a été lancé le 21 juillet 2023, en direction de collectifs d'artistes pour organiser une résidence artistique participative au cœur d'un ou plusieurs quartiers Politique de la Ville et en lien avec le reste du territoire intercommunal, pour 2 ans. Les partenaires techniques et financiers ainsi que les responsables des établissements culturels partenaires du PLEAC, professeurs relais PLEAC, chargées de coopération CTG et autres partenaires associés au projet (Conservatoire, Médiathèques de Roussillon et Péage-de-Roussillon, Moly-Sabata, TEC) ont auditionné 3 équipes (sur 10 dossiers déposés, 6 équipes candidates ont participé à la visite de terrain). La compagnie « Bigre! » a été retenue.

SPECTACLE VIVANT

Programmation de la MC2

Deux spectacles ont été accueillis, avec le soutien technique et financier de la Communauté de communes, en partenariat avec les communes d'accueil et des associations locales : *Rembobiner* à Pommier-de-Beaurepaire et *Le Jour J de Mademoiselle B* à Ville-sous-Anjou.

L'obtention du label 100 % EAC

Entre Bièvre et Rhône a candidaté pour la session 2023 de labellisation « 100 % EAC », lancé à l'initiative du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle. Ce label distingue les collectivités qui s'inscrivent dans **une démarche de développement de l'EAC** sur leur territoire. L'intercommunalité porte une vision à 360° de la jeunesse, traitant des scolaires et des jeunes adultes, créant des synergies sur le territoire.

Appel à projets : soutien aux associations culturelles

Un appel à projet a été diffusé à l'attention des associations culturelles du territoire EBER. 21 candidatures ont été reçues et instruites par le service culture. La sélection a été faite en commission culture, selon les critères suivants : la vocation artistique ou culturelle du projet ; l'ouverture au public proposée, en termes de typologie des publics visés, de rayonnement, de tarifs ; le fait de rémunérer des professionnels du champ artistique/culturel ; la période de déroulement du projet ; le fait qu'il s'agisse ou non d'un projet nouveau. **Le Conseil communautaire a voté un montant d'aide total de 21 000 € aux 13 projets suivants** : RE-Plis, Essences/ciels (performances dansées en espace naturel sensible), Musiconte-moi Le Petit Prince, Fête de la musique et Festival Humour, Concerts classiques au Prieuré, Journée Folle et Exposition Régulière à la bonbonnière, Week-end du carnet de voyage, Salon de la sculpture, La Guinguette, Festival « La francophonie entre scènes et jardins », 55e édition du festival des Nuits de Montseveroux, Festival des 4 vents, Anjou du Rock, Mitabe, la grande traversée.

Restitution « Le monde commence à ma porte #2 »

LECTURE PUBLIQUE

La Communauté de communes gère **une médiathèque intercommunale tête de réseau (MTR) ÉCuME**, basée à Saint-Maurice-l'Exil et la **mise en réseau avec les 22 médiathèques municipales associées**. Il déploie et assure la maintenance du catalogue commun des 23 médiathèques, ainsi que du portail internet du réseau, fournit également un outil de gestion sécurisée des points publics d'accès à l'internet. Il assure la circulation des documents à travers le réseau, grâce à une navette hebdomadaire. En s'appuyant sur des instances de gouvernance partagée avec les élus et acteurs de terrain du réseau, le service œuvre à une politique documentaire et une politique d'action culturelle partagée à l'échelle du réseau.

La MTR ÉCuME

La fréquentation de la médiathèque ÉCuME est accrue en 2023 : près de 34 000 entrées sur 195 jours d'ouverture dans l'année, soit une moyenne de 174 personnes par jour. Le mercredi est le jour de la semaine le plus fréquenté.

Organisation du service et projets

Le projet territorial de lecture publique adopté en 2022 s'est concrétisé en 2023 par une nouvelle organisation du service traduit en organigramme. Il comprend notamment la création des postes suivants :
- **un directeur de la lecture publique** qui pilote le service. Il a impulsé la réunion de l'équipe MTR et de l'équipe réseau au sein d'une unique équipe.
- un responsable des actions culturelles du réseau en charge de construire une programmation de saison à l'échelle du réseau. L'objectif est de rééquilibrer les actions entre la MTR et le reste du réseau, penser le développement des publics, travailler davantage en co-construction avec les médiathèques municipales. Le poste a également un volet de communication important.
- **un agent en charge** de la navette documentaire.
Ce nouveau fonctionnement implique **le renfort de la présence dans les médiathèques municipales** sur des activités de formations, le travail sur les collections, la co-construction des animations, la médiation numérique.
À compter de septembre 2023, un **travail sur la politique documentaire** a démarré en lien avec les bibliothèques municipales et grâce aux ressources de la médiathèque départementale de l'Isère. L'objectif est de convenir de modalités d'acquisitions pratiques avec le réseau sur des segments de collection précis : BD, documentaires adultes, best-sellers...
En raison de l'augmentation significative des réservations et du volume des documents transportés, **la navette ne pouvait plus se tenir sur une journée et a été dédoublée**.

© EBER

Zoom sur 1m³ de lecture

Une petite cabane designée par les services, qui se démonte et se déménage dans les équipements de petite enfance et les médiathèques. En paralèlle, des propositions de spectacles sont développées dans les médiathèques ainsi que des programmations de conte pour les tout petits et les 4-7 ans. Deux expositions ont été organisées en résonance.

LES CHIFFRES CLÉS DU RÉSEAU ÉCUME

+ DE 8 700 emprunteurs actifs
+ 7,7 % de hausse par rapport à 2022

+ DE 374 429 prêts
dont 41 500 réservations via reseau-ecume.fr

+ DE 94 000 documents transportés via la navette

+ DE 10 000 participants aux animations

Animations programmées à la MTR | Gouttes de sang d'encre | Bulles de sang d'encre | Fun en bulles | La petite librairie | 1m³ de lecture | La Fête du court-métrage | Animations de robotique | Le mois du film documentaire | La résidence d'illustration Clara Corman | Les résidences de journalisme « Le monde commence à ma porte #2 et #3» | La Fête de la Science | Les spectacles Déclic clac La Fête du cinéma d'animation

Enseignement musical et chorégraphique

L'enseignement est délivré sur 5 sites répartis sur le territoire : Beaurepaire, Jarcieu, Roussillon, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Clair du Rhône. Le Conservatoire 6/4 déploie des parcours d'enseignement en musique et danse, ainsi que des interventions en milieu scolaire.

En 2023-2024, 600 heures d'enseignements hebdomadaires sont dispensées, dont 515 hors temps scolaires et 85 en temps scolaire. **842 élèves sont inscrits au 31/12/2023.**

Des projets tout au long de l'année

Environ 40 concerts, auditions ou présentations de danse tout au long de l'année. **Les principaux temps forts artistiques croisant les différents ensembles d'élèves :** concerts de Noël, semaine de l'improvisation (interne au conservatoire), participation au spectacle « Cristal Palace » de la cie Transe Express, participation au Salaise Blues Festival, Festival des Bourgeons, Rencontre des orchestres. Le projet en éducation artistique autour du Beat-box avec l'artiste Willy Amarat et impliquant les musiciens intervenant en milieu scolaire a été mis en œuvre.

Le projet d'établissement du 6/4

Un travail a été conduit durant l'année 2023 avec l'appui du cabinet d'études APORSS, pour rédiger ce document. Voté en Conseil communautaire de novembre 2023, **le projet d'établissement du 6/4 vise à expliquer le service rendu en matière d'enseignement artistique** et à fournir un cadre, identifiant les orientations, les **évolutions possibles de cette politique intercommunale à 5 ans**.

Cinéma

Fin des travaux des 2 cinémas

L'Oron a Beaurepaire

Démarré en juillet 2022, les travaux se sont achevés à l'automne 2023 avec une cérémonie d'inauguration le 12 novembre précédée de **sa réouverture au public le 8 novembre**. Le chantier, d'ampleur, a consisté en :
- la rénovation complète des 2 salles de cinéma : sols, revêtements muraux, plafonds, isolation, ventilation, chauffage, fauteuils, écrans, enceintes ;
- le changement d'une grande partie du matériel cinématographique : amplificateurs, serveurs, projecteur de la salle 2 ;
- la mise en accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite ;
- la création d'une salle de rencontres culturelles équipée d'une tribune rétractable et d'une régie lumière et son ;
- la création d'un hall comprenant un espace d'accueil, la billetterie, des sanitaires et un ascenseur ;
- la transformation de l'ancien hall d'accueil en foyer de sortie pour les deux salles pour améliorer les flux de spectateurs ;
- la création d'un nouveau parvis et la rénovation complète du parking.

Le **coût total de l'opération s'élève à 2 290 000 € HT dont 835 000 € de subvention** (État, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Isère, Centre National du Cinéma et de l'image animée).

Le **béton de bois** a été utilisé pour la construction. Ce nouveau matériau est fabriqué par l'entreprise Greentech, implantée sur le territoire et accompagnée par la Communauté de communes. C'est l'une des premières réalisations de bâtiment public en France qui a utilisé ce matériau.

L'**exploitation du cinéma sera réalisé par MC4 Distribution** en délégation de service public. La société a été désignée à l'issue de la procédure de commande publique.

Le Grand Rex au Péage-de-Roussillon

L'opération portée par l'URFOL CINEMA a consisté à transformer les anciens locaux de la cave coopérative vinicole des vignerons rhodaniens en **un complexe cinématographique de 5 salles proposant plus de 750 places**. Le portage du projet assuré par la création d'une société dédiée, SAS ROUSSILLON CINEMA, par actions simplifiées au capital de 410 000 €. Les deux uniques actionnaires sont la SASU URFOL CINEMA à 51 % et la caisse des Dépôts et Consignations à 49 %. L'aide de la Communauté de communes a porté sur le portage foncier du terrain et des anciens bâtiments de la cave coopérative par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique ; une garantie des emprunts à hauteur de 2 000 000 € ; une subvention d'investissement de 1 200 000 € ; une subvention de fonctionnement annuelle de 40 000 € pendant 3 ans. **Le coût des travaux s'élève à 5 290 573 €.** Le nouveau cinéma « Grand Rex » a été inauguré le 16 décembre 2023.

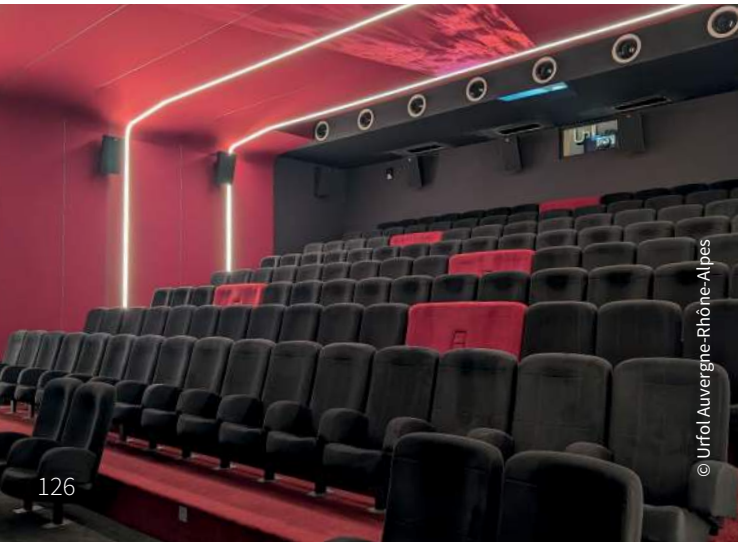
© Urfol Auvergne-Rhône-Alpes

© Simon Grass

Les Rencontres du Cinéma

Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes a organisé la 35e édition des Rencontres du Cinéma de Beaurepaire, aux côtés de ses partenaires historiques : la commune de Beaurepaire, la société MC4 Distribution, le cinéma L'Oron et l'association Autour du Cinéma L'Oron. La programmation remarquable, l'intérêt du public, le plaisir d'accueillir artistes et spectateurs dans les nouveaux espaces très qualitatifs ont marqué cette édition, qui s'est tenue trois semaines après la réouverture du cinéma. La société MC4 Distribution se réaffirme comme premier partenaire de la Communauté de communes, à la fois comme programmateur du festival et exploitant du cinéma à l'année, en tant que titulaire de la délégation de service public.

Du jeudi 30 novembre au dimanche 3 décembre, **19 films ont été présentés en avant-première en présence d'invités**. Le festival a réuni **près de 3 600 spectateurs dont 1 600 scolaires** (4 films présentés au cours de 17 séances, 66 classes de la maternelle à la 3e issues de 13 établissements scolaires). Le transport était pris en charge par la Communauté de communes et un tarif réduit appliqué aux élèves : 3 €. **Les Rencontres du Cinéma représentent un budget plus de 83 000 €** financé par la Communauté de communes (24 %), le Département (38 %), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (10 %), la Ville de Beaurepaire (6 %), les entreprises du territoire (21 %). Pour la compétition des courts-métrages professionnels, sur les 9 films programmés, c'est *Le syndrome* de Zulma Rouge qui a gagné le Prix du Public (dotation de 1 500 €). La compétition de courts-métrages amateurs a été reconduite qui a permis de projeter 15 films réalisés dans le cadre du marathon vidéo « 48h Objectif court-métrage » (85 participants).

CAMPAGNE DE PROMOTION DES CINÉMAS

Pour accompagner la dynamique de réouverture des deux cinémas, la Communauté de communes a réalisé une campagne de communication avec affiches, communication numérique, afin d'inciter à découvrir les deux nouveaux cinémas (voir page 21). Les jeunes jusqu'à 25 ans ont pu bénéficier d'un tarif d'entrée à 4€50 jusqu'aux vacances de Noël.

© EBER

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Entre Bièvre et Rhône met ses équipements sportifs à la disposition des établissements scolaires, des associations et des habitants.

148 364

usagers accueillis au centre aquatique Aqualône

38 703

entrées à la piscine Charly-Kirakossian

77 000 €

de subventions attribuées à différentes associations sportives du territoire

I ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LE CENTRE AQUATIQUE AQUALÔNE

Le centre aquatique et de remise en forme Aqualône, situé à Saint-Maurice-l'Exil est un équipement communautaire.
La gestion complète du service est confiée à la société Vert Marine, dans le cadre d'une délégation de service public. En 2023, le contrat de délégation de service public a été reconduit avec la société Vert Marine, pour une durée de 6 ans.

Entre Bièvre et Rhône a décidé de lancer des travaux de rénovation du centre aquatique Aqualône. Cette opération est rendue nécessaire par la vétusté des installations techniques et contribuera à la sobriété énergétique de l'équipement. L'objectif : réduire de 60% les consommations d'énergies. Ces travaux permettront aussi d'adapter l'offre de services, notamment extérieurs, à la demande actuelle des usagers.
La fermeture de la piscine débutera le 1er septembre 2024 et devrait durer approximativement un an. Pendant cette période, l'accès à la piscine sera strictement interdit pour des raisons de sécurité et tout sera mis en oeuvre pour minimiser les désagréments causés par cette fermeture temporaire.
Ces travaux amélioreront considérablement l'expérience des utilisateurs en matière de pratique sportive et de bien-être et garantiront la sécurité, la fonctionnalité et la qualité de l'installation aquatique, afin que les usagers puissent continuer à en bénéficier pleinement dans les années à venir.

© Renaud Vezin

En 2023, Aqualône a accueilli 148 364 usagers, soit une hausse de 19% par rapport à 2022. Cela représente 28 567 entrées supplémentaires. Les scolaires et les entrées unitaires représentent les plus fortes augmentations.

L'établissement enregistre en 2023 :
- 20 625 cartes d'abonnement
- 48 529 entrées unitaires
- 9 699 activités aquatiques
- 23 810 pass
- 16 321 entrées scolaires
- 5 546 entrées forme
- 2 325 entrées clubs et associations
- 9 448 entrées école de natation
- 2 157 entrées comités d'entreprises
- 584 entrées plongée

L'espace aquatique

Aqualône comporte, dans sa partie aquatique, un bassin sportif et un bassin ludique couverts, une piscine extérieure ouverte l'été.
Tout au long de l'année, Aqualône propose :
- 24 séances d'aquagym et d'aquabike par jour, du lundi au samedi. ;
- des créneaux bébés nageurs dans une eau à 33° ;
- 16 créneaux hebdomadaires (dont 9 le mercredi) pour l'école de natation ;
- des séances réservées au public scolaire, représentant un volume de 946 heures d'enseignement.

L'espace remise en forme

Il comporte un plateau cardio-musculation, une salle de cours collectifs de fitness, un espace détente avec sauna, hammam, jacuzzi. Le planning de séances de fitness et remise en forme comporte une trentaine de cours variés proposés chaque semaine.

Les pass illimités

Aqualône propose 6 formules de pass illimités :
- pass aquatique (piscine) ;
- pass matin (piscine, bien-être et aquagym accessibles avant 13h) ;
- pass aquaform (piscine et aquagym) ;
- pass fitness (fitness et bien-être) ;
- pass liberté (tout Aqualône).

LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE BEAUREPAIRE

© En Marge

La piscine intercommunale de Beaurepaire est une piscine découverte qui comporte un grand bassin de 25 mètres de long, un petit bassin et une pateaugeoire. Elle est accessible durant la saison estivale.

La saison d'ouverture s'étale de mi-mai à début septembre. En juillet et août, la piscine est ouverte pour tous les publics, tous les jours, de 11h à 19h.

En 2023, la piscine de Beaurepaire enregistre 7 455 entrées dont :
- 2 256 individuelles 4-16 ans
- 2 804 individuelles adulte
- 643 campeurs
- 878 sur abonnement

A cela s'ajoutent l'accueil des publics scolaires et des centres aérés.

LA PISCINE DE CHARLY-KIRAKOSSIAN

La piscine Charly-Kirakossian, à Roussillon, dispose d'un bassin sportif de 25 mètres de long. Elle est utilisée pour l'essentiel par les scolaires et certains clubs sportifs du territoire. Elle est ouverte au public en soirée, le samedi et pendant les vacances scolaires.

En 2023, la piscine a accueilli 38 703 usagers, en augmentation par rapport à 2022, avec : 17 930 entrées scolaires (de l'école primaire au lycée), 13 693 entrées associations ou clubs sportifs et 7 080 entrées public.

En été, la coupole de la piscine s'ouvre sur l'extérieur et permet de découvrir le bassin. La piscine met également à la disposition du public pataugeoire, trampoline, terrain de beach-volley, espaces verts…

© Renaud Vezin

LE SOUTIEN À L'ALPES ISÈRE TOUR

© Renaud Vezin

Une convention pluriannuelle de partenariat a été signée en octobre 2020 entre EBER, la Ville de Saint-Maurice-L'exil et le Comité d'Organisation du Tour Nord Isère (COTNI), organisateur de la course cycliste de l'Alpes Isère Tour. Cette convention couvre la période 2020 – 2026 et elle vise à accompagner le COTNI financièrement (à hauteur de 20 000 €), ainsi qu'aux niveaux matériel, logistique et administratif. Ainsi, chaque année, au mois de mai, le départ et l'arrivée de la 4e étape de l'Alpes Isère Tour auront lieu en alternance sur Saint-Maurice-l'Exil et sur une autre commune d'Entre Bièvre et Rhône.

Le samedi 27 mai 2023, EBER a accueilli la 32e édition de cette course cycliste avec un départ à Monsteroux-Milieu et une arrivée à Saint-Maurice-l'Exil.

LE RHODIA CLUB OMNISPORTS

Entre Bièvre et Rhône soutient financièrement trois sections du Rhodia Club Omnisports : loisirs sports handicaps / natation / athlétisme.

La natation et l'athlétisme, pratiques sportives universelles, sont dispensées sur le territoire au sein d'équipements sportifs gérés par la Communauté de communes (piscines, gymnases).

Côté athlétisme, la dynamique engagée par la réfection de la piste du stade d'athlétisme Frédéric-Mistral a permis une poursuite de la progression des effectifs des jeunes sportifs. Les effectifs ont progressé de 105 adhérents pour la saison 2022-2023 à 131 adhérents pour la saison 2023-2024.

Côté natation, le constat est aussi à la hausse du nombre de pratiquants avec des résultats sportifs encourageants.

La section loisirs sports handicaps compte 157 pratiquants et maintient une priorité sur le travail en inclusion dans les clubs membres du Rhodia club omnisport. 67 adhérents (hors adhérents de LSH) sont concernés avec l'école des sports et les stages Loïc Lafont, le tennis de table, le handball...

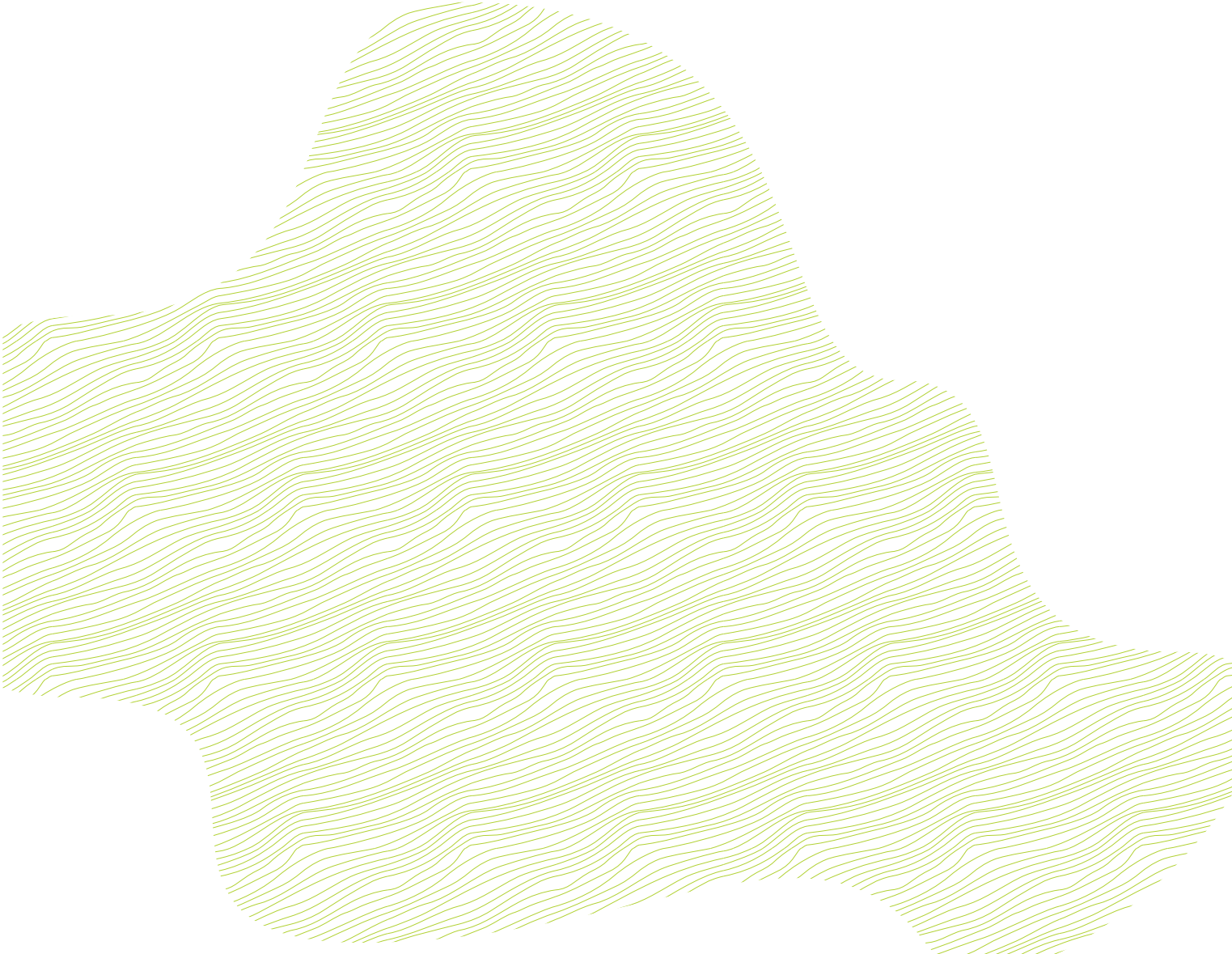

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SIMPLICITÉ › FORCE › AMBITION › SOBRIÉTÉ › RÉALISME

Agnin
Anjou
Assieu
Auberives-sur-Varèze
Beaurepaire
Bellegarde-Poussieu
Bougé-Chambalud
Chalon
Chanas
Cheyssieu
Clonas-sur-Varèze
Cour-et-Buis
Jarcieu
La Chapelle-de-Surieu
Le Péage-de-Roussillon
Les Roches-de-Condrieu
Moissieu-sur-Dolon
Monsteroux-Milieu
Montseveroux
Pact
Pisieu
Pommier-de-Beaurepaire
Primarette
Revel-Tourdan
Roussillon
Sablons
Saint-Alban-du-Rhône
Saint-Barthélémy
Saint-Clair-du-Rhône
Saint-Julien-de-l'Herms
Saint-Maurice-l'Exil
Saint-Prim
Saint-Romain-de-Surieu
Salaise-sur-Sanne
Sonnay
Vernioz
Ville-sous-Anjou

Siège Entre Bièvre et Rhône
Communauté de Communes
9 rue du 19 Mars 1962
38556 Saint-Maurice-l'Exil cedex
Tél : 04 74 29 31 00

Pôle de proximité
28 Rue Français, 38270 Beaurepaire
04 74 84 67 29

accueil@entre-bievreetrhone.fr

www.entre-bievreetrhone.fr
EntreBièvreetRhône

TERRE D'ÉNERGIES !